

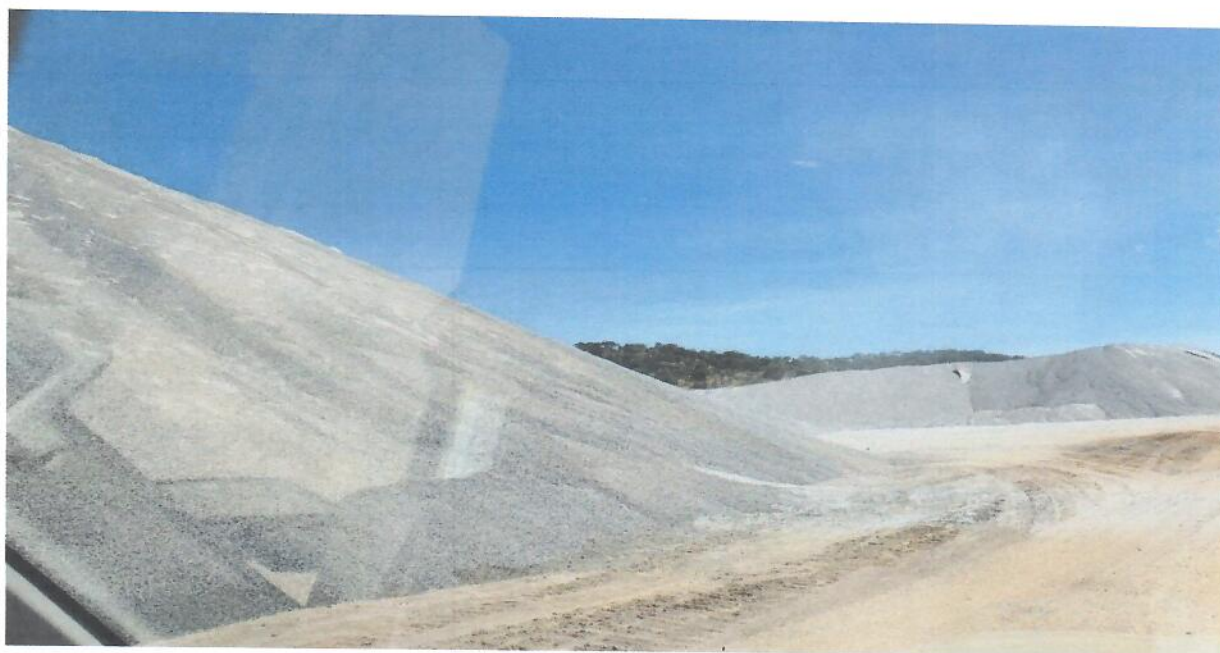


**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA
RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE
CONGO INVESTMENTS S.A.S. VIS-A-VIS DES
COMMUNAUTES LOCALES DES VILLAGES :
DITENGWA, MBAYA ET NGELEKA DU
GROUPEMENT MUKUMBI, CHEFFERIE DE
BASANGA, TERRITOIRE DE KAMBOVE ;
AFFECTEES PAR SES ACTIVITES DE CARRIERE.**

**SIEGE SOCIAL : SOCIETE CONGO INVESTMENT, AV PANDA, NO 8004, COMMUNE DE
LUBUMBASHI**

**SIEGE D'EXPLOITATION : VILLAGE DITENGWA, GROUPEMENT MUKUMBI, TERRITOIRE
DE KAMBOVE / PROVINCE DU HAUT-KATANGA / RDC.**

JUILLET 2022



**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA
RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE
CONGO INVESTMENTS S.A.S. VIS-A-VIS DES
COMMUNAUTES LOCALES DES VILLAGES :
DITENGWA, MBAYA ET NGELEKA DU
GROUPEMENT MUKUMBI, CHEFFERIE DE
BASANGA, TERRITOIRE DE KAMBOVE ;
AFFECTEES PAR SES ACTIVITES DE CARRIERE.**

**SIEGE SOCIAL : SOCIETE CONGO INVESTMENT, AV PANDA, NO 8004, COMMUNE DE
LUBUMBASHI**

**SIEGE D'EXPLOITATION : VILLAGE DITENGWA, GROUPEMENT MUKUMBI, TERRITOIRE
DE KAMBOVE / PROVINCE DU HAUT-KATANGA / RDC.**

JUILLET 2022

**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA RESPONSABILITE
SOCIETALE DE L'ENTREPRISE CONGO INVESTMENTS S.A.S.
VIS-A-VIS DES COMMUNAUTES LOCALES DES VILLAGES :
DITENGWA, MBAYA ET NGELEKA DU GROUPEMENT
MUKUMBI, CHEFFERIE DE BASANGA, TERRITOIRE DE
KAMBOVE ; AFFECTEES PAR SES ACTIVITES DE CARRIERE.**

Entre : D'une part

La communauté locale affectée comprenant :

* le village **DITENGWA**

* le village **MBAYA**

* le village **NGELEKA**

Situés dans :

Le groupement **MUKUMBI**

La Chefferie de **BASANGA**

Le Territoire de **KAMBOVE**

La Province du **HAUT- KATANGA**

En République Démocratique du Congo,

Représentée par son Comité Local de Développement (CLD) :

- | | |
|--|--------------------------|
| ➤ Président | : Mr KAYOMBO FLAVIEN |
| ➤ 1^{er} Vice-président | : Mr KANGOMBE IDELPHONSE |
| ➤ 2^{ème} Vice-président | : Mr KINYATA CLEMENT |
| ➤ Secrétaire | : Mr NYEMBO MUKUNGA |
| ➤ 1^{er} Secrétaire adjoint | : Mr NYANGA ALEXIS |
| ➤ 2^{er} Secrétaire adjoint | : Mr KABUYA NDALA |

Membres :

- MUMBA THETHE
- SELIN
- Md FRANCINE
- Mr NYEMBO MUANZA
- MULOPWE MBAYA
- FORTUNAT KANDE
- YAV FRANCK
- MATEBO NESTOR
- LEYA KABWE
- SENAMA NGELEKA

Dénommée la communauté locale.

Et d'autre part :

**La société d'Exploitation de carrière dénommée :
CONGO INVESTMENTS S.A.S**

Qui est une Société par Action Simplifiée (S.A.S), immatriculée au Registre de commerce et Crédit Mobilier (RCCM) sous le No CD/LSHI/RCCM/16 –B–04043 et portant le numéro d'identification National No 6 – 83 – NO6143J. La superficie des carrées à exploiter est de 2 carrés X 84.94 Ha = 169.88 Ha.

Son siège social est établi sur l'avenue Panda, au No 8004, Commune de Lubumbashi ; à Lubumbashi, dans la Province du Haut-Katanga, en République Démocratique du Congo.

Son siège d'exploitation au contraire est situé au sud de la Ville de Likasi à environ 20 km du centre-ville de Likasi, dans le Territoire de Kambove, Chefferie de Basanga, Groupement Mukumbi, dans la Province du Haut-Katanga, en République Démocratique du Congo. Représenté(e) par **Monsieur ALDO CESANO**, son Directeur General.

I. DE L'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES.

1. INTRODUCTION

Cette section a pour objet de résumer les dispositions légales et réglementaires principales relatives à l'élaboration du Cahier des Charges définissant la responsabilité sociétale des titulaires de droits miniers d'exploitation / de carrière, et d'expliquer les étapes entreprises par CONGO INVESTMENTS SAS dans l'élaboration et la négociation du Cahier des Charges avec les communautés locales conformément aux exigences du Code Minier et du Règlement Minier.

Lors des différentes réunions, le CLD a diffusé les informations reçues sur le processus d'élaboration du Cahier des Charges, présenté les besoins prioritaires et les projets potentiels développés. Chaque réunion comprenait également un temps pour des questions et réponses. Ce temps de questions et réponses a permis aux membres de la communauté de poser des questions, d'expliquer leurs craintes et de demander des précisions.

Conformément à l'article 414bis et à l'article 12 de l'Annexe XVII du RM, à l'issue de la réunion de validation et d'approbation des besoins prioritaires identifiés par catégories sociales, le CLD a élaboré un résumé desdits besoins qu'il a soumis au visa du Chef de la Chefferie de Basanga.

2. Contexte et justification du Cahier des charges

Conformément à l'article 285 septies du Code Minier, le titulaire d'un droit minier d'exploitation ou **d'autorisation de carrières permanente** est tenu d'élaborer un Cahier des Charges définissant sa responsabilité sociétale vis-à-vis des communautés locales affectées par ses activités minières.

C'est dans ce cadre que CONGO INVESTMENTS a demandé à Environmental Agency sarl, une société indépendante de consultance environnementale et sociale, de l'accompagner dans le

processus d'élaboration et de négociation de son Cahier des Charges conformément aux exigences du Code Minier et du Règlement Minier de la République démocratique du Congo (« RDC »).

3. Cérémonie officielle de signature du Cahier des Charges

Le Cahier des Charges a été établi en six exemplaires originaux suivant le modèle en annexe de la Directive et CONGO INVESTMENTS a organisé en date du 16 juillet 2022, la cérémonie officielle de signature du Cahier des Charges sous l'égide du Chef de Chefferie de BASANGA, en sa qualité de témoin, et en présence du Ministre Provincial ayant les mines dans ses attributions, du Chef de Division des Mines, du Directeur Provincial de l'ACE, du Chef de Bureau Provincial de la DPEM, de l'Administrateur de Territoire de KAMBOVE, ainsi que tout autre représentant de l'Etat.

Etant entendu préalablement que :

La SOCIETE CONGO INVESTMENTS SAS est titulaire des Autorisations de Recherche et l'exploitation des produits de carrières (ARPC) No 13547, 13548 et 13551 ; ces droits de carrière n'empiètent aucun autre droit de carrière, ni de droit minier ou foncier.

Les communautés locales affectées de la concession du projet concerné comprennent les villages : DITENGWA, MBAYA et NGELEKA, situés dans le Groupement MUKUMBI, Chefferie de BASANGA.

Le Chef de la Chefferie de BASANGA, assiste à la signature du présent Cahier des charges en qualité de témoin et garant de la bonne application du présent accord en développement dont le contenu ci-dessous :

II. Tableau synthétique des engagements convenus.

N°	Dénomination de l'infrastructure projet à réaliser	Secteur d'intervention	Localisation géographique de l'infrastructure	Brève description de l'infrastructure/projet à réaliser	Chronogramme de réalisation	Budget de l'infrastructure/Projet (USD)
1	PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	Développement rural et énergie	Villages affectés -DITENGWA 3 - MBAYA 1 - NGELEKA 1	Ce projet consiste en l'installation de 5 points de forage d'eau potable équipés en pompe solaire, des citernes de capacité de 5 m3, des panneaux solaires pour alimenter la pompe et des points de puisage sous forme de bornes fontaines dans les villages concerné, y compris l'éclairage de chaque installation	2024-2025	110575

	PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX CENTRES DE SANTÉ	SANTÉ	Village : DITENGWA MBAYA	Ce projet consiste en la construction de 2 postes de Santé complètement équipés. L'objectif du projet est d'améliorer l'accès aux soins de santé de qualité. La structure de chaque poste de santé sera composé de : - la Salle d'attente ; Salle de réception, - la Réception ; - CPN & CPS ; l'Infirmier ; la pharmacie & réserve le Laboratoire ; le cabinet de consultation ; Soins d'urgence ; Dépôt ; Maternité ; Vestiaire & stérilisation ; la salle d'hospitalisation femme, enfant et homme ; Toilettes et douches Fosse septique	A partir de JUIN 2024 et 2025	352000
--	--	--------------	---	--	--	---------------

	3	APPUI L'AGRICULTURE MARAICHERE	A Agriculture et Développement Rural	Village DITENGWA	Ce projet consistera en la distribution des semences et engrais aux agriculteurs afin d'augmenter leur rendement et par là leur revenu, et cela pour un total de 25 ha. Les objectifs de ce projet sont : Réduire la pauvreté dans les ménages vulnérables grâce à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Travailler en étroite collaboration avec les leaders agriculteurs pour une production haute gamme des produits maraichers. Faciliter la création des petites et moyennes entreprises durables par des coopératives	2024 - 2028	25000
--	---	--------------------------------------	---	---------------------	--	-------------	-------

4	PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX ECOLES PRIMAIRES	Education Infrastructure	Villages : DITENGW Et MBAYA	Ce projet consiste à Construire et équiper 2 écoles primaires composée de 6 classes chacune dont : 2 blocs de 3 classes chacun ; 1 bloc sanitaire ; 1 bloc administratif comprenant le bureau du directeur et une réserve. L'école sera équipée de 150 bancs (en raison de 25 bancs par classe), des tables et chaises pour enseignants ainsi que des meubles pour le bureau. L'objectif de ce projet est d'améliorer l'accès à l'éducation de qualité des enfants du groupement dont l'âge varie entre 6 et 12 ans.	Mai 2024 et 2025	330000
---	--	-----------------------------	-----------------------------------	---	---------------------	--------

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE SECONDAIRE	Education et Infrastructure	Villages : DITENGWA	Ce projet consiste à Construire et équiper une école secondaire composée de 9 classes dont : 1 bloc sanitaire ,1 bloc administratif ; L'école sera équipée de 216 bancs, des tables et chaises pour les Professeurs	mai-27	255000
6 SPORT	Infrastructure	Village DITENGWA	Aménager / Réhabiliter le Stade de Foot du village Ditungwa	juil-25	135000

	7	APPUI L'AGRICULTURE VIVRIERE	A	Agriculture et Développement Rural	Village DITENGWA, MBAYA NGELEKA	et	Ce projet consistera en la distribution des semences et engrais aux agriculteurs afin d'augmenter leur rendement et par là leur revenu, et cela pour un total de 50 ha par village. Les objectifs de ce projet sont : Réduire la pauvreté dans les ménages vulnérables grâce à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Travailler en étroite collaboration avec les leaders agriculteurs pour une production haute gamme des produits comme le maïs, Faciliter la création des petites et moyennes entreprises durables par des coopératives.	2024 - 2028	556950
--	---	------------------------------------	---	--	--	----	---	-------------	--------

1764525,02

III. DESCRIPTION DETAILLEE DE CHAQUE INFRASTRUCTURE / PROJET A REALISER

3.1 Développement rural - Projet 1. Adduction en eau potable.

3.1.1 Contexte et Justification

Se procurer une eau saine, en quantité suffisante sans avoir à parcourir une longue distance a toujours été une priorité absolue pour l'homme en raison de l'utilité de cette ressource dans la plupart des secteurs de ses activités.

Près de trois décennies de sous-investissement, aggravées par la destruction des installations durant les conflits ont grandement détérioré les infrastructures et les services d'eau de la RDC. Seuls 26% de la population congolaise ont accès à une eau potable salubre, une estimation bien en dessous de la moyenne des 60% pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Cet état des choses résulte du contexte administratif fragile du pays, de l'absence de contrôle effectif du développement du territoire, des moyens financiers insuffisants, ainsi que des problèmes techniques.

Dans le souci de soutenir le développement communautaire à travers le gain engendré par l'exploitation minière, le Code Minier consacre le Cahier des charges qui est un ensemble d'engagements périodiques négociés et pris entre le titulaire de droit minier d'exploitation et les communautés locales affectées par le projet minier en question, pour la réalisation des projets de développement communautaire durables. Il finance les besoins exprimés par les communautés locales, accorde les moyens pour la réalisation d'activités génératrices de revenus et d'infrastructures de base dont celles relatives à l'eau et à l'assainissement.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ce projet qui consiste en la desserte en eau potable dans les villages. Il vise à augmenter le taux de la desserte en eau potable et à améliorer la gestion du service de l'eau dans ces villages.

3.1.2 Brève description

Ce projet d'adduction d'eau potable consiste à la construction de 5 (Cinq) bornes fontaines. Toutes les bornes fontaines seront équipées des pompes solaires. Les puits ont une profondeur estimée à 120 mètres.

Chaque borne fontaine sera équipée d'une pompe immergée solaire, de deux réservoirs (château d'eau) d'une capacité de 5000 litres chacun, des panneaux solaires et d'accessoires.

3.1.3 Objectif

D'une manière globale, ce projet d'adduction d'eau potable consiste en la fourniture d'une façon permanente, d'une eau saine et suffisante aux communautés ciblées impactées par les activités de CONGO INVESTMENT SA et gérer les ressources en eau de façon durable (ODD6).

Du point de vue spécifique, ce projet a pour objectif de :

- Renforcer l'accès à l'eau potable ;
- Préserver la santé humaine en luttant contre les maladies et infections d'origine hydrique ;

- Capitaliser le temps dans la gestion des activités de la ménagère en réduisant sensiblement la distance d'approvisionnement en eau potable ;
- Réduire sensiblement la distance par rapport à l'approvisionnement en eau potable.

3.1.4 Bénéficiaire

- La communauté du village Ditengwa
- La communauté du village Mbaya
- La communauté du village Ngeleka également aussi les populations environnantes

3.1.5 Résultats attendus (livrable)

Les résultats attendus sont les suivants :

- Cinq bornes fontaines à pompe solaire immergée avec finalité de procurer de l'eau en quantité suffisante à la population des villages précités sont installées de manière suivantes : 3 puits à Ditengwa et Mbaya et Ngeleka chacun un puit ;
- L'eau de bonne qualité conforme à la norme de l'OMS sur la qualité de l'eau potable est desservie ;
- La formation d'une équipe d'entretien et de gestion des puits est réalisée.

3.1.6 Budget total estimatif :

Le budget estimé pour ce projet est de **110575** dont **19955 USD** pour l'installation 5 bornes fontaines (a raison de **99775USD** par puits) et 10800 USD pour l'entretien de deux bornes fontaine en raison de (**5400 USD**) par forage réparé de deux comme présenté dans les devis ci-après.

Devis estimatif d'un projet d'adduction d'eau

N°	LIBELLE	UNITE	QUANTITE	PU USD	PT en USD
FORAGE DE PUIITS D'EAU					
A	FORAGE AVEC PVC	M	150	55	8250
B	POMPE SOLAIRE + KIT COMPLET	KIT	1	800	800
C	CABLE VTMB 3X2.5mm	Rouleau de 100m	1	220	220
D	PANNEAUX SOLAIRES 240W	KIT	4	220	880
E	Citerne 5m3	1	1	1200	1200
F	Support TANK		1	1100	1100
G	CONSTRUCTION BORNES FONTAINES	FF	1	2200	2200
TRANSPORT E+F		FF	1		700
SOUS TOTAL					15350
MAIN D'ŒUVRE B+C+D+G 30%					4605
TOTAL FORAGE					19955
POUR 5 PUIITS A FORER : 199775 USD par puits x 5puits					99775
PUIT A REPARER	DITENGWA ET MBAYA	FF	2	5400	10800
TOTAL GENERAL DU PROJET					110575

3.1.7 Période/durée :

Les projets seront réalisés de la manière suivante :

Année 1 : Mbaya 1 puit, Ngeleka 1 puit et Ditengwa 1 puit

Année 2 : 2 puit à Ditengwa

3.1.8 Chronogramme de réalisation

Chronogramme des travaux de construction des bornes fontaines

ACTIVITES	MOIS D'OCTOBRE (2024, 2025)			
	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
Appel d'offre				
Sélection de l'entrepreneur				
Etudes géophysiques				
Mobilisation				
Forage du puits et essais de pompage				
Construction du point de distribution				
Aménagement et construction clôture				
Formation du Comité de gestion				
Remise de l'ouvrage				
Démobilisation				

Chronogramme de réalisation des travaux de réparation des puits existants

ACTIVITES	MOIS D'OCTOBRE (2024)		
	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3
Appel d'offre			
Sélection de l'entrepreneur			
Mobilisation			
Nettoyage des puits			
Fourniture et pose des pompes immergées électriques			
Nettoyage des citernes			
Fourniture et pose d'une dynamo			
Fourniture d'un stabilisateur de courant 10KVA			
Fourniture des filtres avec cartouches			
Connexion des différentes pompes au réseau électrique			
Remplacement ci-nécessaire des robinets			

3.1.9 Acte de cession

Voir annexe 13.

3.2 Santé - Projet 2. Construction et équipement de deux postes de santé.

3.2.1 Contexte et Justification

La politique nationale de santé adoptée par le gouvernement de la RDC, vise à améliorer l'accès aux soins de santé des populations. Dans l'ensemble, une équité à l'accès aux soins de qualité pour chaque individu quel qu'en soit son rang social est requise, étant donné que le développement du pays repose principalement sur l'assurance santé de sa population qui constitue une force indéniable de toute action politique, économique et sociale. Ceci est fonction pour une large part du niveau de fonctionnement qui doit être soutenu par une assise financière confortable.

Garantir une assurance santé pour tous est l'une des premières responsabilités de l'Etat qui doit l'accomplir par la mise en place des structures administrant des soins de qualité répondant aux besoins fondamentaux de la population. Malheureusement, les services sanitaires censés jouer ce rôle n'y parviennent pas surtout dans les milieux ruraux où ils sont presque insuffisants.

Dans la province du Haut-Katanga et plus particulièrement dans l'hinterland minier de CONGO INVEST, la communauté rurale traverse une situation sanitaire particulière suite au manque d'infrastructures sanitaires adéquates. Celles-ci sont sous-équipées d'où la population y vit presque sans assistance sanitaire. Ainsi les communautés font des distances importantes en quête de soins de qualité au niveau de grands centres de santé de référence et cliniques privés avec tous les risques qui peuvent survenir en cours de route.

Ainsi, dans le cadre des négociations et d'élaboration du Cahier des charges de l'entreprise CONGO INVESTEMENT SARL, les communautés des villages Ditengwa et Mbaya, impactées par les activités minières de CONGO INVESTEMENT ont exprimés le besoin de renforcer la prise en charge des malades par la construction d'un poste de santé. La construction de ce poste s'inscrit dans le cadre des obligations sociétales de l'entreprise vis-à-vis des communautés locales qui sont impactées par son projet.

C'est dans cette optique que la présence de CONGO INVESTEMENT dans cette zone constitue une opportunité pour les communautés locales qui leur permettra de faire face aux problèmes d'accès aux soins de santé de qualité à travers la construction et l'équipement d'un poste de santé répondant aux standards du Ministère de la Santé de la RDC.

3.2.2 Brève description

Le projet consiste en la construction et l'équipement d'un poste de santé selon le plan du poste de santé du Ministère de la Santé.

Les travaux à réaliser consisteront en :

- la préparation de terrain et la fouille pour la fondation ;
- La construction de la fondation en moellon ;
- L'élévation des murs en briques ;
- La pose de la charpente et couverture avec des tôles galvanisées ;
- La fourniture et la pose des portes et fenêtres métalliques ;
- La fourniture et la pose des portes en bois ;
- La pose du pavement et le crépissage des murs ;
- La pose du plafond ;
- La mise en peinture du bâtiment ;
- L'équipement du poste de santé ;
- La construction du mur de clôture.

3.2.3 Objectif

Cet objectif s'aligne avec les Objectifs de Développement Durable et plus spécifiquement l'ODD3. L'objectif de ce projet est de :

- Faciliter l'accès à la santé en donnant aux communautés les moyens de mener une vie saine et aider au bien-être de tous à tous les âges ODD3 ;
- Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité ;
- Diminuer la distance à parcourir pour atteindre une institution sanitaire.

3.2.4 Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce projet sont les communautés des villages Ditengwa, Mbaya et ses environs.

3.2.5 Résultats attendus (livrable)

Le résultat attendu pour ce projet est la mise à la disposition des communautés bénéficiaires de deux postes de santé construits et équipés conformément au modèle type du poste de santé du Ministère de la Santé.

3.2.6 Stratégie de mise en œuvre du projet

CONGO INVESTEMENT et l'autorité locale sont les intervenants clés dans la réalisation du projet. L'autorité locale devra mettre à la disposition du projet le terrain devant abriter l'ouvrage moyennant un acte de cession ou d'acquisition dudit terrain.

Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par CONGO INVEST. SA Cette dernière va appliquer la procédure normale qui est celle du lancement des appels d'offre suivi de la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction et d'un fournisseur d'équipements. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés en République Démocratique du Congo. Elle réalisera les travaux en question en se conformant scrupuleusement aux plans et aux

prescriptions techniques des ouvrages. Il en sera de même pour l'entreprise qui gagnera le marché d'équipement du poste de santé. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage par l'entreprise CONGO INVESTEMENT à l'autorité sanitaire qui en assurera la gestion.

3.2.7 Budget total estimatif

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SANTE					
DESIGNATION DES OUVRAGES		UNITE	QTE	PU en USD	P.T. en USD
ETUDES TOPOGRAPHIQUES	GEOTECHNIQUES ET	Fft	1	2 000,00	\$ 2 000,00
I. INSTALLATION DU CHANTIER		Fft	1	5 000,00	\$ 5 000,00
Sous-total 1					\$ 7 000,00
II. FONDATION					
2.1	Fouille de fondation	m ³	31	5,00	\$ 155,00
2.2	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m ³	m ³	2	110,00	\$ 220,00
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m ³	23	100,00	\$ 2 300,00
2.4	Chape et fûts de fondation en BA	m ³	11	260,00	\$ 2 860,00
Sous-total 2					\$ 5 535,00
III. ELEVATION					
3.1	Maçonnerie en blocs ciment	m ²	315	12,00	\$ 3 780,00
3.2	Béton armé pour linteau et colonnes 350Kg/m ³	m ³	12	260,00	\$ 3 120,00
3.3	Maçonnerie de claustras	Pce	88	1,00	\$ 88,00
Sous-total 3					\$ 6 988,00
4.1	Charpente en bois scié y compris protection	m ³	9,6	320,00	\$ 3 072,00
4.2	Pannes en bois scié y compris protection	m ³	3,6	320,00	\$ 1 152,00

4.3	Couverture en tôles BG28	m ²	360	15,00	\$ 5 400,00
Sous-total 4					\$ 9 624,00
V. REVETEMENT DES MURS					
5.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m ²	285	4,00	\$ 1 140,00
5.2	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m ²	310	4,00	\$ 1 240,00
Sous-total 5					\$ 2 380,00
VI. REVETEMENT DES SOLS					
6.1	Pavement en carreaux antidérapants	m ²	141	19,00	\$ 2 679,00
Sous-total 6					\$ 2 679,00
VII. PLAFOND					
7.1	Plafond en feuille unalite y compris gitage	m ²	207	15,00	\$ 3 105,00
Sous-total 7					\$ 3 105,00
VIII. HUISSERIE					
8.1	Portes métalliques pour toilettes	Pce	6	100,00	\$ 600,00
8.2	Porte métallique bâtiment	Pce	3	200,00	\$ 600,00
8.3	Fenêtres métalliques	Pce	8	75,00	\$ 600,00
8.4	Portes en bois		6	200,00	\$ 1 200,00
Sous-total 8					\$ 3 000,00

IX. PEINTURE					
9.1	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m ²	570	4,00	\$ 2 280,00
9.2	Email sur structures métalliques et murs	m ²	50	3,00	\$ 150,00
9.3	Vernis sur portes en bois + Plafond	m ²	211	4,00	\$ 844,00
Sous-total 9					\$ 3 274,00
X. SANITAIRE					
10.1	Fouille de fondation	m ³	9	5,00	\$ 45,00
10.2	Fondation en moellons	m ³	4	100,00	\$ 400,00
10.3	Béton de sous pavement	m ³	2	130,00	\$ 260,00
10.4	Rampe d'entrée sur 2 toilettes	m ³	1	260,00	\$ 260,00
10.5	Maçonnerie d'élévation	m ²	94	10,00	\$ 940,00
10.6	Béton fût, chape, colonnes, ceinture	m ³	3	260,00	\$ 780,00
10.7	Béton de propreté dosé à 150Kg/m ³	m ³	1	115,00	\$ 115,00
10.8	Faïence ;	m ²	43	15,00	\$ 645,00
10.9	Pavement de carreaux antidérapants	m ²	14	19,00	\$ 266,00

10.10	Couverture en tôle BWG28	m ²	75	14,00	\$ 1 050,00
10.11	WC turc + urinoirs	Pce	6	53,00	\$ 318,00
10.12	Lave mains	Pce	6	92,00	\$ 552,00
10.13	Plomberie + fosse septique	Fft	1	4 400,00	\$ 4 400,00
Sous-total 10					\$ 10 031,00
XI. CONSTRUCTION DU MUR DE CLOTURE					
11.1	Fouille de fondation	m ³	17	5,00	\$ 85,00
11.2	Béton de propreté	m ³	3	110,00	\$ 330,00
11.3	Construction en moellon	m ³	22	100,00	\$ 2 200,00
11.4	Chape et fûts de fondation en BA	m ³	3	260,00	\$ 780,00
11.5	Elévation du mur	m ²	350	10,00	\$ 3 500,00
11.6	Fourniture et pose d'une barrière métallique	Pce	1	700,00	\$ 700,00
Sous-total 11					\$ 7 595,00
AMENAGEMENT EXTERIEUR		Fft	1	1 000,00	\$ 1 000,00
Sous-total 11					\$ 16 190,00
XII	Incinérateur, trou à Placenta et trou à ordure				
12.1	Incinérateur	m3	7	186,00	\$ 1 302,00
12.2	POUBELLES	Pce	9	250,00	\$ 2 250,00

12.3	trou à placenta	m3	9	110,00	\$ 990,00
12.4	Trou à ordure	m3	10	50,00	\$ 500,00
	sous total 12				\$ 5 042,00
Total					\$ 82 443,00
MAIN D'ŒUVRE					\$ 24 732,90
Total construction					\$107 175,90
XI. COUT ELECTRICITE (SOLAIRE): 4 Panneaux, 2 batteries de 150 Ah, 1 convertisseur, 1 régulateur			1	4 500,00	\$ 4 500,00
Sous-total électricité solaire					\$ 4 500,00
XII. ADDUCTION EN EAU			1	20 000,00	\$ 20 000,00
Sous-total adduction d'eau		20000			
Total général					\$131 675,90

Le budget estimé pour ce projet est de 332.000 USD soit **176.000,00 USD** (Cent cinquante mille Dollars Américains) par poste dont **131.000 USD** pour la construction et **45000 USD** pour l'équipement d'un poste de santé comme indiqué par les devis de la construction dans le Erreur ! Source du renvoi introuvable. et le devis de l'équipement du poste de santé dans le Tableau 0-1.

Devis quantitatif et estimatif de la construction d'un poste de santé.

Tableau 0-1. Devis quantitatif et estimatif de l'équipement d'un poste de santé.

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE L'EQUIPEMENT D'UN POSTE DE SANTE				
N°	Désignation	Quantité	PU \$	PT \$
Salle d'observation				
1	Lit d'hébergement	6	600	3600,00
2	Potence	6	60	360,00
3	Table de nuit	6	150	900,00
4	Thermomètre	6	4	24,00
5	Balance adulte	2	93	186,00
6	Tensiomètre	2	66	132,00
7	Poubelles avec pédales	4	20	80,00
8	Panne de lit	6	26	156,00
9	Oxymétrie	2	66	132,00
10	Table d'examen gynécologique	1	600	600,00
Laboratoire				
1	Microscope avec objectif 100	2	400	800,00
2	Réactifs de laboratoire (giemsa)	5	50	250,00

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE L'EQUIPEMENT D'UN POSTE DE SANTE				
N°	Désignation	Quantité	PU \$	PT \$
3	Centrifugeuse	2	400	800,00
4	Glucomètre avec test	4	50	200,00
5	Réfrigérateur pour médicaments thermolabiles	1	1500	1500,00
6	Appareil d'hématologie	1	800	800,00
7	Appareil de biochimie	1	1500	1500,00
8	Appareil d'hématocrite	1	26	26,00
9	Agitateur	2	200	400,00
10	Poubelles avec pédales	4	20	80,00
11	Hemoglobinimètre	3	66	198,00
12	Hemocuo 301 avec cuvette	3	750	2250,00
13	Chronomètre	2	15	30,00
14	Pendule	1	20	20,00
15	Balanceur électrique	2	250	500,00
16	Cellule de new bower	1	27	27,00
17	Cellule de nageotte	1	27	27,00
18	Distillateur	1	66	66,00
19	Pipette à VS	2	27	54,00
20	Micropipette de 10 -100µl	2	120	240,00
21	Micropipette de 100-1000 µl	2	120	240,00
22	Micropipette de 20 -200 µl	2	120	240,00
23	Compteur GB	1	33	33,00
Pharmacie				
1	Kit médicaments de démarrage	1	5000	5000,00
2	Thermomètre mural	2	80	160,00
Salle de consultation				
1	Table de consultation	2	200	400,00
2	Otoscope	2	66	132,00
3	Tensiomètre	2	93	186,00
4	Stéthoscope	2	20	40,00
5	Négatoscope	1	332	332,00
6	Balance pèse adulte	1	50	50,00
7	Thermomètre	3	4	12,00
8	Poubelles avec pédales	4	20	80,00
9	Urinal	4	50	200,00
10	Table d'examen gynécologique	1	600	600,00
11	Saturomètre	2	50	100,00
Réception				
1	Balance adulte	1	50	50,00
2	Thermo flash	4	67	268,00
3	Toise	2	66	132,00
Salle des soins				
1	Poubelles avec pédales	4	33	132,00

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE L'EQUIPEMENT D'UN POSTE DE SANTE

N°	Désignation	Quantité	PU \$	PT \$
2	Bassin réniforme	5	27	135,00
3	Tambours	3	66	198,00
4	Potence	1	93	93,00
5	Bras scialytique	1	664	664,00
6	Bocaux à inox	2	66	132,00
Stérilisation				
1	Marmite à pression	3	332	996,00
2	Poupinelle	1	850	850,00
3	Tambours	4	66	264,00
4	Autoclave	1	1100	1100,00
5	Fumigateur à formol	2	239	478,00
Petite chirurgie				
1	Boite de suture	3	500	1500,00
2	Boite de pansement	3	66	198,00
3	Table des soins	1	200	200,00
4	Potence	2	93	186,00
5	Poubelles avec pédales	4	33	132,00
PMI				
1	Toise	2	66	132,00
2	Balance adulte	1	93	93,00
3	Salter avec culotte	3	66	198,00
4	Mètre ruban	3	2	6,00
5	Tensiomètre	2	93	186,00
6	Fœtoscopie	2	13	26,00
7	Boite isotherme	4	66	264,00
8	Thermomètre	2	5	10,00
Salle de garde				0,00
1	Lit pour infirmiers	1	350	350,00
Meubles				0,00
1	Table de bureau	6	200	1200,00
2	Armoire vitrée de bureau	11	180	1980,00
3	Chaises de bureau	6	100	600,00
	Chaises salle d'attente	3	150	450,00
5	Étagère	10	140	1400,00
6	Classeurs	50	7	350,00
7	Paravent	5	240	1200,00
8	Chaise roulante	1	200	200,00
9	Civière	1	250	250,00
10	Matelas avec toile Sciré	15	93	1395,00
11	Stabilisateur	3	93	279,00
13	Kit de lavage des mains	10	24	240,00
14	Tabliers	10	24	240,00

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATION DE L'EQUIPEMENT D'UN POSTE DE SANTE

N°	Désignation	Quantité	PU \$	PT \$
	Incinérateur	1	2500	2500,00
	TOTAL			45000,00

Dollars Américains Quarante-cinq mille

3.2.8 Période/durée

Le projet sera réalisé au cours de l'année 2025 (Janvier-Octobre)

3.2.9 Chronogramme prévisionnel de réalisation

Le chronogramme prévisionnel de construction et d'équipement d'un poste de santé est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 0-2. Chronogramme prévisionnel de réalisation

OPERATION	CHRONOGRAMME									
	Jan.	Fév.	Mars.	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.
Installation du chantier										
Fondation										
Elévation										
Toiture										
Revêtement des murs										
Revêtement des sols										
Construction de la clôture										
Plafond										
Huisserie										
Peinture										
Sanitaire										
Equipement du poste de santé										
Electricité										
Adduction en eau										
Remise de l'ouvrage										

3.2.10 Spécifications techniques

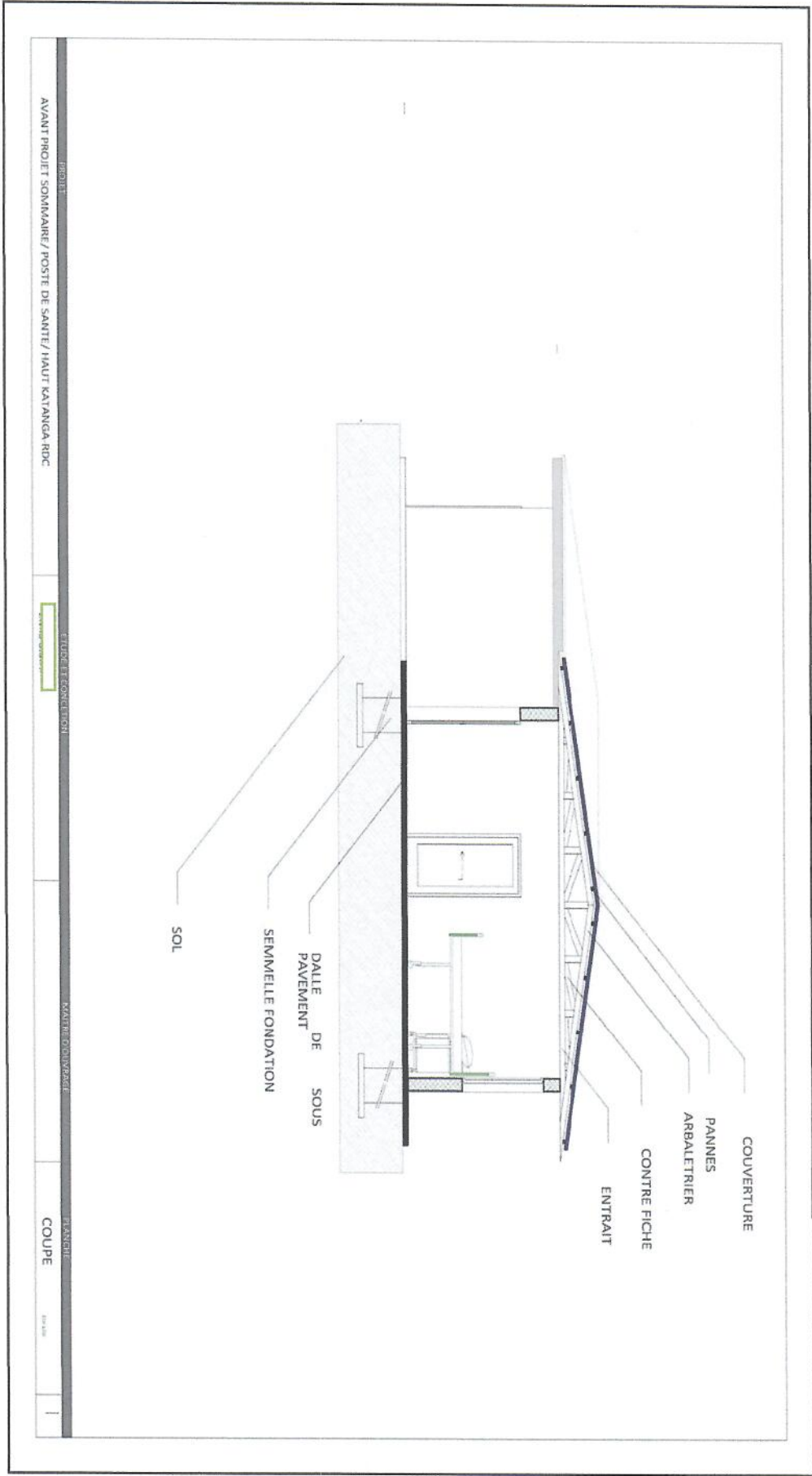
Voir spécifications techniques au Titre 4.

3.2.11 Acte de cession

Voir annexe 13.

Les plans sont présentés sur les **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** à **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessous.

Vue en plan du poste de santé



Coupe C-C du poste de santé

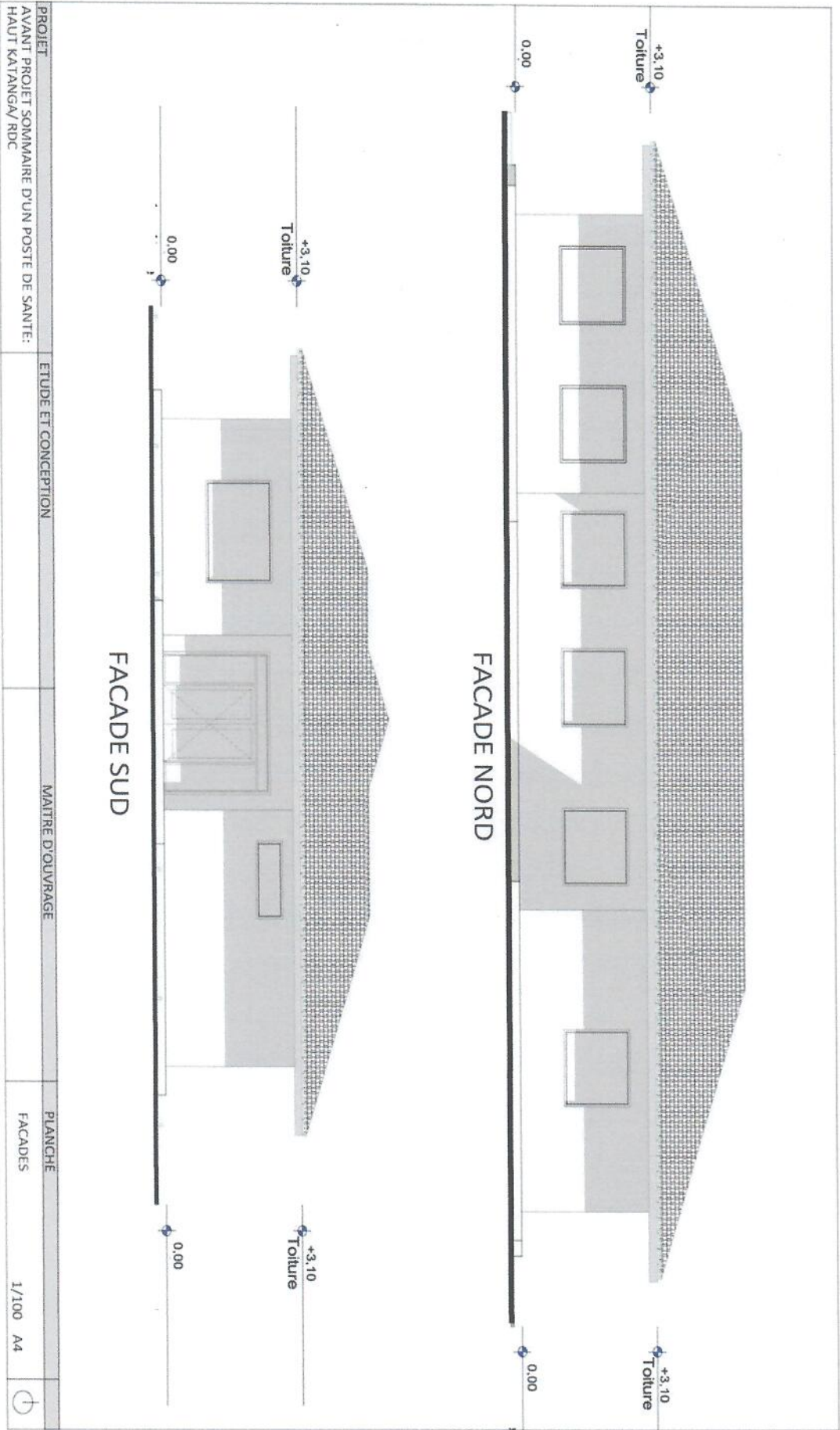


Figure 0-1. Façades du poste de santé



Perspectives

du

poste

de

santé

3.3 Agriculture et Développement Rural - Projet 3 : Appui aux cultures maraîchères

3.3.1 Contexte et justification

Le maraîchage est une activité agricole qui s'est considérablement développé au cours de ces dernières décennies pour plusieurs raisons à savoir : améliorer les conditions nutritionnelles des populations, assurer l'autosuffisance alimentaire, générer des revenus et favoriser les activités sociales collectives.

Mues par la volonté d'améliorer les conditions de vie, les femmes cultivatrices du village Ditengwa ont émis le besoin au travers ce cahier des charges d'avoir un projet cadrant avec le maraîchage pour leur survie.

Un certain nombre de problèmes entravaient la bonne mise en œuvre d'activités maraîchères et la motivation des femmes au sein du groupement Mukumbi. Il s'agit donc dans le cadre de ce cahier des charges d'apporter une réponse concrète aux difficultés suivantes :

- La pauvreté : Les activités génératrices de revenus nécessitent des fonds pour se procurer certains matériaux essentiels au démarrage. Les outils et les semences de qualité sont chers et inaccessibles pour ces femmes aux faibles revenus ;
- La question de l'eau : Pendant la saison sèche, qui est la plus favorable au maraîchage, il y a d'importants problèmes d'approvisionnement en eau dans les zones rurales ;
- L'insuffisance des connaissances techniques : Les femmes manquent de compétences techniques et commerciales pour mener à bien le développement d'une activité maraîchère ;
- L'absence de clôture : A Ditengwa, l'élevage est pratiqué et pendant la saison sèche, les pâtures se font rares. Les plantations maraîchères non protégées sont alors ravagées par les animaux en quête de nourriture.

Le projet d'appui à la culture maraîchère au groupement MUKUMBI s'inscrit dans une logique de développement durable des activités des maraîchères dans la contrée. Il vise un renforcement de la dynamique de production déjà engagée tout autant que la pérennisation des activités génératrices de revenus pour les maraîchères concernées.

Le présent projet se justifie par le fait que les systèmes et les techniques de production nécessitent une réelle amélioration, et que les activités de production menées doivent s'intégrer au mieux à la filière maraîchère dans son ensemble et contribuer à la dynamiser.

3.3.2 Brève description du projet

L'agriculture comme activité économique joue un rôle primordial pour sédentariser les populations et freiner l'exode rural, en améliorant le niveau de vie par la création d'emplois et par la sécurité alimentaire.

Le projet compte offrir à 30 femmes cultivatrices regroupées au sein d'une association des femmes maraîchères, les intrants nécessaires dans la première année du projet pour convaincre plus facilement les cultivateurs exploitant le maraîchage d'adopter l'itinéraire technique proposé par le projet sans risques. Par la suite, pour les cultures suivantes, les cultivateurs contribueront avec 20% du financement des intrants. A la fin de chaque campagne de maraîchage, les femmes maraîchères épargneront un montant correspondant au financement de la campagne suivante. Le Groupement Mukumbi, en collaboration avec les programmes bilatéraux et multilatéraux, pourra engager des ressources supplémentaires pour assurer la pérennisation des techniques sur l'ensemble des communautés. Avec comme culture spécifique la tomate Tanya, le chou de chine, l'ibiscus et la morelle toutes ces cultures seront associées à l'amarante.

Le projet d'appui à la culture maraîchère participe ainsi, à la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de diversification économique pour la transformation structurelle de l'agriculture.

3.3.3 Objectif du projet

3.3.3.1 Objectifs généraux

- Créer une association des femmes maraîchères à Ditengwa ;
- Permettre aux femmes du village Ditengwa, d'avoir des sources de revenus régulières et fiables ;
- Améliorer les conditions de vie de la communauté ;
- Lutter contre la faim et la malnutrition (ODD1 et ODD2).

3.3.3.2 Objectif spécifique

La finalité du projet est de mettre en place une activité maraîchère rentable grâce à la mutualisation des efforts, à l'augmentation de la production maraîchère ainsi que la pérennisation de l'activité maraîchère.

3.3.4 Bénéficiaires du projet

3.3.4.1 Les bénéficiaires directs

Les 60 membres de l'association de femmes « Maraîchères » qui seront sélectionnées à Ditengwa sont les bénéficiaires directs du projet, même si actuellement une frange d'entre elles sont exploitantes à part entière.

Le développement de l'activité maraîchère aura des impacts positifs sur les conditions de vie des familles des femmes maraîchères.

3.3.4.2 Les bénéficiaires indirects

Ce bénéfice indirect du projet sera étendu dans le groupement MUKUMBI et les villes les plus proches du projet bénéficieront des effets induits par le projet, comme l'accès aux produits de qualité et à l'augmentation de la disponibilité alimentaire mais aussi à travers des activités connexes comme la commercialisation, la main d'œuvre au champ etc.

3.3.5 Localisation du projet

Le milieu d'insertion du projet est le groupement MUKUMBI et plus spécifiquement le village Ditengwa.

3.3.6 Résultats attendus(livrables)

- Une association des femmes maraichère est créée ;
- Les conditions nutritionnelles des populations sont améliorées ;
- L'autosuffisance alimentaire est assurée ;
- Les ODD1 et ODD2 sont atteints ;
- Les revenus sont générés.

3.3.7 Période/durée

Le projet d'appui au maraichage se déroulera durant les cinq années d'exécution du cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise CONGO INVESTEMENT SARL. (Années 2024, 2025, 2026, 2027,2028).

3.3.8 Stratégie et méthodologie d'exécution du projet

Une formation budgétisée dans le projet précédent de la culture de maïs sera dispensée par un expert en agriculture engagé par ce cahier de charges accompagné par celui de l'entreprise CONGO INVESTEMENT SA (ou un indépendant) spécialisé dans l'aménagement des terres irrigables aux femmes de l'association créée. Des puits artisanaux seront creusés pour des besoins en eau et une clôture érigée permettant de sécuriser le périmètre du jardin maraîcher.

Le chef de village devra rendre disponible des terres aux femmes afin qu'elles puissent les exploiter pour leur activité.

Parallèlement, une étude de faisabilité permettrait de déterminer précisément le meilleur site pour implanter le jardin et les puits. Le site choisi pour le maraichage est l'une des zones du village Ditengwa les plus fournies en eau.

L'emplacement du jardin maraîcher, qui sera octroyé par le chef du village, sera ensuite débroussaillé par les femmes de l'association des femmes maraîchères de Ditengwa.

Le projet prévoit la construction d'une clôture autour du site d'implantation du jardin maraîcher. Les cultures sont ainsi protégées des dégâts causés par les animaux.

Les semences et intrants indiqués seront achetés. Les semences seront sélectionnées en fonction de la date prévue pour le démarrage des activités de maraîchage, afin d'optimiser les rendements agricoles.

Les deux critères qui rentrent également en ligne de compte dans le choix des semences sont l'amélioration de la nutrition des familles et les perspectives d'augmentation des revenus.

Des équipements (brouettes, arrosoirs, houes, binettes...) pour l'activité de maraîchage seront achetés et distribués à chacune des femmes prenant part à l'activité maraîchère.

La formation des bénéficiaires :

L'approche de formation en maraîchage repose sur 3 piliers à savoir :

- Une programmation assistée ;
- Une planification assistée ; et
- Une exécution assistée des activités de maraîchage avec les exploitantes agricoles.

La formation sera ainsi dispensée par l'expert en agriculture de CONGO INVESTMENT SA (ou un indépendant) in situ.

La formation portera ainsi sur les points suivants :

- Les techniques de préparation des sols notamment l'importance du repos des sols et de la rotation des cultures ;
- Le parcellement et la répartition des parcelles entre les bénéficiaires, les parcelles monocultures préférables en général ;
- Les types et la qualité des différents fumiers organiques ;
- La confection des planches permettant de délimiter chaque parcelle ;
- La présentation des semences et leur mode de culture en semis direct ou pépinière ;
- Les techniques de culture des plantes en pépinières ;
- Les insecticides et le mode d'utilisation des produits phytosanitaires ;
- Le repiquage des plants ;
- La détection des maladies pouvant entraver les cultures ;
- Les techniques de traitement des plants avec les différents produits ;
- L'appréciation de la maturité et les techniques de récolte des fruits et légumes.

Le projet sera géré par un comité de coordination élu au sein de l'association. Une mission d'évaluation indépendante rapportera les résultats et la gestion du projet au CLS.

3.3.9 . Budget

Budget détaillé du projet d'appui au maraichage par hectare.

Numa	Libellé	Quantité par Hectare Kg	Nombre de sacs par Hectare	PU (USD)	PT / Ha
1	Fourniture semences (boite de 1 Kg)	1	1	\$15,00	\$15,00
2	Fourniture NPK (Sac de 50 Kg)	100	2	\$55,00	\$110,00
3	Fourniture Urée (Sac de 50 Kg)	75	1,5	\$55,00	\$82,50
Budget détaillé par Hectare					\$247,50

Tableau 0-3. Budget général des intrants pour le maraichage.

N°	DESIGNATION	Unité	Qté	P U en USD	P T en USD
1	Matériel aratoire				
1.1	Houe	Pièce	120	5	600
1.2	Herse	Pièce	120	4,5	540
1.3	Machette	Pièce	60	5	300
1.4	Piquet + fil maçon	Pièce	120	5	600
1.5	Arrosoir	Pièce	180	15	2700
1.6	Brouette	Pièce	60	50	3000
1.7	Pulvérisateur	Pièce	60	20	1200
	Sous-total 1				8940
2	Travaux supplémentaires				
2.1	Puits	Fft	1	1600	1600
2.2	Clôture en bambous	Unité	1	1322,5	1322,5
2.3	Sous-total 2				2922,5
3.	Formation				
3.1	Formation en maraichage	Unité	Fft	2	2000
4.	Engrais et semences				
4.1	Semences de 1 Kg	Boite 1 Kg	9	15	135
4.2	NPK de 50 Kg	Sac de 50 Kg	18	55	990
4.3	Urée de 50 Kg	Sac de 50 Kg	13,5	55	742,5
4.4	Produits phytosanitaires	Boite 5 L	18	20	360
Sous total par année					2227,5
Sous total pour 5 ans					11137,5
TOTAL GENERAL					
Dollars Américains vingt-cinq mille				25.000,00	

3.3.10 Chronogramme des activités

Item	Activité	CHRONOGRAMME QUINQUENAL ET ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES											
		Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc
1.	Assistance par un agronome.	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028
2.	Octroi des semences et engrais	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028
3.	Octroi du matériel aratoire	2024-2028				2024-2028				2024-2028			
4.	Formation						2024-2025						

3.4 Education - Projet 4. Construction de deux écoles primaires

3.4.1 Contexte et justification

La vision du secteur éducatif est de former des hommes et des femmes compétents, imprégnés des valeurs humaines, morales, civiques, créatifs et désireux de bâtir une nouvelle société, solidaire, prospère et pacifique en leur inculquant le savoir qui s'articule en savoir-faire et savoir-être constituant le socle de la vie en société.

Avec un PIB par habitant de moins de 100 dollars américains, la République Démocratique du Congo (RDC) fait partie des pays pauvres au monde. Par ailleurs, le pays reste parmi ceux qui comptent le plus grand nombre d'enfants non scolarisés au monde. En effet, 3,5 millions d'enfants de 6 à 11 ans n'ont pas accès au système scolaire actuellement, soit près de 26% en âge de fréquenter l'école primaire. Par ailleurs, le niveau élevé des frais scolaires, le manque de matériels didactiques, les difficultés de gestion des écoles et la faible formation des enseignants impactent non seulement la qualité mais aussi réduit davantage le taux de fréquentation. Ceci est tributaire au faible budget alloué par le gouvernement au secteur éducatif. Ainsi, environ 80% à 90% des charges scolaires sont assurées par les ménages.

Cependant, malgré les nombreuses difficultés ci-haut mentionnées, la RDC a réalisé, ces dernières années, d'importants progrès dans le système éducatif. Ainsi, comparé aux années antérieures, le taux d'achèvement a considérablement augmenté passant de 29% en 2005 à plus de 70% actuellement dans l'ensemble du pays. Ceci est tributaire de la nouvelle politique éducative adoptée récemment par le gouvernement visant à développer l'enseignement et, plus spécialement celui du primaire.

Dans cette même optique, le gouvernement, afin d'améliorer le taux de fréquentation a, depuis quelques années, rendu effective la politique de gratuité scolaire pour l'éducation de base (niveau primaire). C'est comme ça que l'éducation de base est devenue obligatoire de par les dispositions constitutionnelles.

Ainsi cette politique de gratuité de l'enseignement telle que prônée par le Gouvernement va dans le sens de favoriser l'augmentation du taux de fréquentation des élèves. Toutes fois, ceci requiert une grande capacité d'accueil des écoles faute de quoi, la qualité de l'enseignement serait entravée. Cette situation n'épargnerait pas la province du Haut-Katanga, et plus précisément les zones rurales qui accusent non seulement un manque criant d'infrastructures scolaires mais aussi un état délabré des infrastructures existantes, comme c'est le cas dans la chefferie de BASANGA. Par ailleurs, cette région (Groupement MUKUMBI) est impactée par les activités minières des différentes sociétés dont l'entreprise CONGO INVESTEMENT SARL. En effet, lors des négociations dans le cadre du cahier des charges les communautés locales impactées par le projet CONGO INVESTMENT SA ont manifesté le besoin de la construction des écoles primaires (Ditengwa et Mbaya). Ce besoin a été adopté par CONGO INVESTMENT SA et est motivé d'après la communauté par les grandes distances séparant ces villages qui ne sauraient pas être parcourues par les enfants à l'âge d'entrer à l'école.

3.4.2 Brève description

Pour ce projet, il s'agit de la construction de deux écoles disposées en bâtiments comme suit : deux bâtiments en forme de « I » avec trois salles de classe chacun, d'un bâtiment administratif et des installations sanitaires (avec 8 boxes séparés dont 4 pour les filles et 4 pour les garçons) dont la vue en perspective se présente en forme de U.

Les travaux à réaliser consisteront en :

- La préparation de terrain et la fouille pour la fondation ;
- La construction de la fondation en moellon ;
- L'élévation des murs en briques ;
- La pose de la charpente et couverture avec des tôles galvanisées ;
- La fourniture et la pose des portes et fenêtres métalliques ;
- La fourniture et la pose des portes en bois ;
- La pose du pavement et le crépissage des murs ;
- La pose du plafond ;
- La fourniture de l'équipement solaire aux écoles ;
- La mise en peinture de tous les bâtiments ;
- L'adduction en eau pour la boisson et les installations sanitaires ;
- La fourniture des bancs et des fournitures de bureau ;
- La construction du mur de clôture.

Les plans sont présentés ci-dessous.

3.4.3 Objectif

Le projet poursuit l'objectif principal d'assurer l'accès à une éducation de qualité : veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie (ODD 4 et ODD 9).

Généralement, Celle-ci vise trois objectifs majeurs :

- Accroître l'accès, l'accessibilité, l'équité et la rétention dans l'éducation de base, notamment pour les filles, les enfants en difficulté, les enfants vulnérables et défavorisés ;
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement ; et
- Renforcer la gouvernance du secteur.

Du point de vue spécifique, ce projet vise à :

- Améliorer le taux d'alphabétisation juvénile dans le Groupement Mukumbi, impacté par les activités de CONGO INVESTMENT SA ;
- Réduire sensiblement la déperdition scolaire ;
- Diminuer les distances parcourues par les enfants pour atteindre les formations scolaires surtout pour les enfants de moins de dix ans.
- Améliorer l'accès à l'éducation de qualité pour les communautés des villages précités.

3.4.4 Bénéficiaire :

Les enfants dont l'âge varie entre 6 et 12 ans des communautés des villages DITENGWA et MBAYA, et leurs environs.

3.4.5 Résultats attendus (livrable) :

02 (deux) écoles construites et équipées conformément au modèle type de l'EPST et au plan d'école présenté.

3.4.6 Stratégie de mise en œuvre du projet

CONGO INVESTMENT SA et l'autorité locale sont les intervenants clés dans la réalisation du projet. L'autorité locale devra mettre à la disposition du projet le terrain devant abriter l'ouvrage moyennant un acte de cession ou d'acquisition dudit terrain.

Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par CONGO INVESTEMENT SARL. Cette dernière va appliquer la procédure normale qui est celle du lancement des appels d'offre suivi de la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction et d'un fournisseur d'équipements. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés en République Démocratique du Congo. Elle réalisera les travaux en question en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. Il en sera de même pour l'entreprise qui gagnera le marché d'équipement de l'école. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage à une institution gouvernementale compétente et responsable pour sa gestion par l'entreprise CONGO INVESTEMENT SARL.

3.4.7 Budget total estimatif

Le budget estimé pour le projet est de 330.000,00 USD soit par école **165.000,00 USD (Cent soixante-cinq mille Dollars Américains)** pour une école comme repris dans le devis ci-dessous.

Devis estimatif de la construction d'une école de 6 classes

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE DE 6 CLASSES					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
0. ETUDES GEOTECHNIQUES		Fft	1,00	2000,00	2 000,00
I. INSTALLATION DU CHANTIER		Fft	1,00	7000,00	7 000,00
Sous-total 1					9 000,00
II. FONDATION					
2.1	Fouille de fondation	m ³	72,18	5,00	360,90
2.2	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m ³	m ³	5,00	110,00	550,00
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m ³	28,00	100,00	2 800,00
2.4	Chape et fûts de fondation en BA	m ³	6,95	260,00	1 807,00
Sous-total 2					5 517,90
III. ELEVATION					
3.1	Maçonnerie en blocs ciment	m ²	484,25	10,00	4 842,50
3.2	Béton armé pour linteau et colonnes 350Kg/m ³	m ³	22,00	285,00	6 270,00
3.3	Maçonnerie de claustras	Pce	148,00	0,76	112,48
Sous-total 3					11 224,98
IV. TOITURE					
4.1	Charpente en bois scié y compris protection	m ³	18,84	320,00	6 028,80
4.2	Pannes en bois scié y compris protection	m ³	5,582	320,00	1 786,24
4.3	Couverture en tôles BG28	m ²	568,72	14,20	8 075,82
Sous-total 4					15 890,86
V. REVETEMENT DES MURS					
5.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m ²	455,61	4,50	2 050,25
5.2	Crépissage au mortier de ciment à extérieur	m ²	484,43	4,50	2 179,94
Sous-total 5					4 230,18
VI. REVETEMENT DES SOLS					
6.1	Pavement en carreaux antidérapants	m ²	370,00	19,00	7 030,00
Sous-total 6					7 030,00
VII. PLAFOND					
7.1	Plafond en feuille unalite y compris gitage	m ²	370,00	15,38	5 690,60
Sous-total 7					5 690,60
VIII. HUISSERIE					
8.1	Portes métalliques	Pce	7,00	200,00	1 400,00
8.2	Portes en bois	Pce	3,00	200,00	600,00
8.2	Fenêtres métalliques	Pce	28,00	75,00	2 100,00
Sous-total 8					4 100,00
IX. PEINTURE					

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE DE 6 CLASSES

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
9.1	Latex lavable sur les murs intérieurs et extérieurs	m ²	939,95	4,23	3 975,99
9.2	Email sur structures métalliques et murs	m ²	200,00	3,46	692,00
9.3	Vernis sur portes en bois	m ²	10,00	4,23	42,30
Sous-total 9					4 710,29
X. SANITAIRE					
10.1	Fouille de fondation	m ³	9,86	5,00	49,30
10.2	Fondation en moellons	m ³	4,93	100,00	493,00
10.3	Béton de sous pavement	m ³	2,99	130,00	388,70
10.4	Rampe d'entrée sur 2 toilettes	m ³	0,92	260,00	239,20
10.5	Maçonnerie d'élévation	m ²	127,22	10,00	1 272,20
10.6	Béton fût, chape, colonnes, ceinture	m ³	4,07	260,00	1 058,20
10.7	béton de propriété dosé à 150Kg/ m3	m ³	2,00	110,00	220,00
10.8	Faïence ;	m ²	45,00	15,00	675,00
10.9	Pavement	m ²	34,30	19,00	651,70
10.10	Couverture en tôle BWG28	m ²	80,60	14,00	1 128,40
10.11	WC turc + urinoirs	Pce	6,00	53,00	318,00
10.12	Lave mains	Pce	6,00	92,00	552,00
10.13	Plomberie + fosse septique	Fft	1,00	2000,00	2 000,00
Sous-total 10					9 045,70
XI. EQUIPEMENT 6 SALLES DE CLASSE					
11.1	Banc pupitre	Pce	150,00	100,00	15 000,00
11.2	Tableau ardoisine	Pce	6,00	100,00	600,00
11.3	Tables pour enseignants en bois massif	Pce	6,00	57,00	342,00
11.4	Chaises pour enseignants en bois massif	Pce	6,00	38,00	228,00
11.5	Equipelement informatique (desktop + imprimante) Direction + secrétariat	Kit	1,00	1500,00	1 500,00
11.6	table conférence pour la salle des enseignants pour 10 places	Pce	1,00	1384,00	1 384,00
11.7	Chaises pour bureau (Direction + secrétariat)	Pce	3,00	77,00	231,00
11.8	Tables pour bureau	Pce	3,00	115,00	345,00
11.9	Armoires de bureau (Direction + secrétariat)	Pce	3,00	153,00	459,00
11.10	Chaises de la salle d'attente	Pce	4,00	57,00	228,00
11.11	Poubelles à roues	Pce	2,00	100,00	200,00
Sous-total 11					20 517,00
XII. CONSTRUCTION MUR DE CLOTURE					
12.1	Fouille de fondation	m ³	27,00	5,00	135,00
12.2	Béton de propreté	m ³	4,75	110,00	522,50
12.3	Construction en moellon	m ³	38,00	100,00	3800,00
12.4	Chape et fûts de fondation en BA	m ³	4,75	260,00	1235,00
12.5	Elévation du mur	m ²	500,00	10,00	5000,00
12.6	Fourniture et pose d'une barrière métallique	Pce	1,00	800,00	800,00

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE DE 6 CLASSES					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
Sous-total 12					11 492,50
XIII. AMENAGEMENT EXTERIEUR					
14.1	Aménagement	Fft	1	1550,00	1 550,00
Sous-total 13					1 550,00
TOTAL					110 000,01
MAIN D'ŒUVRE					27 500,00
Total construction et équipement					137 500,02
XIV. COUT ELECTRICITE (SOLAIRE)					
12.1	6 Panneaux, 4 batteries de 150 Ah, 1 convertisseur, 1 régulateur	Kit	1	7500,00	7 500,00
SOUS TOTAL 12				7500,00	7 500,00
XV. ADDUCTION EN EAU					
Sous-total 13			1	20000,00	20 000,00
Total général					165 000,02

3.4.8 Période/durée :

La réalisation des projets se fera de la manière suivante :

- Année 2027 (Janvier-Octobre) : Village MBAYA ;
- Année 2028 (Janvier-Octobre): Village DITENGWA.

3.4.9 Chronogramme de réalisation

Le chronogramme prévisionnel de construction et d'équipement d'une école de six classes est présenté dans le tableau ci-dessous.

Chronogramme des activités.

OPERATION	CHRONOGRAMME (2027 -2028)									
	Jan.	Fév.	Mars.	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
Installation du chantier										
Fondation										
Elévation										
Toiture										
Construction de la clôture										
Revêtement des murs										
Revêtement des sols										
Plafond										

OPERATION	CHRONOGRAMME (2027 -2028)									
	Jan.	Fév.	Mars.	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
Huisserie										
Peinture										
Sanitaire										
Equipement de l'école										
Electricité										
Adduction en eau										
Remise de l'ouvrage à l'autorité de l'ETD par l'entreprise										

3.4.10 Spécifications techniques

Voir spécifications techniques au Titre 4.

3.4.11 Acte de cession

Voir annexe 13.

3.5 Education - Projet 5. Construction d'une école Secondaire

3.5.1 Contexte et justification

La vision du secteur éducatif est de former des hommes et des femmes compétents, imprégnés des valeurs humaines, morales, civiques, créatifs et désireux de bâtir une nouvelle société, solidaire, prospère et pacifique en leur inculquant le savoir qui s'articule en savoir-faire et savoir-être constituant le socle de la vie en société.

Avec un PIB par habitant de moins de 100 dollars américains, la République Démocratique du Congo (RDC) fait partie des pays pauvres au monde. Par ailleurs, le pays reste parmi ceux qui comptent le plus grand nombre d'enfants non scolarisés au monde. En effet, 3,5 millions d'enfants de 6 à 11 ans n'ont pas accès au système scolaire actuellement, soit près de 26% en âge de fréquenter l'école primaire. Par ailleurs, le niveau élevé des frais scolaires, le manque de matériels didactiques, les difficultés de gestion des écoles et la faible formation des enseignants impactent non seulement la qualité mais aussi réduit davantage le taux de fréquentation. Ceci est tributaire au faible budget alloué par le gouvernement au secteur éducatif. Ainsi, environ 80% à 90% des charges scolaires sont assurées par les ménages.

Cependant, malgré les nombreuses difficultés ci-haut mentionnées, la RDC a réalisé, ces dernières années, d'importants progrès dans le système éducatif. Ainsi, comparé aux années antérieures, le taux d'achèvement a considérablement augmenté passant de 29% en 2005 à plus de 70% actuellement dans l'ensemble du pays. Ceci est tributaire de la nouvelle politique éducative adoptée récemment par le gouvernement visant à développer l'enseignement et, plus spécialement celui du primaire.

Dans cette même optique, le gouvernement, afin d'améliorer le taux de fréquentation a, depuis quelques années, rendu effective la politique de gratuité scolaire pour l'éducation de base (niveau primaire). C'est comme ça que l'éducation de base est devenue obligatoire de par les dispositions constitutionnelles.

Ainsi cette politique de gratuité de l'enseignement telle que prônée par le Gouvernement va dans le sens de favoriser l'augmentation du taux de fréquentation des élèves. Toutes fois, ceci requiert une grande capacité d'accueil des écoles faute de quoi, la qualité de l'enseignement serait entravée. Cette situation n'épargnerait pas la province du Haut-Katanga, et plus précisément les zones rurales qui accusent non seulement un manque criant d'infrastructures scolaires mais aussi un état délabré des infrastructures existantes, comme c'est le cas dans la chefferie de BASANGA. Par ailleurs, cette région (Groupement MUKUMBI) est impactée par les activités minières des différentes sociétés dont l'entreprise CONGO INVESTEMENT SARL. En effet, lors des négociations dans le cadre du cahier des charges les communautés locales impactées par le projet CONGO INVESTMENT SA ont manifesté le besoin de la construction d'une école secondaire à Ditengwa pour palier à l'importation des enseignants du primaire dans les écoles. Ce besoin a été adopté par CONGO INVESTMENT SA et est motivé d'après la communauté par les grandes distances séparant ces villages qui ne sauraient pas être parcourues par les enfants à l'âge d'entrer à l'école.

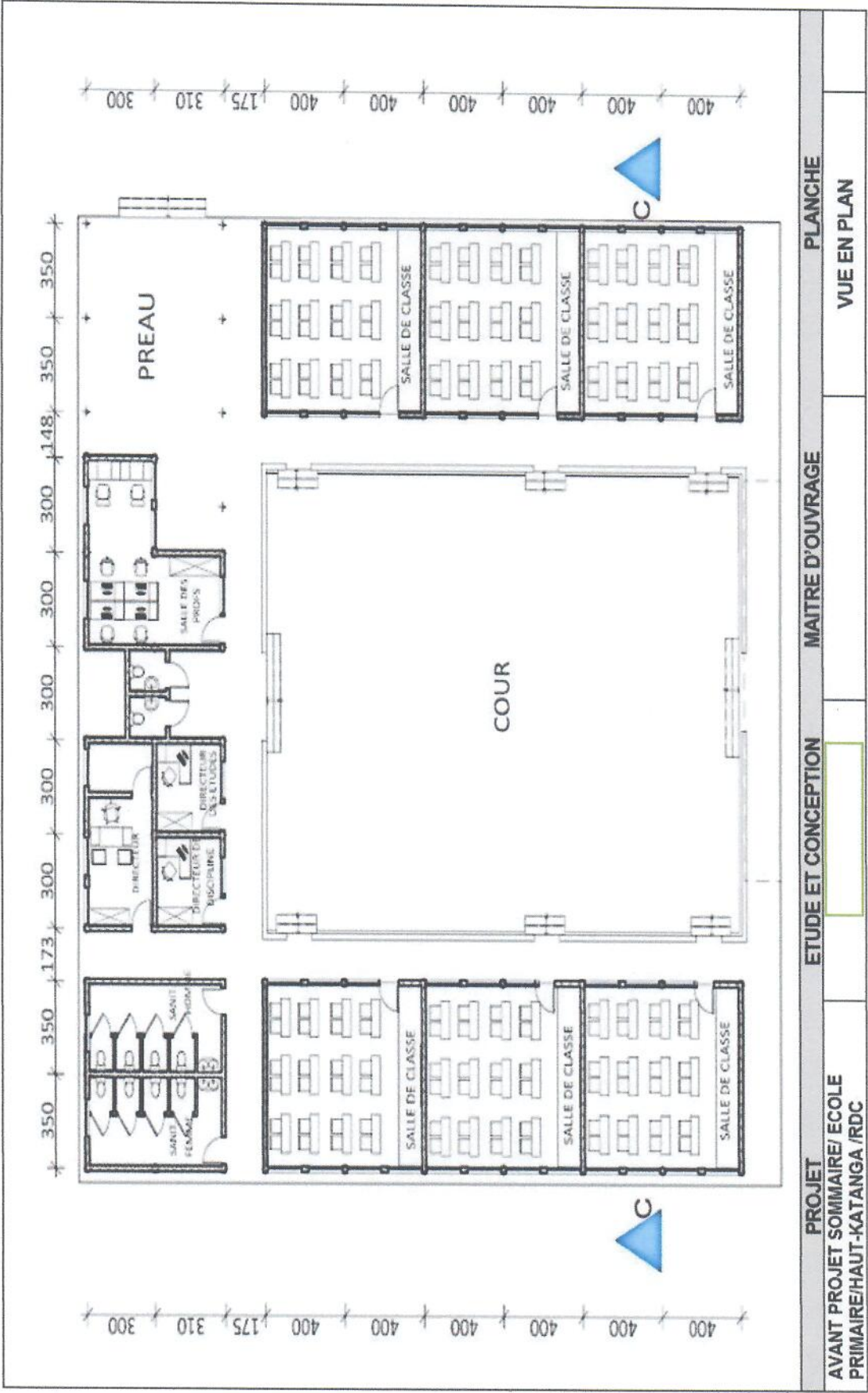
3.5.2 Brève description

Pour ce projet, il s'agit de la construction d'une école secondaire de l'option pédagogie générale disposée en bâtiments comme suit : deux bâtiments en forme de « I » avec trois salles de classe chacun, d'un bâtiment administratif et des installations sanitaires (avec 8 boxes séparés dont 4 pour les filles et 4 pour les garçons) dont la vue en perspective se présente en forme de U.

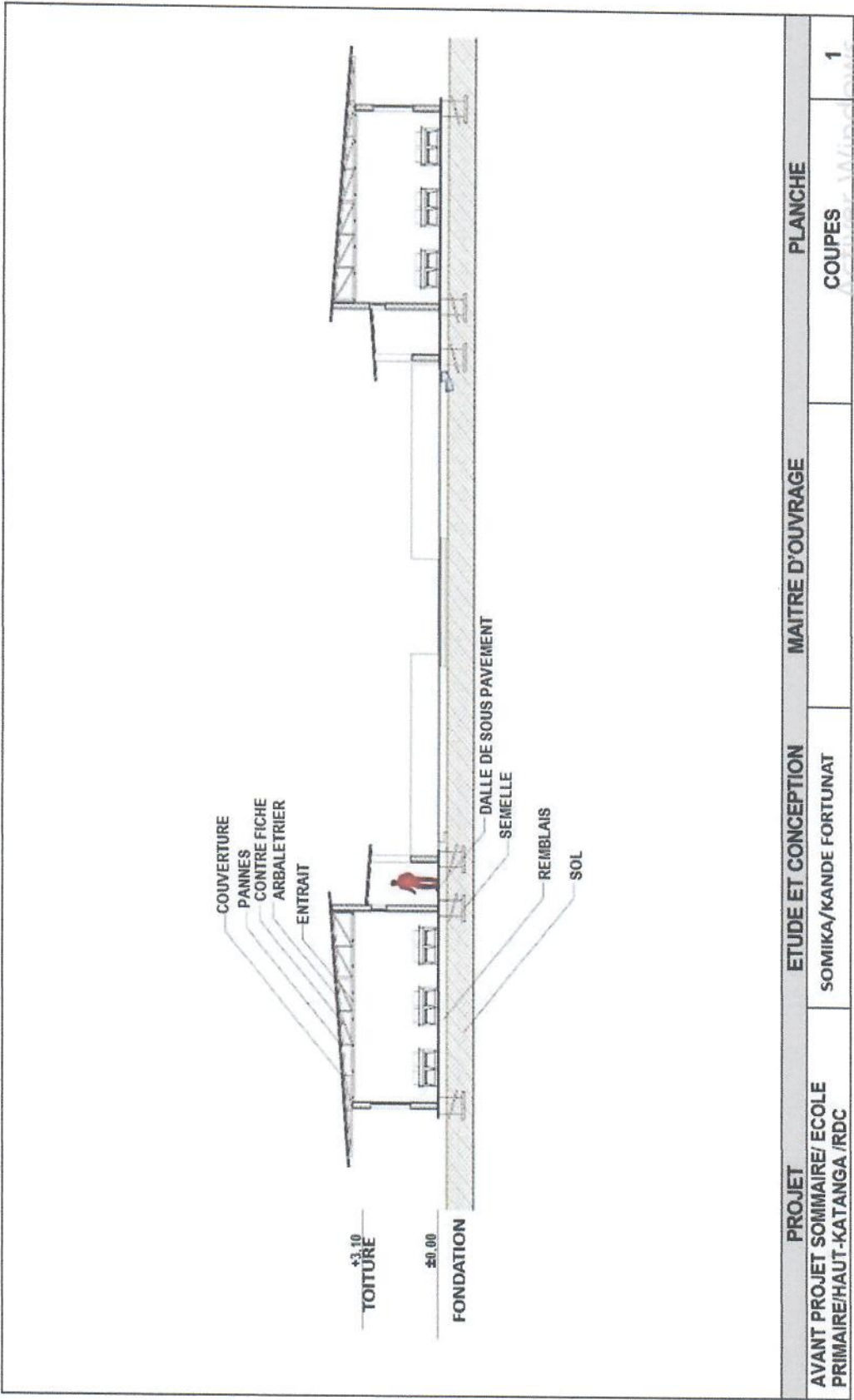
Les travaux à réaliser consisteront en :

- La préparation de terrain et la fouille pour la fondation ;
- La construction de la fondation en moellon ;
- L'élévation des murs en briques ;
- La pose de la charpente et couverture avec des tôles galvanisées ;
- La fourniture et la pose des portes et fenêtres métalliques ;
- La fourniture et la pose des portes en bois ;
- La pose du pavement et le crépissage des murs ;
- La pose du plafond ;
- La fourniture de l'équipement solaire aux écoles ;
- La mise en peinture de tous les bâtiments ;
- L'adduction en eau pour la boisson et les installations sanitaires ;
- La fourniture des bancs et des fournitures de bureau ;
- La construction du mur de clôture.

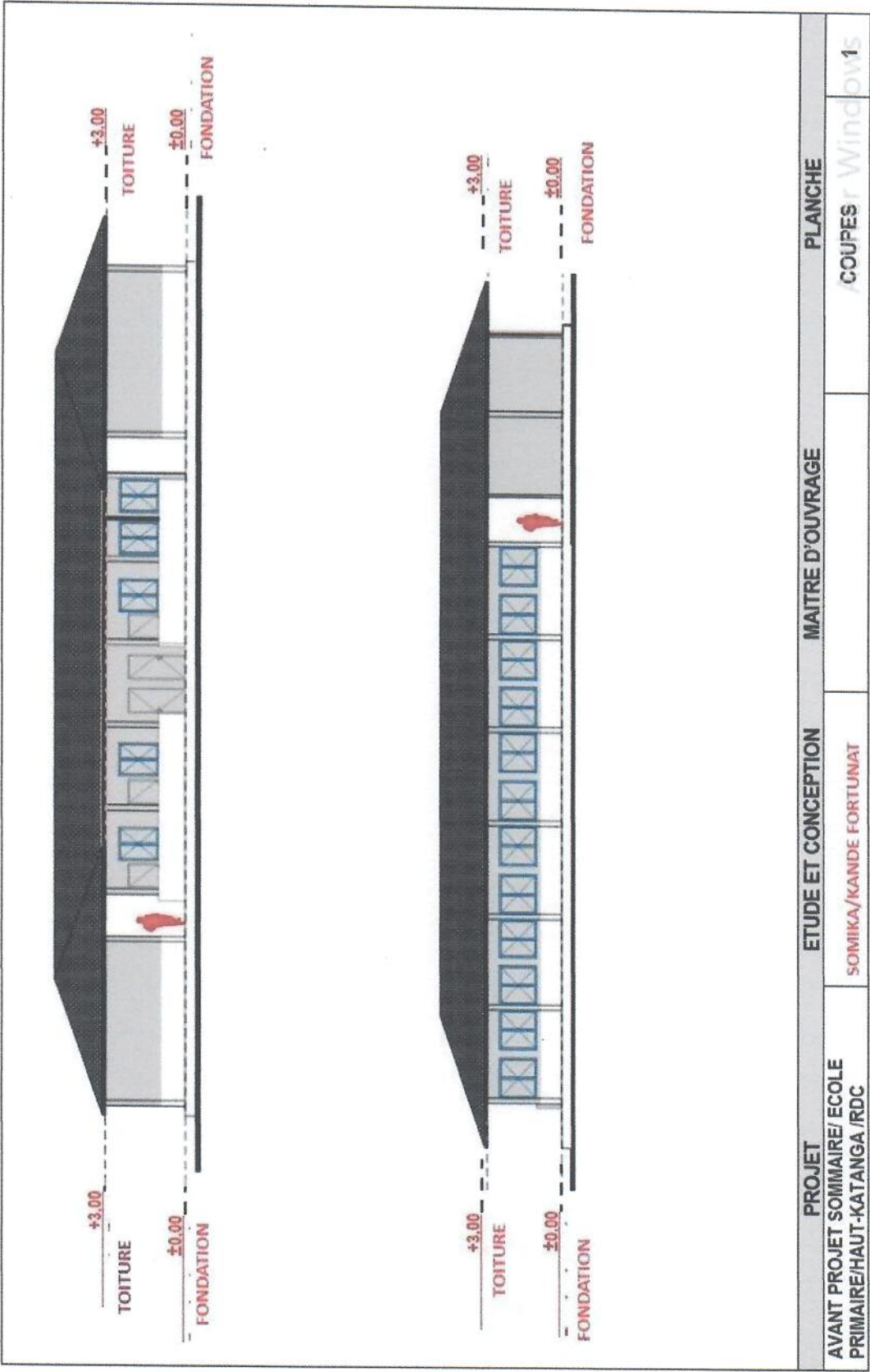
Les plans sont présentés ci-dessous.



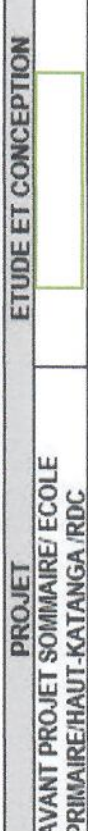
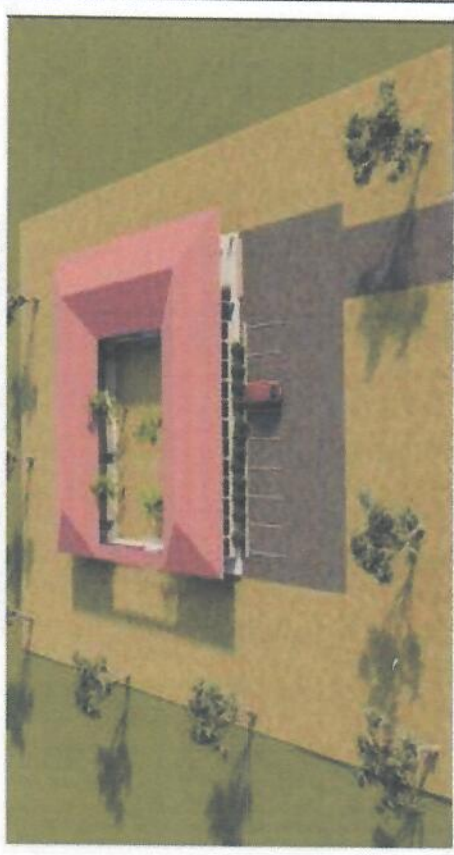
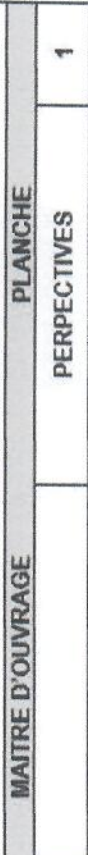
Vue en plan de l'école primaire



Coupes de l'école primaire



Façades de l'école primaire

	PERSPECTIVE VUE DE L'ENTREE			PERSPECTIVE VUE DE L'ARRIERE			PERSPECTIVE VUE DE LA COUR	
	PERSPECTIVE VUE DE L'ENTREE			PERSPECTIVE VUE DE L'ARRIERE			PERSPECTIVE VUE DE LA COUR	
PROJET	ETUDE ET CONCEPTION	MAITRE D'OUVRAGE	PLANCHE					
AVANT PROJET SOMMAIRE/ ECOLE PRIMAIRE/HAUT-KATANGA /RDC						PERPECTIVES		1

Perspectives

3.5.3 Objectif

Le projet poursuit l'objectif principal d'assurer l'accès à une éducation de qualité : veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie (ODD 4 et ODD 9).

Généralement, Celle-ci vise trois objectifs majeurs :

- Accroître l'accès, l'accessibilité, l'équité et la rétention dans l'éducation de base, notamment pour les filles, les enfants en difficulté, les enfants vulnérables et défavorisés ;
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement ; et
- Renforcer la gouvernance du secteur.

Du point de vue spécifique, ce projet vise à :

- Améliorer le taux d'alphabétisation juvénile dans le Groupement Mukumbi, impacté par les activités de CONGO INVESTMENT SA ;
- Réduire sensiblement la déperdition scolaire ;
- Diminuer les distances parcourues par les enfants pour atteindre les formations scolaires surtout pour les enfants de moins de dix ans.
- Améliorer l'accès à l'éducation de qualité pour les communautés des villages précités.

3.5.4 Bénéficiaire :

Les enfants dont l'âge varie entre 12 et 19 ans des communautés du village DITENGWA, et leurs environs.

3.5.5 Résultats attendus (livrable) :

01 (une) école construite et équipée conformément au modèle type de l'EPST et au plan d'école présenté.

3.5.6 Stratégie de mise en œuvre du projet

CONGO INVESTMENT SA et l'autorité locale sont les intervenants clés dans la réalisation du projet. L'autorité locale devra mettre à la disposition du projet le terrain devant abriter l'ouvrage moyennant un acte de cession ou d'acquisition dudit terrain.

Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par CONGO INVESTEMENT SARL. Cette dernière va appliquer la procédure normale qui est celle du lancement des appels d'offre suivi de la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction et d'un fournisseur d'équipements. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés en République Démocratique du Congo. Elle réalisera les travaux en question en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. Il en sera de même pour l'entreprise qui gagnera le marché d'équipement de l'école. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage à une institution gouvernementale compétente et responsable pour sa gestion par l'entreprise CONGO INVESTEMENT SARL.

3.5.7 Budget total estimatif

Le budget estimé pour le projet est de **165.000,00 USD** (Cent soixante-cinq mille Dollars Américains) pour une école comme repris dans le devis ci-dessous.

Devis estimatif de la construction d'une école de 6 classes

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE DE 6 CLASSES					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
0. ETUDES GEOTECHNIQUES		Fft	1	2000	2 000,00
I. INSTALLATION DU CHANTIER		Fft	1	7000	7 000,00
Sous-total 1					9 000,00
II. FONDATION					
2.1	Fouille de fondation	m ³	72,18	5	360,9
2.2	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m ³	m ³	5	110	550
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m ³	28	100	2 800,00
2.4	Chape et fûts de fondation en BA	m ³	6,95	260	1 807,00
Sous-total 2					5 517,90
III. ELEVATION					
3.1	Maçonnerie en blocs ciment	m ²	484,25	10	4 842,50
3.2	Béton armé pour linteau et colonnes 350Kg/m ³	m ³	22	285	6 270,00
3.3	Maçonnerie de claustras	Pce	148	0,76	112,48
Sous-total 3					11 224,98
IV. TOITURE					
4.1	Charpente en bois scié y compris protection	m ³	18,84	320	6 028,80

4.2	Pannes en bois scié y compris protection	m ³	5,582	320	1 786,24
4.3	Couverture en tôles BG28	m ²	568,72	14,2	8 075,82
Sous-total 4					15 890,86
V. REVETEMENT DES MURS					
5.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m ²	455,61	4,5	2 050,25
5.2	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m ²	484,43	4,5	2 179,94
Sous-total 5					4 230,18
VI. REVETEMENT DES SOLS					
6.1	Pavement en carreaux antidérapants	m ²	370	19	7 030,00
Sous-total 6					7 030,00
VII. PLAFOND					
7.1	Plafond en feuille unalite y compris gitage	m ²	370	15,38	5 690,60
Sous-total 7					5 690,60
VIII. HUISSERIE					
8.1	Portes métalliques	Pce	7	200	1 400,00
8.2	Portes en bois	Pce	3	200	600
8.2	Fenêtres métalliques	Pce	28	75	2 100,00
Sous-total 8					4 100,00
IX. PEINTURE					

9.1	Latex lavable sur les murs intérieurs et extérieurs	m ²	939,95	4,23	3 975,99
9.2	Email sur structures métalliques et murs	m ²	200	3,46	692
9.3	Vernis sur portes en bois	m ²	10	4,23	42,3
Sous-total 9					4 710,29
X. SANITAIRE					
10.1	Fouille de fondation	m ³	9,86	5	49,3
10.2	Fondation en moellons	m ³	4,93	100	493
10.3	Béton de sous pavement	m ³	2,99	130	388,7
10.4	Rampe d'entrée sur 2 toilettes	m ³	0,92	260	239,2
10.5	Maçonnerie d'élévation	m ²	127,22	10	1 272,20
10.6	Béton fût, chape, colonnes, ceinture	m ³	4,07	260	1 058,20
10.7	béton de propriété dosé à 150Kg/ m3	m ³	2	110	220
10.8	Faïence ;	m ²	45	15	675
10.9	Pavement	m ²	34,3	19	651,7
10.10	Couverture en tôle BWG28	m ²	80,6	14	1 128,40
10.11	WC turc + urinoirs	Pce	6	53	318
10.12	Lave mains	Pce	6	92	552

10.13	Plomberie + fosse septique	Fft	1	2000	2 000,00
Sous-total 10					9 045,70
XI. EQUIPEMENT 6 SALLES DE CLASSE					
11.1	Banc pupitre	Pce	150	100	15 000,00
11.2	Tableau ardoisine	Pce	6	100	600
11.3	Tables pour enseignants en bois massif	Pce	6	57	342
11.4	Chaises pour enseignants en bois massif	Pce	6	38	228
11.5	Equipelement informatique (desktop + imprimante) Direction + secrétariat	Kit	1	1500	1 500,00
11.6	table conférence pour la salle des enseignants pour 10 places	Pce	1	1384	1 384,00
11.7	Chaises pour bureau (Direction + secrétariat)	Pce	3	77	231
11.8	Tables pour bureau	Pce	3	115	345
11.9	Armoires de bureau (Direction + secrétariat)	Pce	3	153	459

11.10	Chaises de la salle d'attente	Pce	4	57	228
11.11	Poubelles à roues	Pce	2	100	200
Sous-total 11					20 517,00
XII. CONSTRUCTION MUR DE CLOTURE					
12.1	Fouille de fondation	m ³	27	5	135
12.2	Béton de propreté	m ³	4,75	110	522,5
12.3	Construction en moellon	m ³	38	100	3800
12.4	Chape et fûts de fondation en BA	m ³	4,75	260	1235
12.5	Elévation du mur	m ²	500	10	5000
12.6	Fourniture et pose d'une barrière métallique	Pce	1	800	800
Sous-total 12					11 492,50
XIII. AMENAGEMENT EXTERIEUR					
14.1	Aménagement	Fft	1	1550	1 550,00
Sous-total 13					1 550,00
TOTAL					110 000,01
MAIN D'ŒUVRE					27 500,00
Total construction et équipement					137 500,02
XIV. COUT ELECTRICITE (SOLAIRE)					

12.1	6 Panneaux, 4 batteries de 150 Ah, 1 convertisseur, 1 régulateur	Kit	1	7500	7 500,00
SOUS TOTAL 12				7500	7 500,00
CONSTRUCTION BIBLIOTHEQUE, SALLE INFORMATIQUE ET SON EQUIPEMENT		FF	FF	182550	182550
SOUS TOTAL 13					182550
XIV. ADDUCTION EN EAU			1	20000	20 000,00
Sous-total 14					20 000,00
Total général					347550,02

3.5.8 Période/durée :

La réalisation des projets se fera de la manière suivante :

- Année 2025 (Janvier-Octobre): Village DITENGWA.

3.5.9 Chronogramme de réalisation

Le chronogramme prévisionnel de construction et d'équipement d'une école de six classes est présenté dans le tableau ci-dessous.

Chronogramme des activités.

OPERATION	CHRONOGRAMME (2027 -2028)									
	Jan.	Fév.	Mars.	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
Installation du chantier										
Fondation										
Elévation										
Toiture										

OPERATION	CHRONOGRAMME (2027 -2028)									
	Jan.	Fév.	Mars.	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
Construction de la clôture										
Revêtement des murs										
Revêtement des sols										
Plafond										
Huisserie										
Peinture										
Sanitaire										
Equipement de l'école										
Electricité										
Adduction en eau										
Remise de l'ouvrage à l'autorité de l'ETD par l'entreprise										

3.5.10 Spécifications techniques

Voir spécifications techniques au Titre 4.

3.5.11 Acte de cession

Voir annexe 13.

3.6 Infrastructures - Sport et Loisir - Projet 6. Construction d'un terrain de football.

3.6.1 Contexte et justification

L'activité physique est fortement recommandée pour prévenir les pathologies chroniques et contribuer au traitement d'un très grand nombre d'affections de longue durée comme le cancer, le diabète ou l'obésité mais également les maladies neurodégénératives et psychiatriques.

Lorsqu'on pratique une activité sportive, le corps secrète des hormones telles que l'endomorphine, la dopamine ou l'adrénaline qui permettent de réduire le stress, améliorer le sommeil, diminuer les douleurs et agir comme un antidépresseur. C'est donc avant tout une source de plaisir.

Le sport est un formidable créateur de ciment social, passion et de citoyenneté. Pour les plus jeunes, les associations sportives sont un lieu privilégié pour rencontrer des nouvelles personnes, bien grandir et s'épanouir dans le respect des autres. Cela permet de gagner en confiance et en autonomie.

Les habitants de la zone impactée qui pratiquent le sport le font sur des terrains pas très adaptés et la contrée a besoin de la modernisation des installations sportives et particulièrement le terrain de football, le foot étant le sport majoritairement pratiqué.

Ainsi profitant de l'occasion offerte par les négociations sur l'élaboration du cahier des charges, les communautés des villages Katanga, Ditengwa, Mbayo et Ngeleka, ont formulé le besoin de la construction des terrains de football pour l'encadrement de la jeunesse. Après discussions, la société a accepté de financer ce projet afin que les communautés bénéficient des bienfaits du sport énumérés plus-haut.

3.6.2 Brève description

Ce projet consiste en la construction d'un terrain de football.

Les travaux consisteront en :

- La préparation du terrain ;
- La construction de la tribune ;
- La construction d'un vestiaire ;
- L'aménagement de l'aire de jeux, ainsi que la plantation de la pelouse
- La fourniture et la pose d'une clôture métallique autour de l'aire de jeu.

Les plans de l'ouvrage sont présentés sur les figures qui suivent :

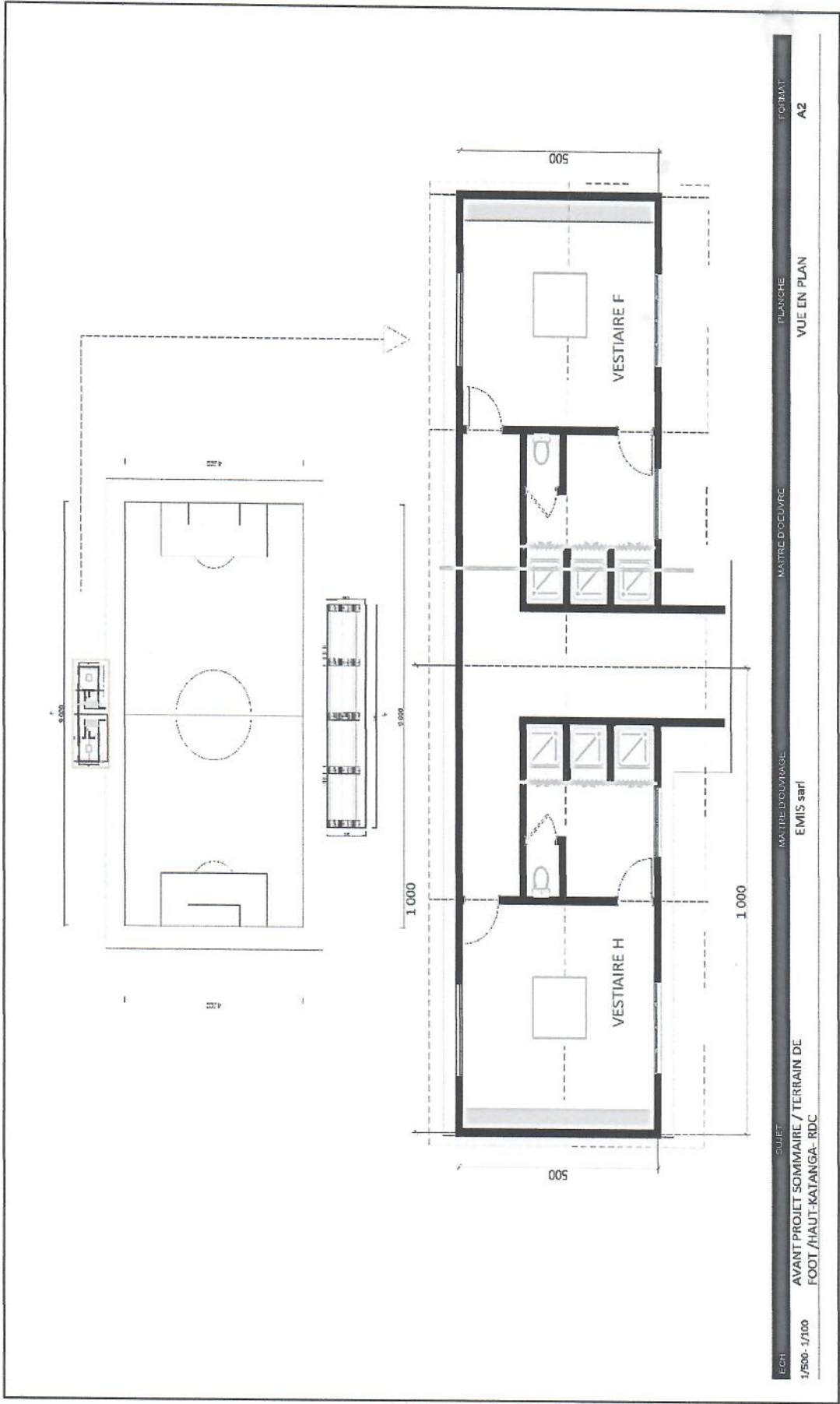


Figure 0-2. Vue en plan du terrain de football

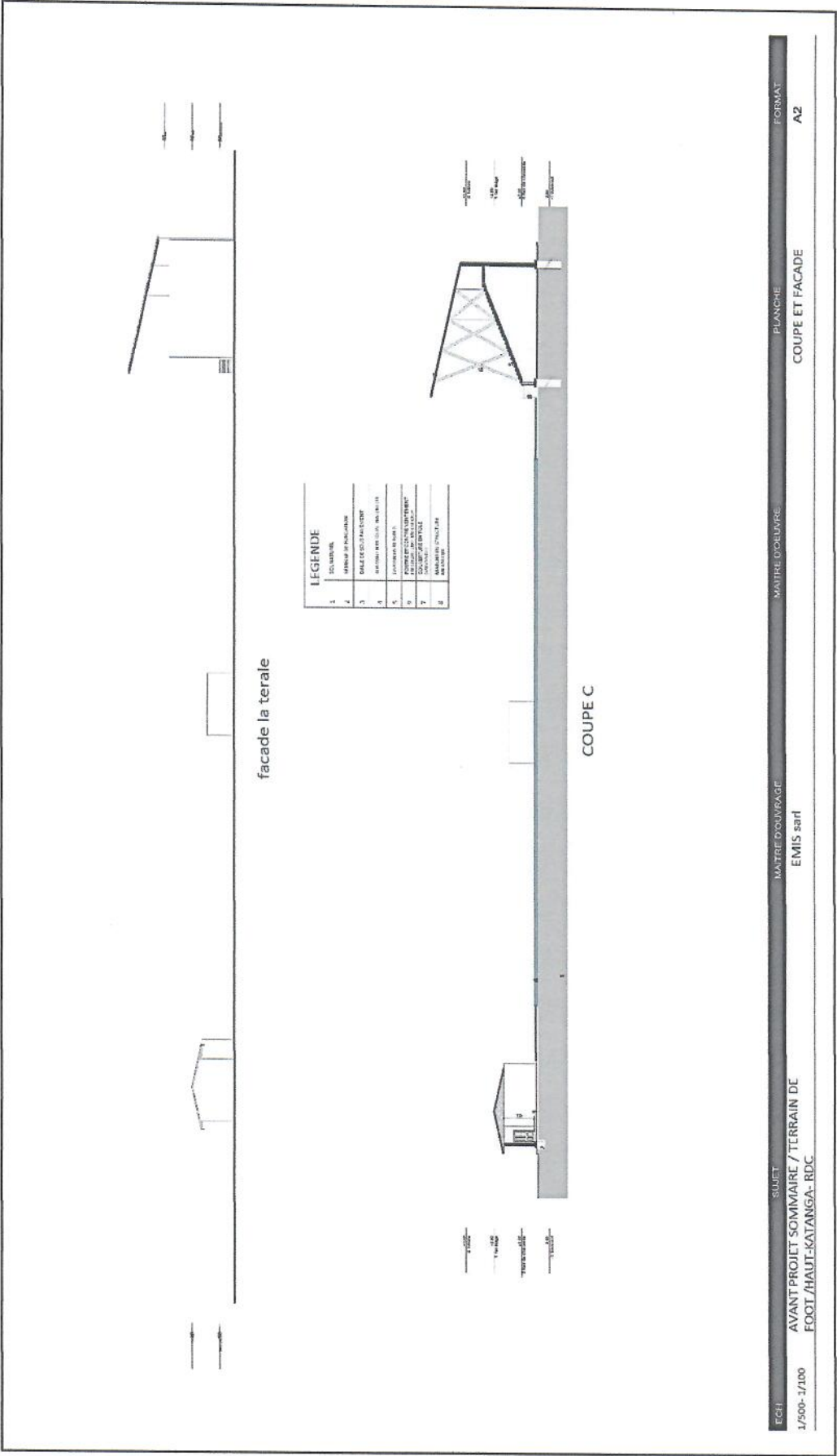


Figure 0-3. Coupe et façades du terrain de football



Figure 0-4. Perspectives terrain de football

3.6.3 Objectif

Les objectifs de ce projet sont :

- Promouvoir les activités sportives et récréatives ;
- Renforcer l'encadrement sportif des jeunes.

3.6.4 Bénéficiaire

Les communautés des villages Ditengwa, Mbaya et Ngeleka ainsi que leurs environs.

3.6.5 Résultats attendus (livrable)

01 (un) terrain de football sont construits suivant les plans présentés plus-haut.

3.6.6 Budget total estimatif

Le budget estimatif pour la réalisation de ce projet est de **135.000,00 USD** (Dollars Américains cent-trente-cinq mille) comme décrit en détail dans le devis ci-dessous.

Tableau 0-4. Devis estimatif de la construction d'un terrain de football.

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
I. INSTALLATION DU CHANTIER ET ETUDES					
1.1	Installation du chantier	Fft	1	5 000	5000
1.2	Etudes topographique	Fft	1	7 000	7000
Sous-total 1					12 000,00
II. CONSTRUCTION DES VESTIAIRES					
2.1	Fouille de fondation	m ³	8	5	40
2.2	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m ³	m ³	2	100	200
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m ³	8	110	880
2.4	Chape et fûts de fondation en BA	m ³	2	260	520
2.5	Maçonnerie en blocs ciment	m ²	280	12	3360
2.6	Béton armé pour linteau et colonnes 350g/m ³	m ³	3	260	780
2.7	Charpente en bois scié y compris protection	m ³	4	320	1280
2.8	Pannes en bois scié y compris protection	m ³	4	320	1280
2.9	Couverture en tôles BG28	m ²	105	14	1470
2.10	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m ²	287	4	1148
2.11	Crépissage au mortier de ciment à extérieur	m ²	147	4	588
2.12	Sous pavement	m ³	16	150	2400
2.13	Pavement	m ²	80	5	400
2.14	Portes métalliques	Pce	2	150	300
2.15	Fenêtres métalliques	Pce	4	200	800
2.16	Portes en bois	Pce	6	200	1200
2.17	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m ²	434	6	2604
2.18	Email sur structures métalliques et murs	m ²	100	5	500
2.19	Faïence ;	m ²	28	19	532
2.20	WC turc	Pce	2	50	100

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
2.21	Urinoir	Pce	8	25	200
2.22	Lave mains	Pce	2	180	360
2.23	Fourniture des bancs pour le vestiaire	Pce	8	250	2000
2.24	Plomberie + fosse septique	Fft	1	2500	2500
Sous-total 2			25 442,00		
III. CONSTRUCTION DE LA TRIBUNE					
3.1	Fouille de fondation	Pce	8	5	40,00
3.2	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m3	Pce	2	110	220,00
3.3	Maçonnerie en moellon	Pce	8	100	800,00
3.4	Maçonnerie en briques pour gradins	m²	210	12	2 520,00
3.5	Remblayage et compactage	m³	190	10	1 900,00
3.6	Béton pour gradins dosé à 250 Kg	Pce	15	150	2 250,00
3.7	Fourniture des poutres IPN pour la tribune	Pce	8	700	5 600,00
3.8	Soudure de la charpente métallique	Fft	1	2500	2 500,00
3.9	Couverture en BAP	m²	200	25	5 000,00
Sous-total 3			20 830,00		
IV. AMANAGEMENT DE L'AIRE DE JEU					
4.1	Aplanissement du terrain	m²	6600	3	19800
4.2	Fourniture et épandage de la terre noire	m³	330	6	1980
4.3	Plantation de la pelouse	Ha	0,66	200	132
4.4	Pose des poteaux avec filets	Pce	2	1500	3000
4.5	Peinture de l'aire de jeu	Fft	1	2000	2000
4.6	Pose de la clôture métallique avec barrière autour de l'aire de jeu	m	350	30	10500
4.7	Fourniture des poteaux (6m) avec projecteurs solaires de 200W	Pce	10	700	7000
Sous-total 4			44412		
Total			102 684		
Main d'œuvre			32316		
Total général			135.000		

3.6.7 Période/durée

Le projet sera exécuté au cours des années 2025, 2026 et 2028 respectivement au village Ditengwa

3.6.8 Chronologie d'exécution du projet

OPERATIONS	CHRONOGRAMMES (2026)									
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	
Installation chantier										
Préparation du terrain										
Construction de la tribune										
Construction d'un vestiaire										

Aménagement de l'aire de jeux, ainsi que la plantation de la pelouse									
Fourniture et pose d'une clôture métallique autour de l'aire de jeu									
Retrait du chantier									
Remise de l'ouvrage à l'ETD									

3.7 Agriculture et Développement Rural - Projet 7 : Appui et Mécanisation de la culture du maïs

3.7.1 Contexte et justification du projet

Le présent projet consiste en la mécanisation de l'agriculture ainsi qu'en l'appui à la culture du maïs dans la zone d'influence du projet ; il vise également l'éradication de la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde avec comme Objectif de Développement Durable (ODD1) et la Lutte contre la faim qui consiste à éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable (ODD2).

La culture du maïs occupe une place prépondérante dans la province du Haut-Katanga où la production se voit confrontée aux chutes des rendements suite à la pauvreté des sols. A ceci s'ajoute une accessibilité limitée d'intrants chimiques (engrais et pesticides) suite à une flambée des prix de ces derniers. En conséquence, l'activité agricole est progressivement abandonnée en faveur d'autres activités considérées comme génératrices immédiates des revenus pour la survie des familles des populations rurales. Cette situation a pour conséquence l'accroissement de l'insécurité alimentaire.

Cette céréale occupe une place de choix dans l'élaboration de toute solution au double problème de l'alimentation et du redressement économique des populations paysannes. Le maïs constitue la principale source d'alimentation de base des populations de l'hinterland minier du Haut-Katanga. Dans cette zone, la pauvreté des sols constitue un problème majeur qui influence négativement le rendement des cultures, principalement celle du maïs. Cette situation a pour conséquence l'accroissement de l'insécurité alimentaire, d'où l'importance d'avoir les agriculteurs ayant une certaine connaissance sur les techniques agricoles modernes. Il sera question d'octroyer aux communautés du groupement MUKUMBI un tracteur et de les appuyer en intrants afin d'accroître les capacités de production.

Selon un nouveau rapport de la FAO, nourrir une population mondiale en pleine expansion nécessitera des améliorations significatives en termes de productivité agricole, surtout en Afrique, tandis que la mécanisation et des stratégies appropriées de mécanisation ont un rôle considérable à jouer. Le rapport « La mécanisation agricole : Un intrant essentiel pour les petits exploitants d'Afrique subsaharienne » soutient que la mécanisation agricole devra être écologiquement compatible, économiquement viable, abordable et adaptée aux conditions locales, et compte tenu de l'évolution actuelle des conditions météorologiques, intelligente face au climat.

La mécanisation englobe l'ensemble des technologies agricoles et de traitement, de l'outil le plus basique et simple à un équipement plus sophistiqué et motorisé.

La mécanisation va bien au-delà du labour, elle permet d'améliorer la productivité, de créer de nouveaux emplois aux stades de l'après récolte, du traitement et de la commercialisation dans les systèmes alimentaires locaux.

Les agriculteurs du groupement MUKUMBI bénéficieront d'un engin agricole et de l'appui en intrants pour la culture du maïs afin de parer aux problèmes qui les guettent.

3.7.2 Brève description

Il est très difficile d'imaginer actuellement un secteur agricole performant sans développement de la mécanisation. Ce facteur, comme les engrais, les pesticides, les semences joue un rôle déterminant dans l'amélioration de la production agricole.

Le projet de développement de la mécanisation agricole au Congo participe ainsi, à la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de diversification économique pour la transformation structurelle de l'agriculture. L'agriculture congolaise est pratiquée majoritairement par des petits exploitants agricoles qui utilisent les outils rudimentaires. Pour augmenter la superficie exploitée et accroître la production agricole, il est indispensable de réduire la pénibilité des travaux agricoles en développant la mécanisation.

Dans le cadre des prestations de mécanisation aux petits producteurs, **500 hectares** cumulés à raison de 100 Ha par an pour la période allant de 2024-2028 seront cultivés.

Le projet de mécanisation de l'agriculture s'inscrit dans la dynamique d'amélioration du bien-être de la communauté du groupement MUKUMBI affectée par les activités minières de la société CONGO INVESTEMENT SA.

Le processus passe par l'identification des sites agricoles, la sensibilisation, la sélection des communautés bénéficiaires, ainsi que la mécanisation de l'agriculture.

3.7.3 Objectifs du projet

L'objectif général de ce projet est de renforcer la sécurité alimentaire des ménages et de réduire la pauvreté.

Le projet vise spécifiquement à :

- Transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture performante, source de richesse partagée à travers l'autosuffisance alimentaire en produits vivriers de base ;
- Commercialiser le surplus de production, accroître la valeur ajoutée des biens et atteindre les ODD1 et ODD2 sont atteints ;
- Appuyer l'agriculture locale par la mécanisation de l'activité agricole par l'octroi d'un tracteur avec accessoires ;
- Promouvoir la création de l'emploi ;
- Améliorer les conditions nutritionnelles des personnes de la zone d'intervention ;

- Pérenniser les activités de développement de CONGO INVESTMENT SA vis-à-vis des communautés à travers l'autofinancement.

3.7.4 Bénéficiaires du projet

Les 3 villages (Ditengwa, Mbaya et Ngeleka) du groupement MUKUMBI et chefferie dr BASANGA, sont bénéficiaires de ce projet.

a) Les bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directement ciblés comprennent les agriculteurs actifs dans les villages ci hauts identifiés du groupement Mukumbi. Environ 20 ménages vont directement bénéficier de ce projet, soit en moyenne 100 personnes, par le biais de leur participation aux activités de mise en œuvre et de la remise d'apport en nature (semences et intrants chimiques).

b) Les bénéficiaires indirects

En outre, plus de 400 autres familles vivant dans la zone ciblée du groupement MUKUMBI bénéficieront des effets induits par le projet, comme l'accès au maïs de qualité et à l'augmentation de la disponibilité alimentaire mais aussi à travers des activités connexes comme la commercialisation, la transformation, la main d'œuvre au champ etc.

Ce bénéfice indirect du projet sera étendu dans le groupement MUKUMBI y compris les entités non ciblées du territoire de Kambove et du Haut-Katanga.

3.7.5 Résultat attendus (livrables)

A l'issue du processus les résultats attendus sont :

- L'agriculture de subsistance est transformée en agriculture plus performante ;
- Les ODD1 et ODD2 sont atteints ;
- Deux tracteurs sont octroyés aux populations bénéficiaires du projet ;
- Les conditions nutritionnelles des personnes de la zone d'intervention sont améliorées ;
- Les activités de développement de CONGO INVESTMENT SA vis-à-vis des communautés à travers l'autofinancement sont pérennisées ;
- La création des emplois durables est réalisée.

Localisation des communautés bénéficiaires du projet

La zone de concentration du projet est le groupement Mukumbi. Toutefois, certaines localités où la demande de mécanisation est importante seront également concernées. La superficie totale cumulée disponible à cultiver est de 1 d'hectares.

Les communautés bénéficiaires du projet appui et mécanisation de la culture du maïs sont présentées sur la figure ci-dessous.

Figure 0-5. Localisation des communautés bénéficiaires du projet.

Les 6 villages (Katanga, Bungubungu, Ditengwa, Hewa Bora, Kashipo, Kileba) du groupement MUKUMBI secteur de la BASANGA, sont bénéficiaires de ce projet.

Stratégie et méthodologie d'exécution

Le projet de mécanisation approuvé par les communautés bénéficiaires du groupement MUKUMBI est consécutif aux descentes de terrain antérieures effectuées dans la zone impactée par les activités minières de la société CONGO INVESTEMENT SA en vue de la détermination des besoins réels.

Ainsi, plus de quatre missions de terrain ont été réalisées dans le groupement MUKUMBI à cette fin, et les ménages agricoles impactés par les activités minières de CONGO INVESTEMENT SARL ont été identifiés. Ces missions avaient pour but de s'entretenir avec les potentiels bénéficiaires en vue de la sensibilisation et faisabilité du projet à exécuter dans la zone et présenter les attentes. Il était aussi question ici de faire des évaluations afin de faire une mise à jour de l'état de lieu de l'agriculture dans la contrée. En somme, 300 ménages issus de six villages Katanga, Bungubungu, Ditengwa, Hewa Bora, Kashipo et Kileba seront sélectionnés et conviés à un atelier d'échange.

La répartition d'intrants par Hectare est prévisionnellement donnée suite CONGO INVESTEMENT SA mettra à la disposition des agriculteurs en moyenne 25 kg de semence de maïs composite sont donnés, 200 Kg d'engrais NPK (10-20 -10) à défaut (17-17 -17) et 200 Kg d'urée (46%) pour un hectare emblavé pour faciliter l'élaboration. Cette répartition qui contredit celle donnée par le gouvernement, suite aux études menées dans le groupement MUKUMBI par : Sys invité par l'Union minière du Haut-Katanga (LAND EVALUATION) et faculté des sciences agronomiques de l'Université de Lubumbashi (Système d'évaluation des terres à multiples échelle pour la détermination de l'impact agricole sur la sécurité alimentaire au Katanga, RD Congo) ; ces deux dernières recherches déterminent que certaines terres de ce groupement sont potentiellement des gisement de ces engrais hormis l'Azote.

N.B ces présentes répartitions ne sont utilisées qu'après les études hydro pédologiques prévues dans ce présent cahier des Charges pour éviter la loi des excédents moins proportionnels.

Un tracteur est doté aux communautés impactées avec le carburant pour toutes les trois activités chaque année pour 295 hectares.

Pour une approche participative les communautés de cette contrée de la vallée de la BASANGA ayant déjà aménagé les terres pour les cultures ; nous demanderons à chaque OP (village) de présenter un terrain déjà dessouché.

Les visites de supervision de terrain se feront de manière régulière et elles seront prises en charge par l'entreprise CONGO INVESTEMENT SA.

A l'issue de chaque campagne, un remboursement en nature sur la production sera opéré par la communauté bénéficiaire afin d'assurer la durabilité du projet. Les communautés seront chargées

du suivi, de la collecte, du conditionnement et du stockage du maïs grain remboursé. Ce maïs remboursé sera gardé et géré par les communautés et constituera une source de financement pour les prochaines campagnes agricoles. Les évaluations à mi-parcours et les échanges d'expérience seront régulièrement organisés entre les agronomes de terrain (issus de la structure spécialisée), les membres des communautés et le représentant de l'entreprise CONGO INVESTEMENT SA afin de s'assurer de la bonne conduite du projet.

3.7.5.1 Etudes techniques

CONGO INVESTEMENT SA financera la culture de 100 hectares de maïs par saison culturale. Ce financement sera remboursable par les communautés à l'échelle de 20% de la production totale pour assurer la pérennité.

Besoin total au bout de 5 ans :

- Surface totale à cultiver : 500 hectares ;
- Quantité de semences : 2,5 tonnes ;
- Quantité de NPK : 150 tonnes ;
- Quantité des herbicides : 3 mètres cubes
- Quantité d'urée : 100 tonnes.

Besoin par hectare

- Semences de maïs : 25 kg par hectare ;
- NPK : 300 kg par hectare ;
- Urée : 200 kg par hectare ;
- Pesticide : Non utilisée.

3.7.5.2 Production attendue

En utilisant la variété améliorée et en apportant les quantités requises d'intrants chimiques (engrais et pesticides), les prévisions de rendement sont portées à une moyenne de 5 tonnes à l'hectare. Ainsi donc, une production annuelle de 1475 tonnes sera projetée sur les 295 hectares à emblaver dans le groupement Mukumbi. Ainsi, l'estimation de l'évolution de la production se présente de la manière ci-après :

- Année (1) 2024 : Au moins 600 tonnes de maïs grains seront produits sur une superficie de 100 hectares ;
- Année (2) 2025 : Au moins une production cumulée de 1200 tonnes de maïs grains produits sur une superficie cumulée de 200 hectares ;
- Année (3) 2026 : un minimum cumulé de 1800 tonnes de maïs grains seront produits sur un cumul de 300 hectares ;

- Année (4) 2027 : un minimum cumulé de 2400 tonnes de maïs grains seront produits sur un cumul de 400 hectares ;
- Année (5) 2028 : un minimum cumulé de 3000 tonnes de maïs grains seront produits sur un cumul de 500 hectares.

3.7.5.3 Méthodologie de mise en œuvre du projet

La méthodologie de mise en œuvre du projet d'appui et mécanisation de la culture du maïs définit les critères de sélection des bénéficiaires comme suit :

- Être résident réel du Groupement MUKUMBI;
- Avoir un champ d'au moins 1 Ha ;
- Être membre reconnu dans une des communautés du groupement Mukumbi.

La communauté locale devra procéder à l'identification des agriculteurs et proposer les listes des membres. Les membres devront se rencontrer deux fois l'an afin d'évaluer leurs progrès et des Procès-Verbaux seront élaborés à cet effet.

CONGO INVESTEMENT SA à travers son chargé d'agriculture devra assurer le suivi du projet selon un calendrier de convenance programmé avec la population sélectionnée.

CONGO INVESTEMENT SA utilisera les intrants dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Comme matériel, CONGO INVESTEMENT SA fournira des houes, des machettes et haches durant la première année culturale (2 houes, une hache et une machette pour chacun des agriculteurs) ainsi que des sacs d'emballage de 50 Kg ;
- Comme semences de maïs, CONGO INVESTEMENT SA utilisera les variétés hybrides **Seedco 719** appelées **Tembo** et **Seedco 647** appelées **Simba** qui bénéficient de fortes performances culturales ; à défaut la variété composite **de Babungo** ;
- Comme engrais chimiques CONGO INVESTEMENT SA utilisera le **NPK 17-17-17** afin de répondre au besoin nutritionnel des cultures à différents stades de croissance et à défaut, **NPK 10-20-10** selon la disponibilité sur le marché.

3.7.5.4 Suivi et évaluation du projet

Afin d'apprécier les changements obtenus du fait de ce projet et tel qu'exigé par l'esprit du cahier des charges, un mécanisme de suivi et évaluation sera mis en place ; celui-ci aura pour but d'évaluer la matérialisation du projet eu égard aux objectifs assignés.

Ainsi, cette démarche de suivi et évaluation conduite par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par l'administrateur du territoire de Kambove aura pour composition :

- L'Administrateur du territoire de Kambove (Président) ;
- Un délégué de l'entreprise CONGO INVESTEMENT SA; et

- Au moins cinq représentants de la communauté locale.

Quelques éléments principaux feront objet de suivi et évaluation. Il s'agit du respect des procédures de passation des marchés et du respect des échéances.

Comme requis, le CLS sera tenu de communiquer à l'entreprise CONGO INVESTEMENT SA le calendrier de ses activités. A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec l'entreprise dans le but d'optimisation et d'implémentation du projet. Les services de l'Etat à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

S'agissant des indicateurs de suivi, les éléments suivants seront observés :

- Des villages agricoles avec les coordonnées géodésiques retraçant les 295 hectares sont installés ;
- Les intrants agricoles (semences et engrais) sont bien distribués aux communautés bénéficiaires du projet ;
- Les communautés sont bien accompagnées par une structure spécialisée dans leur production et dans toutes ses phases ;
- La production du maïs est améliorée dans la zone impactée.

3.7.6 Résultats attendus

- La distribution des intrants agricoles pour une superficie de 1475 ha sur 5 ans réalisée ;
- La pauvreté, le chômage et insécurité alimentaire sont diminués ;
- La production du maïs dans le territoire de Kambove est augmentée ;
- Les emplois durables sont créés et les revenus ont augmenté.

3.7.7 Budget

Le budget du projet Appui et mécanisation de l'agriculture est de **\$556 950,00** (Dollars américains, Cinq cent cinquante-vingt-douze mille) répartis comme suit :

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DU PROJET Y COMPRIS L'ACCOMPAGNEMENT POUR LE PROJET SUIVANT					
I. ACCOMPAGNEMENT ET ETUDES DES TERRES					
N°	LIBELET	QUANTITE PAR HECTARE	QUANTITES TOTAL	C.U	TOTAL
I.1	carburant labour	20	10000	1,5	15000

I.2	DESSOUCHAGE	4	400	120	48000
I.3	MOBILISATION DOZHER	3	35	200	7000
I.4	carburant hersage	20	10000	1,5	15000
I.5	COLLECTE D'ECHANTILLON	2	590,00	\$ 15,00	\$ 8 850,00
I.6	ANALYSES ET INTERPRETATION DES RESULTATS	2	590,00	\$ 15,00	\$ 8 850,00
I.7	ACCOMPAGNEMENT POUR CINQ ANS	12	60,00	\$ 500,00	\$ 30 000,00
I.6	TRACTORISTE	6	30,00	\$ 40,00	\$ 1 200,00
I.7	SEANCE DE FORMATION EN NTC	2	10,00	\$ 1 000,00	\$ 10 000,00
I.8	CREATION DES OP	1	7,00	\$ 400,00	\$ 2 800,00
I.9	MOTO TVS POUR AGRONOME	1	1,00	\$ 1 250,00	\$ 1 250,00
I.10	CARBURANT MOTO	5	1 000,00	\$ 1,50	\$ 1 500,00
SOUS TOTAL TOTAL 1 ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT					#####
II. DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE L'ACQUISITION DU MATERIEL AGRICOLE					
N°	Libellé	Unité	Qté	P U en USD	P T en USD
II.1.1	Tracteur JOHN DEERE	Pièce	1,00	\$ 32 000,00	\$ 32 000,00
	Sous-total 1				\$ 32 000,00
II.2.	ACCESSOIRES PRINCIPAUX				

II.2.1	De nettoyage/ dessouchage (rippers à 8 dents)	Pièce	1,00	\$ 8 000,00	\$ 8 000,00
II.2.2	Disck de labour (Charrue à 4 disques)	Pièce	1,00	\$ 5 500,00	\$ 5 500,00
II.2.3	Discks à Hersage (Herse de 20 disques)	Pièce	1,00	\$ 6 500,00	\$ 6 500,00
II.2.4	Semi (Semoir type mécanique à précision avec 4 rangées et bac à engrais)	Pièce	1,00	\$ 15 000,00	\$ 15 000,00
	Sous-total 2				\$ 35 000,00
II.3	ACCESSOIRES DE Traitements Phytochimiques				
II.3.1	Pulvérisateurs 600 L hydro-injecteur	Pièce	1,00	\$ 4 500,00	\$ 4 500,00
II.3.2	Epandage (Epandeuse 600 Kg)	Pièce	1,00	\$ 4 500,00	\$ 4 500,00
II.3.3	Sous total 3				\$ 9 000,00
II.4	ACCESSOIRES DE TRANSPORT du matériel et des produits				
II.4	Remorque benne de 5 tonnes	Pce	1,00	\$ 7 500,00	\$ 7 500,00
	Sous-total 4				\$ 7 500,00
	BUDGET TOTAL II				\$ 83 500,00
III.	MATERIELS ARATOIRES				

III.1	Houe	Piece	1 000,00	\$ 4,00	\$ 4 000,00
III.1	Sacs de 50 Kg pour 5 ans	pièce	500 000,00	\$ 0,20	\$100 000,00
III.1	Machette	Pièce	1 000,00	\$ 4,00	\$ 4 000,00
III.1	TOTAL III				\$108 000,00
IV.	INTRANTS (Engrais et semences et Herbicides)				
IV.1	Semences de 25 Kg	Sac de 25 Kg	100,00	\$ 75,00	\$ 7 500,00
IV.2	NPK de 50 Kg	Sac de 50 Kg	600,00	\$ 35,00	\$ 21 000,00
IV.3	Herbicide	litre	500,00	\$ 9,00	\$ 4 500,00
IV.4	Adjuvant	0,20 litres	20,00	\$ 10,00	\$ 200,00
IV.5	Urée de 50 Kg	Sac de 50 Kg	400,00	\$ 40,00	\$ 16 000,00
	Sous total INTRANTS par année				\$ 49 200,00
total pour 5 années NB LA LIGNE SEMENCE COMPOSITE N'EST PAS MULTIPLIEE					\$216 000,00
TOTAL GENERAL DU PROJET					\$556 950,00

DES DISPOSITIONS FINALES

La mise en œuvre de la responsabilité sociétale de la société, la redevabilité, le respect des engagements vis-à-vis des communautés locales impactées relèvent du titulaire des droits miniers et de carrière. De ce fait, sa licence sociale en est tributaire.

A ce titre, sous réserve des lois et règlements applicables et des politiques de la Société, CONGO INVESTEMENT SA est entièrement autonome et libre dans le choix de l'entrepreneur relativement à la passation des marchés des projets contenus dans le présent cahier des charges.

La passation des marchés se fera selon les dispositions de la loi sur la sous-traitance en vigueur en République démocratique du Congo.

La gestion des institutions éducatives inscrites dans le présent cahier des charges sera assurée par les autorités sectorielles compétentes et/ou par les différentes organisations désignées par elles. Tous les centres et postes de santé ainsi que l'hôpital général de référence faisant l'objet des engagements dans le présent cahier des charges seront confiés à l'autorité ayant la santé dans ses attributions.

La gestion des autres infrastructures socio-économiques (marchés, foyers sociaux, écoles, auditoriums, hangars, etc.) sera sous la responsabilité des autorités compétentes et/ou des organisations spécialisées désignées par elles.

Conformément à l'article 15 de l'Annexe XVII, CONGO INVESTEMENT SA a l'obligation de mettre à la disposition des communautés via le Comité Local de Suivi (CLS) toutes les informations pertinentes sur les projets qu'elle réalise pour permettre à celles-ci d'assurer le contrôle et le suivi de la réalisation des infrastructures des services économiques suivant le chronogramme contenu dans le présent cahier des charges. Ce contrôle s'effectue tous les six mois.

Les communautés et l'entreprise s'engagent à promouvoir et renforcer la transparence, chaque partie fournissant à l'autre l'information nécessaire sur la mise en œuvre des projets inscrits dans le présent cahier des charges par échange officiel de courriers.

En outre, elles s'engagent à fournir tous les efforts possibles pour résoudre à l'amiable tout litige, controverse ou réclamation qui résulterait de la mise en œuvre du présent cahier des charges. En cas de persistance de ladite réclamation, les parties s'engagent à faire recours à un conciliateur pour une interprétation consensuellement acceptable.

Dans les six mois qui suivent la signature du présent cahier des charges, un Comité Local de Suivi (CLS) assurera le contrôle et le suivi de la réalisation des infrastructures et services économiques selon le chronogramme du cahier des charges sur convocation de l'Administrateur du Territoire et en collaboration avec l'entreprise.

Le présent cahier des charges définissant la responsabilité sociétale de CONGO INVESTEMENT SA est établi en six exemplaires originaux, suivant le modèle repris dans l'annexe XVII (Directive relative au modèle-type de cahier des charges de responsabilité sociétale) du décret n°038/2003 du

26 mars 2003 portant règlement minier tel que modifié et complété par le décret n°18 /024 du 12 juin 2018.

Le présent cahier des charges est interprété et mis en œuvre conformément aux lois de la République

Démocratique du Congo.

Pour la société de carrière

CONGO INVESTMENT SARL

Mr. ALDO CESANO

Directeur General

Lu et approuvé

Signature



Mr. Franck YAV

Administrateur

Lu et approuvé

Signature

Pour la communauté locale

La chefferie de BASANGA
Groupelement MUKUMBI

Mr. Mr KAYOMBO FLAVIEN

Président CLD

Lu et approuvé

Signature

Mr KANGOMBE IDELPHONSE

Vice-président CLD

Lu et approuvé

Signature

Mr. FORTUNAT KANDE

Responsable RSE

Lu et approuvé

Signature

Mr. KINYATA CLEMENTINE

Secrétaire CLD

Lu et approuvé

Signature

Mr. NYEMBO MUKUNGA

Vice- Secrétaire CLD

Lu et approuvé

Signature



Grand Chef MPANDE PEMBA MOTO MATTHIEU

Chef de Chefferie de BASAMGA



Témoin

(Signature et cachet de la Chefferie)

ANNEXE 1 : Preuve de supervision

- 103 -

ANNEXES :

- DEMANDE DE SUPERVISION AU MINISTRE DES MINES
- DESIGNATION SUPERVISEUR REPRESENTANT MINISTRE DES MINES
 - PV DE CONSTITUTION DU CLD
 - PV DETERMINATION DE L'ESPACE GEOGRAPHIQUE
 - PV DE VALIDATION DES BESOINS PRIORITAIRES
 - PV INDIQUANT LE COMPROMIS TROUVE
 - LES ACTES DE CESSIONS
 - LA CARTE GEOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE DE KAMBOVE
 - LETTRES et AUTRES DOCUMENTS
 - ACCUSES DE RECEPTION INVITATION A LA CEREMONIE DE SIGNATURE DU CAHIER DE CHARGES

- 103 - *CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA RSE DE LA SOCIETE CONGO INVESTMENTS*



CONGO INVESTMENT SARL

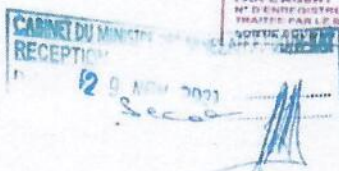
Lubumbashi, le 27 Novembre 2021

Concerne : votre supervision à
l'élaboration de
Cahier de charges

Copie pour information :

A Monsieur le Chef de Division des
Mines Provincial du Haut-Katanga
Lubumbashi

A son Excellence Monsieur le Ministre
Des Mines Provincial du Haut-katanga
A Lubumbashi



Excellence,

Conformément à l'article 414 bis du
règlement Minier, nous venons par la présente solliciter votre supervision dans
le cadre du processus de l'élaboration du cahier des charges entre notre
entreprise et les communautés impactées par nos activités minières.

En effet excellence, les contacts sur ce sujet
avec la communauté ont déjà eu lieu et nous voulons par ce fait se conformer à
la loi minière et se mettre à la supervision de votre gouverne quant à ce.

Ce processus concerne la communauté du
groupement MUKUMBI, la chefferie de BASANGA, Territoire de KAMBOVE,
Village DITENGWA.

Ainsi excellence, dans les jours qui suivent le
premier cahier des charges pour la communauté de Mukumbi, vous sera
présenté pour avis et considération et ainsi passer à sa signature.

Veuillez agréés excellence, nos sentiments
patriotiques de franche et sincères considération

La Direction



Avenue Panda 8004, Quartier Golf

Commune de Lubumbashi

Ville de Lubumbashi

Tel : 0997213104

E-mail : Congoinvestmentsas@gmail.com

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
MINISTRE DES MINES ET HYDROCARBURES

Le Ministre

Lubumbashi, le 11 1 JUL 2022

N° 10.7/228.../CAB/MIN.MINES & H/H-KAT/2022



TRANSMIS copie pour information à :

- Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines/Président de la Commission Permanente d'Instruction du Cahier des Charges ;
à **Lubumbashi**

Objet : Accusé de Réception

Dossier : Cérémonie officielle
de Signature de cahier
des charges

A Monsieur le Directeur Général de la
Société CONGO INVESTMENT
SARL,
à **Likasi**

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse réception de votre lettre dont
objet et références ci-haut émargés et vous en remercie.

Y faisant suite, je tiens à vous informer
que le Conseiller en charge des questions minières ; Monsieur MWANZA
TSHIBENGU Dominique est désigné pour superviser la cérémonie de signature
du Cahier des Charges de votre entreprise qui aura lieu le 16 Juillet 2022.

Veuillez donc prendre contact avec le
concerné pour fixer les modalités de son déplacement.

Sentiments distingués.

MAWINE KAINDU Georges



Adresse : 743, Av. kasa-vubu (Gouvernorat du Haut Katanga) Commune de Lubumbashi

Contacts : + 243 852 521 619

**BUREAU DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT MINIER
LUBUMBASHI / HAUT-KATANGA**

DATE DE RECEPTION: 11/07/2022

PAR: JEM - BASA

N° ENREGISTREMENT:

SIGNATURE:

INVITATION

**A Son Excellence Monsieur le Ministre Provinciale
Des Mines de la Province du haut Katanga
A LUBUMBASHI**



Excellence,

CONGO INVESTMENT SARL a le réel plaisir de vous inviter à présider la cérémonie officielle de signature de son Cahier des Charges de responsabilité sociétale, pour son projet d'exploitation de carrière permanent, Groupement MUKUMBI, Chefferie de BASANGA, dans le Territoire de KAMBOVE.

En effet Excellence, la CONGO INVESTMENT vient d'achever l'élaboration de son Cahier des Charges (selon Article 414bis du RM et les articles 11 et 12 -Annexe XVII du Code Minier) qui détaille comment son Projet contribuera au développement des communautés environnantes dans la zone d'influence du projet impactées par les activités de sa carrière, et compte sur votre Excellence pour présider à la signature dudit document.

Date : Samedi 16 juillet 2022

Heure : 10h00

Lieu : Résidence du Chef du Village DITENGWA

Territoire de KAMBOVE (au sud de la ville de Likasi).

Bienvenue Excellence.

**LA DIRECTION GENERALE
CONGO INVESTMENT SARL**

M^r FORTUNAT-K



ANNEXE 2 : CONSTITUTION DES CLDs

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE : HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE : KAMBOVE

CHEFFERIE : BASANGA

GROUPEMENT : MUKUMBI

VILLAGE : DITENGWA, MBAYA et NGELEKA

PROCES-VERBAL DE DESIGNATION DU GRAND COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT

L'an deux mille vingt Deux du mois de mai 2020, conformément au processus d'élaboration du cahier de charge de l'entreprise CONGO INVESTIMENT, particulièrement en ce qui concerne l'installation des structures de dialogue et de concertation des différentes parties prenantes, nous membres délégués des DITENGWA, MBAYA et NGELEKA, étions réunis ce jour au Village DITENGWA dans le but de structurer notre Grand Comité Local de Développement, certifions que les personnes ci-dessous ont été désignées pour occuper les fonctions en regard de leurs noms :

N	NOMS	Sexe	Adresse	Functions / Signature
1	KASONGO-FLAVIEN	M	DITENGWA	PRESIDANT
2	KANGOTBE-ILDEPHOSE	M	"	VS.
3	MEMBE-MUKUNGA	M	"	SECRETAIRE
4	KINYATA-CLEMA	F	"	UN
5	MUMBA-TETE	F	"	
6	SELIN	M	"	
7	FRACINE	F	"	
8	NYEBO-MWANZA	F	"	
9	Mulopwe Mbaya	M		
10	POKUNATIK	M	CONGO-DC	
11	YAV FRANCIS	M	"	

CHEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
Robert KALENGA SOMBO
CHEF COUTURIER

Fait à : MUKUMBI

Ce 02/05/2020

[Signature]



**PV de désignation des délégués du village DITENGAWA au comité local
de développement**

Province HAUT-KATANGA Territoire KAMBOVE
Secteur/Chefferie BASSANGA
Groupement MUKUMBI Nom du village DITENGAWA
Nombre total d'habitants :
Hommes : 1309 Femmes : 4004 Enfant : 9044

L'an deux mille 2022, le Quatorzième Jour du mois de Avril,

Conformément au processus d'élaboration du cahier de charges de l'Entreprise CONGO INVESTEMENT, particulièrement en ce qui concerne l'installation des structures de dialogue et de concertation des différentes parties prenantes, nous, membres du village : DITENGAWA, étions réunis en assemblée élective dans le but de désigner nos délégués au Comité local de Développement (CLD) de : CONGO INVESTEMENT

Certifions que les personnes ci-dessous ont été désignées pour occuper les fonctions en regard de leurs noms :

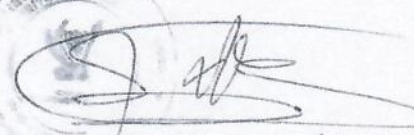
1. KANGOMBE FLAVIEN
2. KANGOMBE ILDRPHONIE
3. MUKUMBI DEMBO
4. MUMBA THETIE
5. FRANCINE MULO PWE
6. KINYATA CLEMENT
7. CELIN NYEMBO MWANZA

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été établi et approuvé par l'assemblée élective (voir liste de présence en annexe)

Fait à D.T. le 14/04/2022

CHEF KASHIPO FRANÇOIS SEMAMA
(CHEF DU VILLAGE DITENGAWA)

Pour validation


Accord groupement

PV de désignation des délégués du village NGELEKA MWEPV au comité local de développement

Province HAUT-KATANGA Territoire KAMBOUF
 Secteur/Chefferie BASANGA
 Groupement MUKUMBI Nom du village NGELEKA MWEPV
 Nombre total d'habitants :
 Hommes : 130 Femmes : 52 Enfant : 199

L'an deux mille 2022, le Quatorzième Jour du mois de AVRIL,

Conformément au processus d'élaboration du cahier de charges de l'Entreprise CONGO INVESTMENT, particulièrement en ce qui concerne l'installation des structures de dialogue et de concertation des différentes parties prenantes, nous, membres du village : NGELEKA, étions réunis en assemblée élective dans le but de désigner nos délégués au Comité local de Développement (CLD) de : CONGO INVESTMENT.

Certifions que les personnes ci-dessous ont été désignées pour occuper les fonctions en regard de leurs noms :

1. LEVA KARWE
2. SENAMA NGELEKA
3. JEANNOI KAPAPA
4. /

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été établi et approuvé par l'assemblée élective (voir liste de présence en annexe)

Fait à NG le 14 / 04 / 2022

Pour validation
 CHEF NGELEKA MWEPV KABELU

(Signature)

(Signature)
 Le accord par
(Signature)
 Le accord par
(Signature)

PV de désignation des délégués du village MRAYA au comité local de développement

Province HAUT-KATANGA Territoire KAMBOUE
Secteur/Chefferie BALANGA
Groupement MUKUMBI Nom du village MRAYA
Nombre total d'habitants :
Hommes : 142 Femmes : 151 Enfant : 102

L'an deux mille 2022, le Quatorzième Jour du mois de AVRIL,

Conformément au processus d'élaboration du cahier de charges de l'Entreprise CONGO INVESTIMENT, particulièrement en ce qui concerne l'installation des structures de dialogue et de concertation des différentes parties prenantes, nous, membres du village : MRAYA, étions réunis en assemblée élective dans le but de désigner nos délégués au Comité local de Développement (CLD) de CONGO INVESTIMENT.

Certifions que les personnes ci-dessous ont été désignées pour occuper les fonctions en regard de leurs noms :

1. KABUYA NDMBA
2. MATEBO NESTOR
3. KABILI ABITOR JEANVOT
4. MWADI GRACIA

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été établi et approuvé par l'assemblée élective (voir liste de présence en annexe)

Fait à BZ le 14/04/2022

Pour validation JP
CHET MRAYA

Vu et accordé par le premier


ANNEXE 3 : DETERMINATION DE L'ESPACE **GEOGRAPHIQUE**

PV de la réunion de détermination de l'espace géographique du projet de CONGO INVESTMENT conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt, le deuxième jour du mois de mai nous, membres du grand CLD, avons procédé conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier à la détermination de l'espace géographique du projet de CONGO INVESTMENT.

Comme exigé dans les articles ci-haut cités, les parties ont pris en considération l'espace d'influence impacté et ont validé la zone impactée par le projet. Cet espace géographique comprend :

le village DITENGWA
le M BAYA
le NGELIKA

En foi de quoi, nous avons dressé ce procès-verbal en trois exemplaires originaux au jour, mois et an ci-dessus.

Ainsi fait à : DITENGWA / 2/05/2022

Représentants de l'entreprise



Représentant des Communautés /CLD



Robert KALINDA SOMPWE
Chef de Groupement

KAYOBO-FLAVIEN
KANGOMBE-ILDEPHOSE
NYENBO MUKUNGA
KINYATA-CLEMTANTINE
MUMBA-TETE
SELIN
FRANCINE
NYENBO-MWANZA
Kulopwe nbaya

ANNEXE 4 : PV DE NEGOCIATION

P.V DE NEGOCIATION DES BESOINS

Nous, membre du comité local du développement du Congo investissement avons procédé ce jour à l'identification des Besoins pour nos Communautés :

- 1° Construire un poste de santé au Village Ditungwa
- 2° Construire un poste de santé au Village Mbaya
- 3° Construire une école primaire au Village Ditungwa
- 4° Construire deux écoles Secondaire au Village du et Mbaya
- 5° Aménager notre stade de football au Village Ditungwa
- 6° Aménager Notre Route Ditungwa
- 7° Nous donner les intrants agricoles tout les
- 8° Nous faire les forages des Puits dans tous les Villages
- 9° Construire une maison pour le chef du Village Ditungwa
- 10° Donner du travail au jeunes du Village

Fait à DITUNGWA le 24 04 2022

Le CLD/

KASONGO FENX
HAMAN STEPHANIE
MULOPWE KASHIPO
MULOPWE KASHENDA
KIWILO ALEXI
FLAVIEN KAYOMBO
KANGOMBE ILDEPHONDE
FRANQUE MULOPWE

CONGO INV

1. FORTONAT
2. YAV FRANCE

VISA du Groupe

QUE DEMOCRATIE

ANNEXE PV DE COMPROMIS

ANNEXE 6 : PV DE VALIDATION DES BESOINS

PV de la réunion de la validation des besoins prioritaires des communautés des
villages DITENGWA, MABA et NGELEKA
Comité Local de Développement (CLD) Groupeement MUKUMBI

L'an deux mille vingt, deux 12 9 / Neufieme jour, nous, membres du
CLD DITENGWA, MABA et NGELEKA, avons procédé, conformément aux articles 11 de
l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier, à la validation et approbation des besoins prioritaires
identifiés par catégories social. Ces besoins sont résumés dans les tableaux ci-dessous

N	Catégorie	Besoins prioritaires
1	Santé	construction d'un centre de santé
2	Education	construction d'une école primaire et d'une école secondaire
3	infrastructure	entretien et aménagement permanent de la route
4	Agriculture	accompagnement des agriculteurs en semences, engrais et intrants
5	Energie	forage des puits d'eau propre à boisson et agricole
6	Eau SPORT	Rehabilitation du stade de foot.
7		

KAYOMBO FLAVIEN
KANGOMBE ILDEPHOSE
NTEBO MUKUNGA



CHIEF DU GROUPEMENT MUKUMBI
Chief MUKUMBI
CHIEF COUTUMIER

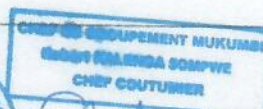
Felard Mukumbi
002/09/22

PV de la réunion de la validation des besoins prioritaires des communautés des
Villages AITENGWA, MBAYA et NGELEKA
 Comité Local de Développement (CLD) Groupeement MUKUMBI

L'an deux mille vingt, deux 10/02/2020, nous, membres du
 CLD AITENGWA, MBAYA et NGELEKA, avons procédé, conformément aux articles 11 de
 l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier, à la validation et approbation des besoins prioritaires
 identifiés par catégories social. Ces besoins sont résumés dans les tableaux ci-dessous

N	Catégorie	Besoins prioritaires
1	Santé	Construction d'un centre de santé
2	Education	Construction d'une école primaire et d'une école secondaire
3	infrastructure	Entretien d'arrosage permanent de la route
4	Agriculture	Accompagnement des agriculteurs en semences, engrais et intrants
5	Energie	forage des puits d'eau propre à boire
6	Eau SPORT	Rehabilitation du stade de foot.
7		

KAYOMBO FLAVIEN
 KANGOMBE ILDEPHOSE
 NYENBO MUKUNGA
 KINYATA- CLEMANTINE
 MUMBA - TETE
 SELIN
 FRANCINE
 NYENBO - MWANZA
 MUKUMBI



Felad Mukumbi
 02/05/22



2/5/22
LISTE DE PRESENCE
C

1. PRESIDENT : FLAVIER
2. SECRETAIR : NYEMBO MUKUNGA
3. AITA : FRANCINE
4. PAPA : ALPHONSE KANGOMBE
5. AITA : KIMJANTA CLEMENTINE
6. SUMAHILI KYEMBE
7. KIPUTAMI EDIMO
8. KASONGO FELIX
9. AITA STEPHANI
10. MUKUNGA MWANGA
11. MULOPWE KASHIRO
12. MULOPWE KASEWENDA
13. DOMASIEH KIJANGA
14. NGWEJI SAMPALA
15. NYEMBO MWANZA
16. SELIN
17. FRANCINE
18. TETE

ANNEXE 7 : PV D'IDENTIFICATION DES BESOINS

Procès Verbal de projets pour le village MABAJA.

Monsieur membre du Comité du développement du village MABAJA, demandons les projets suivant à la société Congo investissement

- Construire un hôpital de centre de santé
- Faire les forages des pompes pour l'eau
- donner les semences et produits de l'agriculture.
- Faire construire une école secondaire et primaire

Fait au village MABAJA
le 14/04/2022.

13/Avr/2022

P.V. des besoins du village DITENGA

Nous Comité du village ditenga réunis pour demander les besoins suivant dans le cadre de Cahier de charges de Congo Investement.

1. Faire les forages de puits pour l'eau en urgence sans attendre.
2. Construire un pont de santé en urgence
3. Aménager la route et faire arroser chaque jour
4. Construire une école primaire et secondaire pour nos enfants,
5. Donner les semences et objets pour faire l'agriculture de nos champs
6. arranger notre ~~handball~~ de foot ball.

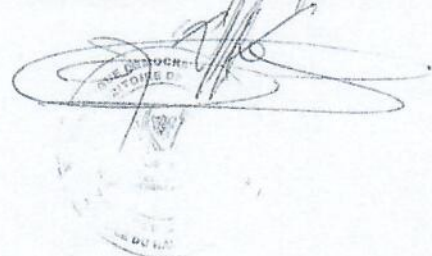
LISTE DE PRESENCE DERRIERE

- 1 FLAVIEN - KASEMBO ~~0974930633~~ 0812398935
- 2 ILDEPHONSE - KANGOMBO ~~0814104226~~
- 3 MUSEJ - KILANDA ~~0842773969~~
- 4 JOSEPH - MUTWALE ~~0899866728~~
5. SWAZE - MUSHIMA ~~0841542353~~
- 6 KIMATA - KATOKU ~~0898255980~~
- 7 MWANZE - EPHRASIE ~~085018848~~
- 8 MUSHINDU - MONIQUE ~~0855857075~~
9. MULAO - GETRIDE ~~0855857075~~
10. KYEMBE - KAKONKA ~~0855857075~~
- 11 KAJELE - KIMWANZA ~~0855857075~~

CHEF DE TERRE KASHIPO - FRANÇOIS 0855857075

(P)

Vu Accord et approuvé



PV Pour les besoins du
Village NGELEKA MWEPU
24/04/22.

Nous demandons à la Société Congo Investement de donner:

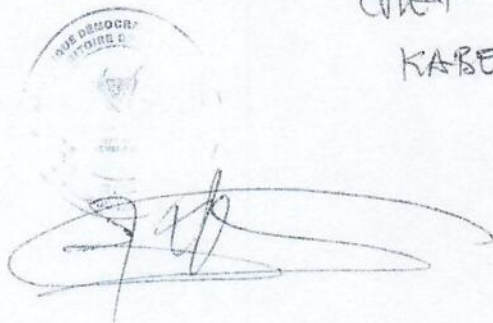
1. Les forages de puits Pour l'eau Portable
2. Construire un dispensaire Pour des soins de la Communauté
3. Construire une Ecole Primaire Pour nos enfants
4. Réparer la Route et le Pont Pour aller bien à Likasi
5. Donner des intrants agricole Pour faire les champs.

VILLAGE NGELEKA MWEPU

LISTE DE PRESENCE

1 ^o	LEJA	KARWE	OK	CLD
2 ^o	KALUBWE	JEAN	OK	
3 ^o	SENAMA	NGELEKA	OK	CLD
4 ^o	HAMAN	JEANNE	OK	
5 ^o	JEANNOT	KAPAPA	OK	
6 ^o	PIERRE	NGOIE	OK	
7 ^o	NGELEKA	GASPARD	OK	
8 ^o	KAWKO	YAN	OK	
9 ^o	KAMALONDO	AUGUSTIN	OK	
10 ^o	KALOMBO	BEBY	OK	
11 ^o	VICTOIRE	MAHORA	OK	
12 ^o	MAHORA	VINCENT	OK	
13 ^o	MWANZA	JEAN PIERRE	OK	
14 ^o	MULEKA	NGOIE	OK	
15 ^o	KATOMBE	PIERRE	OK	
16 ^o	NUMBI WA	NUMBI	OK	
17 ^o	SERGE	NGASA	OK	

CHEF DU VILLAGE
KABELU NGELEKA.



PV D'IDENTIFICATION DES BESOINS POUR LES COMMUNAUTÉS IMPACTÉES PAR LE PROJET CONGO INVESTMENT

Nous, membre du comité local du développement du Congo Investment avons procédé ce jour-ci à l'identification des Besoins pour nos Communautés :

- 1° Construire un poste de santé au Village Ditungwa
- 2° Construire un poste de santé au Village Mbayo
- 3° Construire une école primaire au Village Ditungwa
- 4° Construire deux écoles secondaires au Village Ditungwa et Mbayo
- 5° Aménager notre stade de football au Village Ditungwa
- 6° Aménager Notre Route Ditungwa
- 7° Nous donner les intrants agricoles tout les 6 mois
- 8° Nous faire les forages des Puits dans tous les Villages
- 9° Construire une maison pour le chef du Village Ditungwa
- 10° Donner du travail aux jeunes du Village

Fait à DITUNGWA le 14.04.2022

Le CLD /

KASONGO FEUX
 KAMAY STEPHANIE
 MULOPWE KASHIRO
 MULOPWE KASHENDA
 KIWILLO ALEXI
 FLAVIEN KAYOMBO
 KANGOMBE ILDEPHONSE
 FRANCOISE MULOPWE

VISA du Groupement





VILLAGE DITEGWA

10.14.04.2022

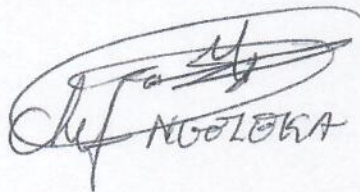
LISTE PRESENCE

1. FLAVIEN KAJOMBO 0974930633.081239
2. ILDEPHONSE KANGOMBE
3. MUJES KILANDA
4. JOSEPH MUTWALE
5. SWAZE MUSHIMA
6. KINYATA KATUKU
7. MWANZE EPHRASIE
8. MUSHINDU MONIQUE
9. MULAO GETRIDE
10. KYEMBE KAKONKA
11. KAJILE KAMWAMBA
12. KALOBIA NGOIE
13. CHEF DE TERRE KASHIPO - FRANCOIS 0855857075
14. GILBERT KABUYA
15. PHREMON ILUNGA
16. VINCENT KASHIPO
17. TRANQUARE NDELELA
18. MAGUY MWANZA
19. JEAN-BERNARD TSHISWAKA
20. GEDEON ONEMA
21. ILUNGA MWKAMBA

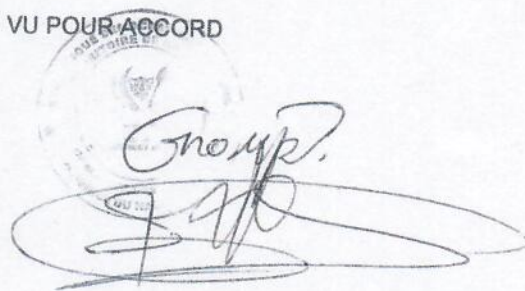
ANNEXE 8 : ACTES DE SESSION

ACTE DE CESSION

Dans le cadre de sa Responsabilité Sociétale des Entreprises, nous..... chef du village..... cédon par ce présent acte de cession un espace de 80m / 110m..... pour la construction d'une Ecole Primaire aux bénéfice de notre communauté impactée par les activités minières de..... CONCO INV....., et ce, suivant les besoins négociés dans le cahier des charges, conformément au code et règlement minier en RDC.


chef NGOLEKA

VU POUR ACCORD


Group?

ACTE DE CESSION

Dans le cadre de sa Responsabilité Sociétale des Entreprises, nous chef village SITONGWA cédon par ce présent acte de cession un espace de 100 m / 90 m, pour la construction d'une Ecole Primaire aux bénéfice de notre communauté impactée par les activités minières de CONGO INV., et ce, suivant les besoins négociés dans le cahier des charges, conformément au code et règlement minier en RDC.

chef KASIKO

Ce 25/08/2022

VU POUR ACCORD

Groupe

ACTE DE CESSION

Dans le cadre de sa Responsabilité Sociétale des Entreprises, nous, chef du village DITONGA, cédon par ce présent acte de cession un espace de 70 m / 90 m, pour la construction d'une Ecole Secondaire aux bénéfice de notre communauté impactée par les activités minières de CONGO INV, et ce, suivant les besoins négociés dans le cahier des charges, conformément au code et règlement minier en RDC.

chef ASATPO
25/08/2022

VU POUR ACCORD


Gngup.
[Signature]

ACTE DE CESSION

Dans le cadre de sa Responsabilité Sociétale des Entreprises, nous.....*chef village MBAYA*.....cédon par ce présent acte de cession un espace de *70 m / 70 m*....., pour la construction d'un.....*Poste de Santé*.....aux bénéfice de notre communauté impactée par les activités minières de.....*CONGO INV.*....., et ce, suivant les besoins négociés dans le cahier des charges, conformément au code et règlement minier en RDC.

Chef MBAYA
[Signature]
le 25/08/22

VU POUR ACCORD

[Stamp: REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO - MINISTRE DE L'ENERGIE ET DES MINES]
Groupe ment
[Signature]

ACTE DE CESSION

Dans le cadre de sa Responsabilité Sociétale des Entreprises, nous.....*chef village DITENGA*.....cédon par ce présent acte de cession un espace de *60 m sur 70 m*....., pour la construction d'un.....*POSTE DE SANTE*.....aux bénéfice de notre communauté impactée par les activités minières de.....*CONGO INVESTI*....., et ce, suivant les besoins négociés dans le cahier des charges, conformément au code et règlement minier en RDC.

chef KASHIPO
[Signature]
le 25/08/2022

VU POUR-ACCORD



Groupeement

[Signature]

OK 3 forages

ACTE DE CESSION

Dans le cadre de sa Responsabilité Sociétale des Entreprises, nous...*chef du village de DITENGA*.....cédon par ce présent acte de cession un espace de*5m/6m x 3 Puits*....., pour la construction d'un...*des puits forage pour*...aux bénéfice de notre communauté impactée par les activités minières de.....*Congo INVEST*....., et ce, suivant les besoins négociés dans le cahier des charges, conformément au code et règlement minier en RDC.

VU POUR ACCORD

chef KASH/PO
25/08/2022



Groupeement

ACTE DE CESSION

Dans le cadre de sa Responsabilité Sociétale des Entreprises, nous.....Chef du Village N.GELEKA.....cédons par ce présent acte de cession un espace de5m / 6m....., pour la construction d'un...Puits forage/eau...aux bénéfice de notre communauté impactée par les activités minières de...CONGO INVEST....., et ce, suivant les besoins négociés dans le cahier des charges, conformément au code et règlement minier en RDC.

VU POUR ACCORD

Chef N.GELEKA
25/08/2022

Groupement

ACTE DE CESSION

Dans le cadre de sa Responsabilité Sociétale des Entreprises, nous chef du village MBAYA cédon par ce présent acte de cession un espace de 5m/6m, pour la construction d'un forage d'eau aux bénéfices de notre communauté impactée par les activités minières de CONGO INVEST, et ce, suivant les besoins négociés dans le cahier des charges, conformément au code et règlement minier en RDC.

chef MBAYA
23/08/2022

VU POUR ACCORD



GROUPEMENT

VILLAGE DITENGWA 12/6/11/2014

MICHEL KASHIRO-FRANÇOIS

Mme. Takela la oia babete camptin

1 KASUMBO-KASHIRO FLAVIEN 0812393435

2 NYEMBO-MUKUNGA NOEL 0972155477

3 HALPA-MAKUNGU NARCIS 0998429725

4 FRANÇOISE

5 KANYEMBO-MWANZA

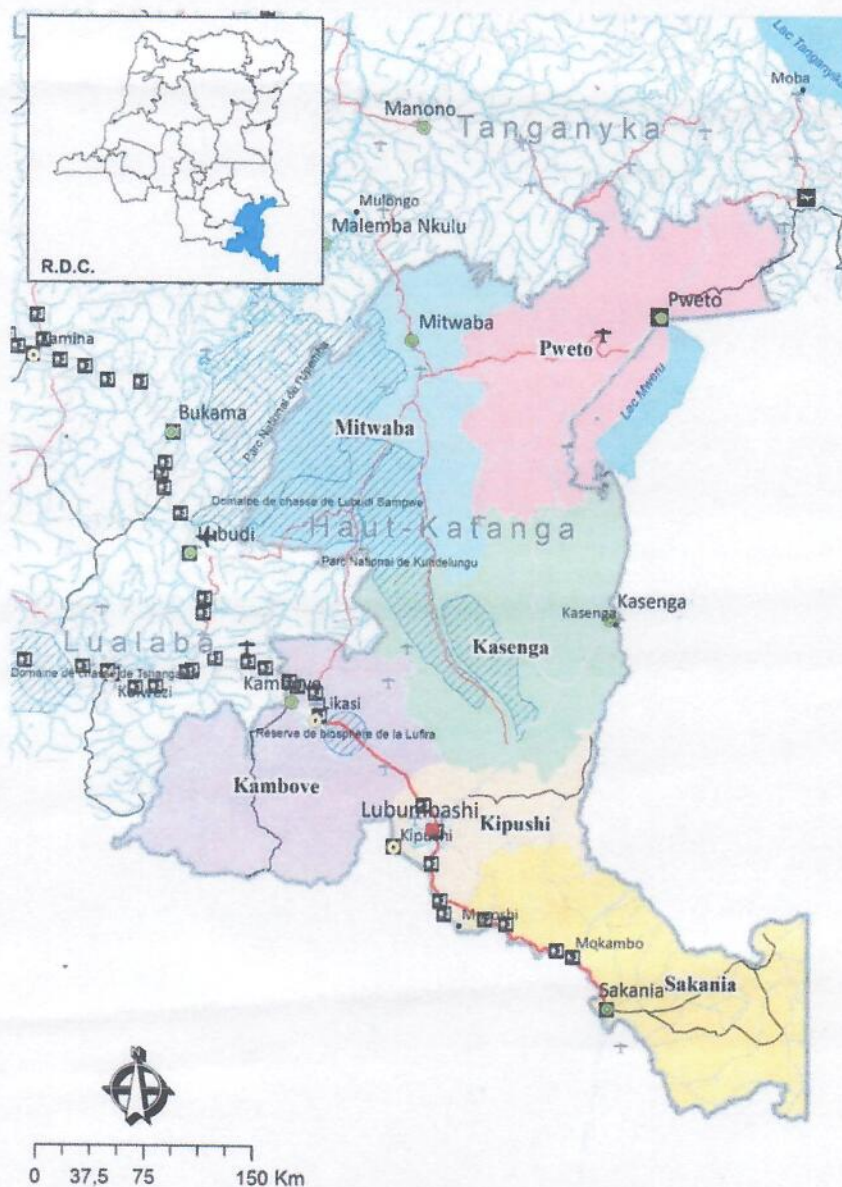
Kedjo

KASHIRO-AUTHALE SENAMAI
FRANÇOIS
CHEF DE TERRE

KASHIRO-FRANÇOIS Chef du village
DITENGWA

KASHIRO-AUTHALE SENAMAI
FRANÇOIS
CHEF DE TERRE

ANNEXE 9 : CARTE DE L'ESPACE IMPACTE



SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET CONDITIONS DE BONNE EXÉCUTION

Introduction

Les présentes Spécifications Techniques et Conditions de Bonne Exécution sont conformes aux normes générales et standards utilisées pour les travaux de construction

13.1.1.1. Confection et mise en œuvre des bétons et mortiers

Caractéristiques des matériaux à utiliser

Ciments

a. Natures et qualité

Les ciments proviendront d'usines et devront satisfaire aux normes NF P 15-300, NF P 15-301 et NF P 15-302 ou équivalentes. Conformément à ces normes, ces ciments seront du type CPA 45 ou CPJ 45. Tout autre type de ciment sera préalablement soumis à l'agrément de CONGO INVESTEMENT, qui pourra demander à l'Entreprise les résultats de l'autocontrôle de l'usine de production.

Le ciment devra répondre aux conditions suivantes :

- début de prise supérieure à 3 heures ;
- fin de prise inférieure à 6 heures ;
- expansion à chaud inférieure à 3 mm ;
- résistance mécanique à 7 et 28 jours en conformité avec la norme NF P 15-45 ou équivalente ;
- analyse chimique sommaire en conformité avec la norme NF P 15-451 ou équivalente.

b. Mode de livraison

Les ciments pour béton et mortier seront livrés en vrac, ou en sacs faits de papier renforcé et imperméable de cinquante (50) kilogrammes.

Les ciments pour béton et mortier devront être livrés sur chantier à une température inférieure à soixante-dix (70) degrés Celsius.

c. Stockage

Sur le chantier, les sacs de ciment seront emmagasinés dans des dépôts ou des locaux qui seront autant que possible tenus secs et à l'abri des courants d'air, protégés contre tout contact avec l'eau et l'humidité. Les sacs seront entreposés sur des plates-formes en bois. Ils seront entreposés sans laisser d'espace entre eux et ne devront pas être placés contre des murs extérieurs.

Tout ciment exposé à l'air ou présentant des signes de fausse prise sera rebuté.

d. Contrôles

Les essais de contrôle des ciments seront effectués dans un laboratoire préalablement agréé.

Il sera procédé au prélèvement systématique d'un échantillon par lot de ciment approvisionné. Chaque échantillon sera soumis aux essais suivants :

- Temps de prise : un (1) essai par prélèvement ;
- Finesse Blaine, expansion à chaud : deux (2) essais par prélèvement, perte au feu ;
- Compression simple : trois (3) éprouvettes ;
- Fissurabilité : un (1) essai par prélèvement après cinq (5) jours de stockage.

Tout résultat non satisfaisant obtenu comme indiqué ci-dessus, à l'exception de l'essai de fissurabilité, entraîne l'élimination des stocks de lot correspondant et leur dégagement immédiat du chantier et aux frais de l'entrepreneur.

14. Sables pour mortiers et bétons

a. Nature

Les sables pour mortiers et bétons seront des sables de rivière ou de carrière, non micacés. Ils devront satisfaire à l'essai d'alcali réaction (essai baptisé SO) et réalisé suivant la norme ASTM C 282 ou équivalente.

Ils peuvent provenir, soit d'emprunts ou exceptionnellement de roches concassées.

L'Entrepreneur est tenu de présenter à CONGO INVESTEMENT pour approbation les gisements de sable qu'il envisage d'exploiter

b. Propriétés

Les dimensions minimales et maximales en tamis à mailles carrées sont les suivantes :

- Sable pour mortier : $d = 0,1 \text{ mm}$ $D = 2,0 \text{ mm}$
- Sable pour béton armé : $d = 0,1 \text{ mm}$ $D = 5,0 \text{ mm}$

Granulats

a. Nature

Les granulats pour bétons seront des graviers naturels ou proviendront du concassage de roches dures non altérées parfaitement saines dégagées de toute gangue ou terre végétale et dont le coefficient de Los-Angeles sera inférieur à 35 pour une granularité correspondant à la classe B.

La proportion de matière décantables sera inférieure à 1 % (essai baptisé GI).

b. Propriétés

Les granulats pour les bétons seront criblés de façon à obtenir les deux classes 8/15 et 15/25 exprimées en diamètre de tamis, au sens de la norme NF P 18-304, ou équivalente soit :

- refus sur le plus grand diamètre D inférieur à 10 % ;
- passant sur le plus petit diamètre inférieur à 20 %.

Les analyses granulométriques (essai baptisé G2) se feront suivant la norme NF P 18-304 ou équivalente. Le coefficient volumétrique (déterminé par l'essai baptisé G3 et réalisé suivant la norme NF 18-301 ou équivalente) sera supérieur à 0,20. Les gravillons seront réguliers, ni longs, ni plats. Le pourcentage des agrégats longs et plats ne devra pas dépasser 10 % du poids total. Les gravillons réguliers sont définis comme suit :

- longueur inférieure à trois fois la grosseur ;
- longueur plus grosseurs inférieures à six fois l'épaisseur.

La quantité d'éléments très fins (limons, vase, argile et matières solubles) susceptibles d'être éliminés par décantation, déterminée conformément à la norme NF P 18-540, ne doit pas excéder deux pour cent (2%).

L'équivalent de sable (ES) mesuré par la méthode visuelle doit être supérieur à quatre-vingts pour cent (80%) pour le sable des bétons et mortier.

c. Dispositions à prendre

Les granulats seront stockés par lots séparés, sur des aires nettoyées et drainées. Les aires de stockage seront inclinées pour permettre l'évacuation des eaux et, si les aires ne sont pas bétonnées, la couche inférieure stockée d'une épaisseur de vingt (20) centimètres ne sera pas utilisée.

Des précautions seront prises pour éviter la ségrégation en cours de stockage ou de reprises, et pour empêcher l'accumulation de boues sur les fonds.

En conséquence, la capacité de stockage des différents sables ou de granulats gros et moyens, devra correspondre au moins à la plus forte consommation prévue de trois (3) jours de bétonnage.

Dans le cas où les granulats seraient destinés à entrer différemment dans la confection de bétons de classes différentes, les essais sur ces granulats seraient effectués au rythme réclamé par le béton le plus exigeant.

Aciers pour bétons

a. Caractéristiques

Les aciers utilisés pour constituer les armatures de béton armé sont des armatures à haute adhérence :

- type d'armature : acier Tor ou équivalent ;
- classe de l'acier : Fe E 40A ;
- limite d'élasticité nominale : 400 MPa ;
- désignation sur les dessins : lettre T.

Seuls les aciers Fe E 40A, conformes à la norme NF A35-016 ou équivalente, pourront être utilisés.

Le treillis soudé éventuellement utilisé sera conforme aux normes NF A 35-015 et NF A35-022 ou équivalentes.

b. Stockage

Les aciers devront être stockés dans des conditions optimales de façon à être parfaitement propres, sans traces de rouille non adhérente, de peinture, de graisse, d'argile, de terre végétale ou de toute autre impureté risquant de réduire leur adhérence ou leur résistance

Colles, résines et matériaux complémentaires

Les produits spéciaux destinés aux réparations, collages, injections, calages, scellements, réparation de surface, applicables aux constructions en béton hydraulique devront satisfaire aux normes :

- NF P 18 800 : Définition, classification, marquage, conditions de réception.
- NF P 18 802 : Contrôle sur chantier.
- NF P 18 821 : Produits de calages et scellements à base de liants hydrauliques.
- NF P 18 822 : Produits de calages et scellements à base de résines synthétiques.
- NF P 18 870 : Produits de collage structural.

Ou figurer sur la liste des produits ayant fait l'objet des essais complets (identification et efficacité).

Les différents produits susceptibles d'être utilisés, en particulier les résines, doivent être aptes à une mise en œuvre par temps chaud (Durée pratique d'utilisation DPU élevée) et humide.

Ils seront de plus soumis à l'acceptation, qui remettra à cet effet les fiches du produit délivrées par le fournisseur, définissant les caractéristiques des produits, les conditions de stockage et de mise en œuvre.

Les contrôles à réaliser par l'Entrepreneur à la réception et à la mise en œuvre des produits sur le chantier seront conformes à ceux prévus par les normes respectives à ceux-ci et qui seront communiquées au préalable à CONGO INVESTEMENT.

Mortiers spéciaux de réparation (MSR)

Ce sont des mortiers spéciaux de réparation (MSR) sans retrait à haute résistance pour réparations, reprises d'ouvrages en béton à conserver.

Ces mortiers seront obligatoirement des mortiers prêts à l'emploi, du type Emaco R/S ou similaires.

Ils devront satisfaire la norme NF P 18 840 (Produits de réparation de surface à base de liants hydrauliques ou résine).

L'Entrepreneur communiquera :

- La définition exacte des produits (nature, mode d'application, condition d'application),
- Les fiches d'agrément ou les fiches techniques pour chaque nature de produits ;
- Toute spécification particulière concernant les produits prévus.

Mise en œuvre et transport du béton

a. Fabrication

La fabrication du béton sera mécanique. Les appareils de fabrication seront soit du type à axe vertical, soit du type à coquille, soit du type à axe horizontal et à palettes.

En principe, ils doivent être à dosage pondéral pour tous les constituants y compris l'eau (éventuellement compteur d'eau, à l'exclusion de tout autre dispositif). Tous les instruments devront être vérifiés en présence de l'Ingénieur ou son représentant.

Les constituants du béton seront introduits dans l'appareil de fabrication mécanique dans l'ordre suivant : granulats moyens et gros, ciment, sable puis eau. L'Entrepreneur ne pourra procéder différemment que s'il est démontré qu'il en résulte une meilleure homogénéité des composants du béton.

Dans tous les cas, la fabrication de gâchées sèches en vue d'une addition ultérieure d'eau est interdite.

La durée de malaxage sera soumise par l'Entrepreneur à l'agrément de l'Ingénieur de CONGO INVESTEMENT.

Au cas où un adjuvant serait utilisé dans la fabrication du béton, la mise en œuvre de l'adjuvant devra être telle que l'on soit garanti contre toute concentration anormale. A cette fin, le mélange de l'adjuvant avec l'eau de gâchage devra avoir lieu dans le réservoir d'eau, qui sera muni d'un dispositif autonome de brassage suffisamment puissant et en mouvement permanent. L'emploi d'un adjuvant n'autorisera pas à diminuer le dosage en ciment.

La nature des adjuvants pour la confection des bétons est strictement soumise à l'approbation écrite de l'ingénieur de CONGO INVESTEMENT ; ceux-ci doivent alors être conformes aux normes NF P18-340 et NF P 18-342 (EN 934-2) et aux autres normes visées par ces dernières.

Toute livraison d'adjuvant donne lieu à la présentation d'un certificat d'origine, indiquant la date limite au-delà de laquelle les produits doivent être mis au rebut.

L'adjuvant doit être garanti sans chlore.

L'emploi d'adjuvants est imposé, aux frais de l'Entrepreneur, notamment pour limiter la porosité des bétons (en utilisant des plastifiants) et éviter les phénomènes de noircissement à moyen et long terme.

b. Préparation des coffrages

L'Entrepreneur devra veiller au nettoyage et au traitement des coffrages avant bétonnage :

- Immédiatement avant bétonnage, les coffrages doivent être débarrassés des poussières et débris de toute nature ;
- Avant mise en place du béton, il convient d'arroser, de manière abondante, les coffrages composés de sciages ou de panneaux de bois (fibres, particules, contreplaqués) non spécialement traités ;
- Les coffrages en métal, en béton, en bois traité ou en matière plastique seront traités avec un produit de démoulage. Les produits employés ne doivent pas laisser de trace sur les parements de béton, ne pas couler sur les surfaces verticales ou inclinées des coffrages. Ils doivent permettre des reprises ultérieures de béton où l'application d'enduits et divers revêtements.

c. Mise en place des armatures

Les armatures seront façonnées à froid aux dimensions strictement conformes aux plans d'exécution.

En l'absence d'acier soudable, toute fixation par points de soudure sur chantier est interdite. Dans le cas contraire, les soudures ne seront acceptées que si elles sont indiquées sur plans.

Les armatures seront disposées dans les coffrages exactement aux emplacements prévus sur plans. Elles seront arrimées ou fixées par ligatures. Des cales en béton et en nombre suffisant seront placées et permettront le respect des bétons de recouvrement. Des cavaliers ou chaises seront fixés entre les nappes d'aciers inférieurs et supérieurs de manière à maintenir la position des aciers supérieurs pendant le bétonnage. Les aciers devront être maintenus propres et exempts de toute trace de produit de décoffrage, de terre ou de rouille non adhérente.

Le façonnage des aciers sera effectué à l'aide d'une cintreuse mécanique. Les rayons de courbure devront être supérieurs au minimum fixé par les fiches d'agrément.

Tout redressement d'acier à haute adhérence ayant déjà été plié n'est pas autorisé que ce soit à l'atelier de façonnage des cages d'armatures ou sur le chantier.

La tolérance de mise en place des aciers est égale au minimum des 2 valeurs suivantes :

- 1 cm
- 3% du bras de levier mécanique de la section (pour les armatures principales).

d. Transport

Dans le cas où les bétons destinés à certains ouvrages ne seraient pas fabriqués sur le chantier de mise en œuvre de ces ouvrages, il sera fait application des dispositions suivantes :

- l'Entrepreneur devra établir une liaison par téléphone ou tout autre moyen de liaison agréé par l'Ingénieur entre l'atelier de fabrication du béton et le chantier de bétonnage ;
- le délai maximal compris entre la fabrication du béton et sa mise en place dans les coffrages, à définir selon la température maximale extérieure et les moyens de déchargement du béton à partir des

camions jusque dans les coffrages, sera également soumis à l'agrément de l'Ingénieur. Celui-ci pourra subordonner son agrément à l'obtention des résultats d'une épreuve supplémentaire d'information portant sur le béton transporté. Cette épreuve sera entièrement à la charge de l'Entrepreneur.

e. Dispositions nécessaires avant la mise en place des bétons

Avant tout bétonnage, il convient de veiller à ce que :

- La composition du béton soit agréée par l'Ingénieur de CONGO INVESTEMENT ;
- Les coffrages et armatures aient été réceptionnés par l'Ingénieur CONGO INVESTEMENT ou son représentant ;
- L'Entrepreneur ait sur le chantier la totalité des matériaux et des équipements nécessaires à la bonne exécution ;
- L'Ingénieur de CONGO INVESTEMENT ait approuvé le programme de bétonnage.

f. Mise en place du béton

Le béton de propreté (B1) sera mis en place sur au minimum dix (10) centimètres d'épaisseur et subira un damage. Les autres bétons seront vibrés dans la masse conformément au paragraphe ci-après.

Le béton devra être disposé dans les coffrages de façon à éviter toute ségrégation. La hauteur de chute libre du béton dans les coffrages sera inférieure à un mètre cinquante (1,50 m).

La mise en place à la pompe mécanique est autorisée sous réserve :

- Que l'aptitude du béton soit examinée dans l'étude préalable et que notamment le béton présente une maniabilité (mesurée au maniabilité LCPC ou équivalent) suffisante,
- Que la confection du béton de convenance soit exécutée sur le béton sortant, après passage à la pompe, du plus long métrage du tuyau qui sera utilisé durant le chantier.

Dans ce cas, les épreuves d'information seront à la charge de l'Entrepreneur. Elles seront faites chaque fois que l'Ingénieur de CONGO INVESTEMENT ou son représentant le jugera utile.

g. Vibration du béton

En vibration interne, il ne sera agréé que des vibrateurs à fréquence élevée, de neuf mille (9.000) à vingt mille (20.000) cycles par minute, soit de 150 à 370 Hz.

Seule la finition des dalles sera effectuée par vibration superficielle.

h. Bétonnage par temps chaud

L'Entrepreneur proposera à l'agrément de l'Ingénieur de CONGO INVESTEMENT les dispositions qu'il compte prendre en cas de bétonnage par grosse chaleur. Ces dispositions pourront consister :

- Au maintien de réservoirs d'eau à l'abri du rayonnement direct du soleil ;
- Au refroidissement permanent des engins servant au transport du béton ;
- Au refroidissement des coffrages par arrosage permanent (surtout les coffrages métalliques).

Le bétonnage par transporteurs pneumatiques sera interdit en période de grosse chaleur.

i. Cure du béton

Le produit de cure pour béton sera conforme à la norme NF P 18-370 ; il sera soumis à l'agrément de l'Ingénieur de CONGO INVESTEMENT par l'Entrepreneur, au moment de l'étude de composition des bétons ; il

sera appliqué aux bétons lors de l'épreuve de convenance, le résultat de celle-ci conditionnant la décision d'agrément.

L'Entrepreneur veillera à assurer une cure efficace du béton, soit par arrosage au jet d'eau très fin, ne soit pas protection à l'aide de couvertures imbibées d'eau, soit par feuilles plastiques, soit enfin par un produit de cure agréé par l'Ingénieur et qui sera obligatoirement teinté.

La cure durera au moins sept (7) jours.

j. Traitement des parements

Les parements soignés ou fins, bruts de décoffrage devront être de teinte uniforme ; aucun nid de cailloux ne devra être apparents et tout ragréage sera strictement interdit.

Ces parements ne devront présenter aucun des défauts suivants :

- Arêtes mal dressées ou épaufrées ;
- Empreintes de panneaux de coffrage ;
- Traces de laitance dues à des déformations de coffrage ;
- Fissures ;
- Bulles d'airs apparents ;
- Reprises visibles de bétonnage.

Il est interdit de laisser en attente des trous non prévus sur les dessins d'exécution ou de refouiller un panneau de béton exécuté.

En cas d'hétérogénéité des teintes, les parements défectueux seront peints après nettoyage et dégraissage par lessivage aux frais de l'Entrepreneur.

Des essais préalables de teinte seront effectués sur des panneaux de dimensions convenables et du même béton que celui à peindre ; le produit utilisé, la teinte et le nombre de couches de peinture seront arrêtés par l'Ingénieur après essais.

L'uniformité de la teinte des parements d'un même ouvrage devra être réalisée lors de la réception définitive.

Les parements cachés (badigeonnés) ou les parements non vus des ouvrages terminés, seront ragrés, partout où des nids de cailloux seront visibles et notamment aux reprises de bétonnage puis seront badigeonnés de trois (3) couches d'un produit répondant aux spécifications définies à l'Article précédent.

La finition des parements non coffrés sera assurée par lissage au madrier. Aucun nid de cailloux ni aucune irrégularité d'aspect et de surfacage ne sera admis.

Il sera interdit de marcher sur ces parements pendant les trois (3) jours qui suivent la fin de la mise en œuvre du béton les constituants. A cet effet, l'Entrepreneur devra avoir défini à l'avance le mode d'application de la cure et comment s'effectuera la circulation nécessaire du chantier.

Le produit à mettre en œuvre sur les parements enterrés des ouvrages en béton aura les caractéristiques suivantes :

- Contrôle de l'épaisseur conformément à la norme NF T 30-121/123 ;
- Résultat exigé : brais améliorés aux résines d'épaisseur moyenne $\geq 250 \mu$ et d'épaisseur minimale supérieure à 200μ ;
- Contrôle de la qualité sur présentation des certificats à la livraison du fabricant à la livraison d'un lot.

Classification des mortiers et bétons

Les différents types et classifications des mortiers et des bétons qui seront utilisés dans le cadre des travaux sont :

- M 400 = mortier dosé à 400 kg de ciment par mètre cube utilisé pour le rejointoiement, joint de perrés, jointoiement pour fossés revêtus triangulaires et trapézoïdaux, parpaings et jointoiement des puisards ;
- B1 = béton dosé à 150 kg de ciment par mètre cube pour béton de propreté ;
- B3 = béton armé coffré, dosé à 350 kg de ciment par mètre cube pour corps de dalots et buses, têtes de dalots et buses, caniveaux rectangulaires, descentes d'eau, bordures, dalles de couverture de fossés.

Le tableau ci-après indique les différents dosages de bétons :

Désignation	Gravier (Litres)	Sable (Litre)	Ciment (kg)	Eau (litres/m³)	Fer (kg/m³)
Béton B1	800	400	150	75-100	-
Béton B3	800	400	350	150-200	90-100

Les résistances minimales en compression à obtenir pour les différents types de bétons sont indiquées dans le Tableau ci-dessous :

Résistance des bétons hydrauliques en bars (sur cylindre de Ø 16 cm et H 32 cm)

Type	Compression à 7 jours	Compression à 28 jours
B3	200	270

Les bétons de classe B3 devront avoir un Slump Test compris entre 3 et 5 cm.

Contrôles

a. Réalisation des épreuves de contrôle

Seul le béton B3 sera soumis à l'épreuve de contrôle.

L'épreuve de contrôle comprendra des essais de résistance à la compression à vingt-huit (28) jours et, dans certains cas, à sept (7) jours, et des mesures de la consistance des bétons frais.

Le nombre minimal des éprouvettes à prélever et le rythme minimal de prélèvement seront les suivants :

Béton B3 :

- Essai de résistance à la compression à sept (7) jours : six (6) cylindres par élément d'ouvrage
- Essai de résistance à la compression à vingt-huit (28) jours : six (6) cylindres par élément d'ouvrage
- Essai d'affaissement au cône d'Abrams ou slump test

b. Interprétation des essais

Par convention, les résistances visées aux paragraphes ci-dessus seront prises égales :

- Aux quatre-vingt-cinq centièmes (85/100ème) de la moyenne arithmétique des mesures effectuées, lorsque le nombre de ces mesures sera inférieur à douze (12) ;
- À la moyenne arithmétique des mesures diminuée des huit dixièmes (8/10) de leur écart quadratique moyen, lorsque le nombre de ces mesures sera égal ou supérieur à douze (12) ; toutefois, le résultat sera plafonné aux neuf dixièmes (9/10ème) de la moyenne arithmétique.

Dans le cas où l'une des résistances à la compression, obtenues par une épreuve de contrôle à sept (7) jours serait inférieure aux neuf dixièmes de la valeur déduite de l'épreuve de convenance, l'Entrepreneur devra arrêter le bétonnage et ne pourra le reprendre qu'après autorisation de l'Ingénieur de CONGO INVESTEMENT.

Si les résultats obtenus à vingt-huit (28) jours sont insuffisants, l'Ingénieur pourra prescrire des essais non destructifs tels qu'auscultation dynamique en vue de l'appréciation de la résistance de l'ouvrage ou d'une de ses parties. Ces essais seront à la charge de l'Entrepreneur. Au vu des résultats de ces essais complémentaires, l'Ingénieur jugera de la position à prendre, eu égard à la destination de l'ouvrage.

Construction des ponts

a. Exécution des fouilles

Les fouilles seront exécutées soit mécaniquement, soit manuellement et pourront nécessiter des opérations d'épuisement, pompage blindage et l'évacuation de déblais en un lieu agréé par le contrôleur des travaux.

Ces ouvrages seront exécutés après le terrassement sauf prescription contraire du contrôleur des travaux, suivant les plans types fournis au présent dossier.

Tous les travaux de remblaiements éventuels seront à la charge de l'Entrepreneur.

b. Préparation et réception des fonds de fouille

Si la nature ou les qualités des terrains rencontrés diffèrent sensiblement de celles prévues, l'Entrepreneur avertira sans délai l'Ingénieur et proposera pour son acceptation les dispositions nouvelles qu'il compte adopter.

Dans tous les cas, l'Entrepreneur avertira l'Ingénieur, au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, de la date à laquelle la côte du fond de fouille sera atteinte en vue de procéder à un examen contradictoire de la nature et des qualités des terrains rencontrés.

A l'issue de cet examen, l'Entrepreneur procédera à l'enlèvement ou à la purge de tous les éléments, blocs, poches ou lentilles susceptibles de provoquer des désordres dans l'ouvrage, et au comblement des vides ainsi créés par un matériau de bonne qualité, compacté si nécessaire pour obtenir des caractéristiques équivalentes à celles du terrain environnant.

La profondeur sur laquelle les poches de sol mou seront curées et les obstacles durs à dégager sera fixée par l'Ingénieur sur proposition de l'Entrepreneur.

La réception du fond de fouille sera effectuée après que les opérations de la purge et de comblement auront été exécutées.

L'Ingénieur exigera qu'il soit procédé au compacte du fond de fouille suivant ses indications.

c. Plan de montage

L'Entrepreneur présentera à l'Ingénieur un plan de montage suffisamment détaillé, précisant notamment le sens de progression du montage.

Cette pièce sera soumise au visa de l'Ingénieur au plus tard une semaine avant le début du montage.

d. Implantation / tolérances

Les tolérances d'implantation de l'ouvrage sont les suivantes :

- En nivellement = plus ou moins 5 cm
- En plan = plus ou moins 10 cm.

e. Mise en œuvre et transport du béton

Les bétons utilisés dans la construction des ponts sont :

- Béton de classe B1 pour béton de propreté ;
- Béton de classe B3 pour le radier, corps de dalot et ouvrages de têtes.

Leur mise en œuvre et leur transport se feront conformément aux spécifications suscitées.

f. Remblai de calage (remblai de raccordement de l'ouvrage)

Les dispositions que l'Entrepreneur compte adopter pour assurer la mise en œuvre et le compactage des matériaux de remblai seront soumises à l'acceptation de l'Ingénieur.

La montée des remblais devra s'effectuer de manière symétrique de part et d'autre de l'ouvrage, soit en procédant à la mise en œuvre des matériaux alternativement d'un côté puis de l'autre, soit en procédant simultanément des deux côtés, de telle sorte que la différence de niveau n'excède jamais vingt (20) centimètres. Les remblais contigus seront montés par couche successive d'épaisseur maximale trente (30) centimètres.

Les remblais contigus aux ouvrages sous chaussée et à leurs ouvrages de tête seront dénommés « Blocs techniques » ; la limite supérieure du bloc technique correspond au niveau supérieur de l'ouvrage, augmenté de trente (30) centimètres ; la largeur des blocs techniques à réaliser contre, et de part et d'autre, des ouvrages, sera égale à leur portée et dans tous les cas au minimum à 1,25 mètres.

Les matériaux des remblais contigus (ou remblais techniques) sont mis en œuvre par couches élémentaires de trente (30) centimètres d'épaisseur maximale et de façon symétrique de part et d'autre de l'ouvrage.

Le compactage sera obligatoirement exécuté à l'aide d'engins mécaniques agréés par l'Ingénieur ; le compactage manuel sera rigoureusement interdit.

Le compactage doit être poussé jusqu'à 95 % de la densité sèche de l'OPM (pour 95 % des valeurs avec un minimum absolu de 92%).

Le Titulaire prend les dispositions nécessaires (légères pentes transversales et éventuellement longitudinales, réalisation et entretien d'ouvrages provisoires de drainage, fermeture de la plate-forme, etc.) pour éviter toute stagnation d'eaux pluviales, étant entendu que l'écoulement de ces eaux doit toujours se faire vers l'extérieur et non vers l'ouvrage.

Le contrôle intérieur du bloc technique avant réception consiste à :

- Une mesure de compacité in situ et de teneur en eau sur chaque couche de part et d'autre de l'ouvrage,
- Un essai Proctor modifié pour chaque ouvrage,
- Un essai CBR à 4 jours d'immersion (95 % de l'OPM) pour chaque ouvrage.

La réalisation des blocs techniques des ouvrages d'assainissement, ne fait pas l'objet de rémunération particulière et est incluse dans la rémunération des ouvrages.

La densité en place et la teneur en eau seront vérifiées suivant la norme NF P 94-050, à raison d'un essai par couche de 25 cm d'épaisseur ; la compacité mesurée en tout point du remblai, suivant la norme NF P 94-093, devra être supérieure ou égale à 95 % de l'OPM (pour 95% des valeurs avec un minimum absolu de 92%) ;

g. Déchargement et réglage des matériaux

Tout apport massif de remblai sur le dalot est interdit. Le déchargement des matériaux sera effectué à l'extérieur, en rubans si possible, ou en tas.

Dans la zone annulaire contiguë au dalot d'une épaisseur de 0,60 m environ, le réglage des matériaux devra être effectué manuellement.

L'Entrepreneur prendra les dispositions nécessaires (légères pentes transversales et éventuellement longitudinales, réalisation et entretien d'ouvrages provisoires de drainage, fermeture de la plate-forme, etc....) pour éviter toute stagnation d'eaux pluviales, étant entendu que l'écoulement de ces eaux doit toujours se faire vers l'extérieur et non vers l'ouvrage.

h. Compactage

Toutes les parties de remblais des ouvrages seront méthodiquement compactées.

La densité sèche des remblais en place devra atteindre au moins quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la densité sèche à l'optimum Proctor Modifié lorsque la qualité du compactage sera constatée par la mesure de la densité sèche.

Les matériaux employés pour les remblais contigus aux ouvrages sont des matériaux naturels sélectionnés qui satisfont aux spécifications suivantes :

- Plus grands éléments : $< 50 \text{ mm}$;
- Teneur en matière organique : $< 1 \%$;
- Optimum Proctor modifié (densité sèche) : $\gamma_d \geq 1,8 \text{ kN/m}^3$;
- Indice de liquidité (LL) : ≤ 40 ;
- Indice de plasticité (IP) : $10 \leq IP \leq 20$;
- Pourcentage de passant à 80μ : ≤ 35 ;
- Indice portant CBR après 4 jours d'immersion : ≥ 15 ;
- Indice de gonflement linéaire (G) : $\leq 1,0 \%$

L'extraction et la mise en œuvre de tels matériaux constituent une sujétion de chantier et ne fait l'objet d'aucune rémunération particulière, leur rémunération étant comprise dans la rémunération des ouvrages réalisés.

L'Entrepreneur soumettra à l'acceptation de l'Ingénieur les moyens de contrôle qu'il propose d'utiliser pour constater la qualité du compactage et les valeurs minimales des paramètres mesurables par ces moyens qu'il propose d'atteindre. Ces moyens de contrôle devront être compatibles avec la nature et la granulométrie des matériaux concernés.

S'ils ne permettent pas d'accéder directement aux paramètres sur lesquels portent les exigences, l'Ingénieur peut exiger de l'Entrepreneur qu'il justifie ses propositions, par des planches d'essais.

i. Ouvrages de tête pour passage sous Route

Dans le cas de la construction ou de l'allongement d'un passage busé ou d'un dalot ou d'un pont, les ouvrages auront en principe les dimensions définies par le plan type.

Dans tous les cas, la construction d'ouvrages de tête neufs, le Maître d'œuvre pourra prescrire des formes et des dimensions différentes en fonction de modifications qu'il aura prescrites dans l'emplacement des ouvrages ou si la configuration du terrain l'exige. L'Entrepreneur préparera le plan de ferrailage des armatures correspondant si nécessaire.

Débroussaillage, déboisement et nettoyage de l'emprise

L'ensemble des travaux de débroussaillage, de déboisement et de nettoyage de l'emprise sera fait sur la largeur de l'emprise.

Toutefois, l'Ingénieur pourra décider des travaux au-delà de cette largeur, notamment lorsque les talus de remblai ou de déblai auront une hauteur supérieure à deux (2) mètres mesurés à partir du niveau du bord de la route.

L'abattage sans essouchage des arbres concernera tous les arbres situés dans l'aire définie ci-dessus, quelle que soit leur circonférence.

Les arbres abattus et d'une manière générale tous les débris végétaux seront mis en dépôt à proximité de la route, afin de pouvoir être récupérés par les riverains ; en particulier, les arbres abattus devront être débités par morceaux d'une longueur maximale d'un (1) mètre et empilés soigneusement.

L'Entrepreneur ne pourra en aucun cas être rémunéré par les riverains pour la mise à disposition des arbres abattus et tronçonnés.

L'Entrepreneur ne pourra ultérieurement se prévaloir de l'insuffisance qualitative ou quantitative des matériaux qu'il aura proposés à l'Ingénieur pour présenter des réclamations de prix ou de délais.

Les travaux de débroussaillage consistent à enlever, dans les zones d'abattage d'arbres décrites ci-dessus, les arbustes, le bois mort, les buissons, les bambous, les plantations, les jachères et en général toute végétation, y compris des souches et racines.

Les travaux de nettoyage consistent à enlever les termitières et tous les débris existants sur les lieux.

Les opérations doivent être conduites d'une manière telle qu'il n'en résulte pas de dégâts, en dehors de l'assiette de la route, de nature à provoquer ou favoriser l'érosion.

Maçonnerie de moellons

a. Description des travaux

Ces travaux consistent en la construction ou la réparation d'ouvrages en maçonnerie hourdée au mortier de ciment réalisés en moellons ordinaires provenant de carrières agréées par l'Ingénieur.

b. Mode d'exécution des travaux

La forme des pierres, de 20 à 40 cm de plus grande dimension, sera aussi régulière que possible et les dalles ou aiguilles seront rejetées. Les blocs seront propres, sans inclusion de terre ou de matières organiques, constitués de matériaux durs, compacts, sans fissuration et insensibles à l'eau.

L'assemblage des pierres s'effectuera à l'aide de mortier dosé à 350 kg de ciment par mètre cube de sable sec. Ce dosage, éventuellement majorés de 20 à 25 % lorsque le sable utilisé est très fin, sera arrêté en accord avec l'ingénieur. L'eau de gâchage sera exempte de matières organiques. La consistance du mélange obtenu devra être ferme et plastique. Son contrôle s'effectuera par pétrissage à la main d'une boule de mortier, laquelle ne devra pas adhérer à la peau et pouvoir tomber d'une hauteur de 10 à 20 cm sans se déformer (teneur en eau trop forte) ni se fissurer (manque d'eau).

La maçonnerie sera posée sur une surface plane, propre et parfaitement ragréée. Les moellons, préalablement arrosés pour permettre une bonne adhérence du liant, seront posés à bain de mortier et appliqués les uns sur les autres par tassements au marteau de façon à faire refluer le mortier par les joints. La mise en place d'éclats de pierre entre les moellons ne devra pas s'accompagner de soulèvement du moellon supérieur. La liaison du parement avec le corps de l'ouvrage sera assurée par des boutisses à raison d'une au mètre carré de parement. Les joints seront nettoyés et creusés sur 3 cm de profondeur avant prise du mortier, pour rejointoiement à l'aide d'un coulis de mortier de sable fin plus résistant et plus imperméable dosé de 400 à 450 kg de ciment par mètre cube de sable.

Spécifications techniques relatives à la construction des écoles, du poste de santé et des terrains de football.

Présentation

8.2.5.1 Programme

Les travaux faisant l'objet du présent descriptif consistent en la construction des écoles, des centres de formation, d'un centre de santé et des terrains de foot dans le cadre du cahier des charges au bénéfice des communautés locales impactées par les activités minières de l'entreprise CONGO INVESTEMENT SA.

8.2.5.2 Consistance des travaux

D'une manière générale, l'Entreprise devra se rassurer de l'ensemble des travaux et des fournitures nécessaires à la réalisation d'installations capables de répondre aux besoins exprimés en fonctionnement normal dans toutes les conditions de sécurité et de régularité ; sans qu'elle puisse se prévaloir d'une erreur ou d'une omission dans La cotation proforma pour chaque ouvrage.

Prescriptions générales

La présente section a pour objet la description des prescriptions communes à l'ensemble des prestations attendues au niveau de tous les corps d'état de travaux et prestations dans le cadre des projets concernés par la présente prescription

Les corps d'état constituant les travaux sont les suivants sans que cela soit limitatif pour autant :

- Installation chantier
- Implantation des ouvrages
- Gros œuvres
- Finitions

8.2.5.3 Définition du cahier des charges techniques particulières

Le présent document vient préciser l'ensemble des prestations que l'entrepreneur doit prévoir dans son offre.

L'entreprise devra notamment comprendre dans son offre, sous peine de nullité :

- L'ensemble des études et travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages ;
- La découverte d'erreurs ou d'omissions dans le descriptif établi par le maître d'œuvre, celui-ci devant être immédiatement informé de ces erreurs ou omissions. Dans tous les cas, l'entreprise s'engage à effectuer l'intégralité des travaux prévus au devis descriptif ou représentés sur les plans ;
- Si aucune observation n'est présentée à ce sujet lors de la remise des offres, l'entreprise ne pourra prétendre à quelque réajustement que ce soit.

Toute omission en limite de prestation entre corps d'état sera à la charge de l'entreprise (CONGO INVESTEMENT SA).

8.2.5.4 Définition des lots et corps d'état

Les travaux faisant l'objet des présents projets sont constitués en un seul lot unique donnant lieu à un seul et unique marché de travaux.

8.2.5.5 Sécurité et protection de la sante sur le chantier

Les entrepreneurs veilleront scrupuleusement au respect des règles de sécurité concernant le travail des ouvriers, la protection des baies libres, trémies, etc. Les dispositions réglementaires de protection, d'hygiène et de sécurité seront conformes aux prescriptions des lois, décrets, arrêtés et règlements en vigueur.

8.2.5.6 Qualité des matériaux, stockages et mises en œuvre

8.2.5.6.1 Matériaux

Il ne sera prévu que des matériaux traditionnels ou des matériaux non traditionnels ayant fait l'objet d'un avis technique ou d'une enquête spécialisée d'un bureau de contrôle et acceptés en garantie

8.2.5.6.2 Essais

L'entrepreneur ne pourra exécuter ses travaux qu'après l'accord du Bureau de Contrôle sur la conception de ses ouvrages.

Il procédera au contrôle interne auquel il est assujéti au niveau des fournitures, du stockage et de la mise en œuvre ainsi qu'aux essais et vérifications figurant sur les listes en accord avec les assurances.

Les résultats de ces vérifications et essais devront être consignés dans des procès-verbaux suivant les modèles habituels. Ces procès-verbaux devront être envoyés, pour examen, au Bureau de Contrôle, en double exemplaire.

Relations avec les administrations et services

Toutes démarches ou déclarations auprès des services concessionnaires, Services Techniques du Haut Katanga, Sont à la charge de l'entreprise, y compris les travaux demandés par ces mêmes services pour permettre le bon déroulement et l'achèvement complet de la réalisation.

Les frais de dossiers éventuellement demandés par ces services sont à la charge de l'entreprise.

Prestations générales à la charge de l'entreprise

Qu'elles figurent ou non dans le corps du descriptif détaillé, les prestations ci-après sont dues par l'entreprise attributaire et sont réputées comprises dans le montant du marché :

- La visite des lieux et la prise en compte de toutes les suggestions d'exécution ;
- La prise en compte de tous les éléments relatifs à l'ensemble des prestations et travaux ;
- Les installations du chantier y compris locaux de stockage etc. ;
- Les essais et vérifications prévues aux DTU pour les ouvrages afférents ;
- L'établissement et la fourniture en cinq exemplaires des plans de récolement des ouvrages exécutés selon les prescriptions du maître d'œuvre ;
- La participation aux réunions de chantier dès lors que l'entrepreneur y aura été invité par l'architecte.

Plans d'exécution et de récolement

Plans de conception et d'exécution

Tous les plans conception et d'exécution sont à la charge de l'entreprise. Ces plans devront être établis en coordination avec les autres corps d'état de travaux et suffisamment tôt pour qu'ils soient examinés et approuvés par le maître d'œuvre de la réalisation et éventuellement le Bureau de Contrôle Technique. Toute erreur ou omission, affectant ce dossier, devra être signalée au Maître d'Ouvrage dans l'offre initiale, faute de quoi leurs conséquences financières éventuelles seront à la charge exclusive de l'entreprise.

Plans de récolement

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur devra remettre au Maître d'Ouvrage trois tirages d'un dossier complet des ouvrages exécutés, y compris notice descriptive de fonctionnement des équipements.

Conditions techniques d'exécution des travaux

Tous les ouvrages doivent être réalisés avec les matériaux ou fournitures de la meilleure qualité dans l'espèce indiquée avec mise en œuvre dans les règles de l'art, tant au point de vue technique qu'au point de vue esthétique.

Echantillons

Avant toute commande, l'entrepreneur devra soumettre à l'agrément de l'ingénieur de CONGO INVESTEMENT les échantillons des matériaux et matériels qu'il compte utiliser.

Obligation est faite à l'entrepreneur de présenter ou exécuter, selon le cas, les différents échantillons ou fabrications, dans les délais qui seront fixés dès la signature du marché, et qui resteront visibles et à la disposition du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, pendant la durée du chantier, dans un local sur le chantier.

Contrôle interne

En début de chantier, l'entrepreneur donnera le nom de la personne chargée d'assurer le contrôle des matériaux et de leur mise en œuvre. Le contrôle interne auquel est assujettie l'entreprise doit être réalisé à différents niveaux :

- Au niveau des fournitures, quel que soit leur degré de finition, l'entrepreneur s'assurera que les produits commandés et livrés soient conformes aux normes et spécifications complémentaires éventuelles du marché ;
- Au niveau du stockage, l'entrepreneur s'assurera que celles de ses fournitures qui sont sensibles aux agressions des agents atmosphériques et aux déformations mécaniques sont convenablement protégées ;
- Au niveau de l'interface et la coordination entre corps d'état de travaux, l'entrepreneur vérifiera tant au niveau de la conception que de l'exécution, que les ouvrages à réaliser ou à exécuter par d'autres corps d'état permettent une bonne réalisation de l'ensemble des travaux ;
- Au niveau de la fabrication et de la mise en œuvre, le responsable des contrôles internes de l'entreprise vérifiera que la réalisation est faite conformément aux D.T.U et aux règles de l'Art ;
- Au niveau des essais, l'entrepreneur réalisera les vérifications ou essais imposés par le D.T.U et les règles professionnelles et les essais particuliers supplémentaires exigés par les pièces écrites.

Protection des ouvrages exécutés

L'entrepreneur est tenu pour responsable des ouvrages et en doit la protection jusqu'à la réception. Il doit donc les protéger contre les risques de détérioration, de vol ou de détournement. De plus, pendant l'exécution des travaux, il doit prendre les précautions nécessaires pour ne pas causer de dégradation aux matériaux ou ouvrages existants conservés.

Si des détériorations sont constatées en cours de chantier elles seront réparées aux frais de l'entrepreneur responsable, à charge pour lui de se faire couvrir par son assurance.

Ces réparations ou remises en état, quoiqu'étant exécutées pendant le délai contractuel, n'entraîneront pas d'augmentation de ce délai.

Nettoyages et enlèvement des déchets

Au cours des travaux, le chantier devra être tenu en parfait état de propreté. L'entrepreneur est chargé de l'enlèvement des déchets, chaque fois que leur volume l'exigera ou à la demande du maître d'œuvre ou du maître de l'ouvrage. Il doit faire le nettoyage parfait des locaux dans lesquels il travaille ou qu'il emprunte pour l'exécution de ses travaux. En fin de travaux, les nettoyages définitifs seront faits par l'entrepreneur.

Garanties annuelle, biennale et/ou décennale

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an implique le remplacement dans les plus brefs délais de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse ; ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale.

Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserve constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages.

Table des matières

I.	II.	Tableau synthétique des engagements convenus	5
II.	III.	DESCRIPTION DETAILLEE DE CHAQUE INFRASTRUCTURE / PROJET A REALISER.....	12
3.1		Développement rural - Projet 1. Adduction en eau potable.....	12
3.1.1		Contexte et Justification	12
3.1.2		Brève description.....	12
3.1.3		Objectif.....	12
3.1.4		Bénéficiaire	13
3.1.5		Résultats attendus (livrable)	13
3.1.6		Budget total estimatif :	13
3.1.7		Période/durée :	14
3.1.8		Chronogramme de réalisation.....	14
3.1.9		Acte de cession.....	14
3.2		Santé - Projet 2. Construction et équipement de deux postes de santé.	15
3.2.1		Contexte et Justification	15
3.2.2		Brève description.....	15
3.2.3		Objectif.....	16
3.2.4		Bénéficiaires	16
3.2.5		Résultats attendus (livrable)	16
3.2.6		Stratégie de mise en œuvre du projet.....	16
3.2.7		Budget total estimatif	17
3.2.8		Période/durée.....	24
3.2.9		Chronogramme prévisionnel de réalisation	24
3.2.10		Spécifications techniques	24
3.2.11		Acte de cession	24
3.3		Agriculture et Développement Rural - Projet 3 : Appui aux cultures maraichères	30
3.3.1		Contexte et justification.....	30
3.3.2		Brève description du projet	31
3.3.3		Objectif du projet.....	31
3.3.4		Bénéficiaires du projet.....	31
3.3.5		Localisation du projet	32
3.3.6		Résultats attendus(livrables).....	32
3.3.7		Période/durée	32
3.3.8		Stratégie et méthodologie d'exécution du projet	32
3.3.9		. Budget	34

3.3.10	Chronogramme des activités	35
3.4	Education - Projet 4. Construction de deux écoles primaires.....	36
3.4.1	Contexte et justification.....	36
3.4.2	Brève description.....	37
3.4.3	Objectif.....	42
3.4.4	Bénéficiaire :	42
3.4.5	Résultats attendus (livrable) :	42
3.4.6	Stratégie de mise en œuvre du projet.....	42
3.4.7	Budget total estimatif	43
3.4.8	Période/durée :	45
3.4.9	Chronogramme de réalisation.....	45
3.4.10	Spécifications techniques	46
3.4.11	Acte de cession.....	46
3.5	Education - Projet 5. Construction d'une école Secondaire	47
3.5.1	Contexte et justification.....	47
3.5.2	Brève description.....	48
3.5.3	Objectif.....	53
3.5.4	Bénéficiaire :	53
3.5.5	Résultats attendus (livrable) :	53
3.5.6	Stratégie de mise en œuvre du projet.....	53
3.5.7	Budget total estimatif	54
3.5.8	Période/durée :	59
3.5.9	Chronogramme de réalisation.....	59
3.5.10	Spécifications techniques	60
3.5.11	Acte de cession.....	60
3.6	Infrastructures - Sport et Loisir - Projet 6. Construction d'un terrain de football.....	61
3.6.1	Contexte et justification.....	61
3.6.2	Brève description.....	61
3.6.3	Objectif.....	66
3.6.4	Bénéficiaire	66
3.6.5	Résultats attendus (livrable)	66
3.6.6	Budget total estimatif	66
3.6.7	Période/durée.....	67
3.6.8	Chronologie d'exécution du projet.....	67
3.7	Agriculture et Développement Rural - Projet 7 : Appui et Mécanisation de la culture du maïs.....	69
3.7.1	Contexte et justification du projet	69

3.7.2	Brève description.....	70
3.7.3	Objectifs du projet.....	70
3.7.4	Bénéficiaires du projet.....	71
3.7.5	Résultat attendus (livrables)	71
3.7.6	Résultats attendus	75
3.7.7	Budget	75
III.	DES DISPOSITIONS FINALES	79
IV.	ANNEXE 1 : Preuve de supervision	82
V.	ANNEXE 2 : CONSTITUTION DES CLDs	87
VI.	ANNEXE 3 : DETERMINATION DE L'ESPACE GEOGRAPHIQUE	91
VII.	ANNEXE 4 : PV DE NEGOCIATION.....	93
VIII.	ANNEXE PV DE COMPROMIS	94
IX.	ANNEXE 6 : PV DE VALIDATION DES BESOINS	96
X.	ANNEXE 7 : PV D'IDENTIFICATION DES BESOINS	100
XI.	ANNEXE 8 : ACTES DE SESSION.....	107
XII.	ANNEXE 9 : CARTE DE L'ESPACE IMPACTE	116
XIII.	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET CONDITIONS DE BONNE EXÉCUTION	117
XIV.	Spécifications techniques relatives à la construction des écoles, du poste de santé et des terrains de football. 130	
	Présentation	130
	Prescriptions générales	130
	Relations avec les administrations et services	131
	Conditions techniques d'exécution des travaux	132

